



Lancement et suivi de programmes concrets de développement

44, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES-FRANCE
Tél. 01.39.02.38.59
Fax 01.39.53.11.28
e-mail : interaide@interaide.org
www.interaide.org

RAPPORT D'ÉVALUATION

“Appui aux communes rurales
et aux comités d’usagers pour
une amélioration durable de
l’accès à l’eau potable et de
l’assainissement”- Phase 2

Juillet 2019

Projet conçu et mis en œuvre par



Financé par

Agence de l'Eau Seine Normandie, Syndicat des Eaux d'Île-de-France,
Agence Française de Développement, Union Européenne, et Métropole de Rouen

Consultante évaluatrice :

Antilahy Herimpitia Estelle Rolande, herimpitia_estelle@yahoo.fr

© Juillet 2019

1. Résumé Exécutif

Inter aide est une organisation humanitaire ayant 39 années d'expérience dans l'exécution de programmes de développement au profit des populations défavorisées dont plus de 20 ans à Madagascar. Plusieurs projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base sont à son actif dont la deuxième phase du projet "*Appui aux communes rurales et aux comités d'usagers pour une amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement*". Le projet a été conjointement financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE) et la Métropole de Rouen. Quatre districts aux caractéristiques différentes, à savoir Manjakandriana, Ambohidratrimo, Manakara et Farafangana respectivement dans 3 régions à savoir Analamanga, Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana, ont été choisis comme lieux d'intervention de ce projet. De caractéristiques différentes, ces 4 districts ont cependant une caractéristique commune : un faible taux accès à l'eau potable et aux assainissements de base, combiné ou non avec un taux de dysfonctionnement élevé des ouvrages préexistant dans les communes ciblées. Inter aide a sollicité le service d'une consultante experte en évaluation de projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base pour **mesurer la qualité des résultats atteints grâce à la stratégie d'intervention du projet au cours des trois années d'exécution**. Les critères d'évaluation à apprécier sont **la pertinence et la cohérence, l'efficacité et l'efficience, l'impact et la viabilité des changements positifs constatés**.

Aux vues de la différence des caractéristiques des districts d'intervention, les résultats seront présentés de la manière suivante : i) les conclusions générales sur les conditions d'exécution de la mission d'évaluation et du projet, ii) les faits marquants pour chaque district suivis des recommandations et suggestions respectives selon les mesures convenues dans les termes de référence.



La mission d'évaluation a commencé le 10 mai 2019 et a été constituée de revue analytique de documentation disponible, de 19 jours non consécutifs d'investigation sur le terrain, d'analyse et de rédaction des notes de terrain. Aux termes de la mission d'évaluation, plus de 175 personnes ont été interviewées : élus communaux, autorités traditionnelles, équipe exécutive du projet dans chaque district, représentants des comités de gestion, usagers des systèmes d'alimentation en eau potable, et représentants des services techniques déconcentrés de l'État. La tenue de cette évaluation coïncidait avec la période d'élection législative dans laquelle quelques Maires étaient personnellement impliqués, faisant partie de la liste des suppléants d'un candidat, et ne pouvant plus en conséquence assurer leur fonction tant que les résultats n'étaient pas promulgués. Certains étaient, par ailleurs, déjà en préparation de la tenue de l'élection municipale - prévue au second semestre de cette année. Cette situation particulière, bien qu'anticipée au cours de la formulation de la proposition, a été finalement instructive sur les multiples réalités d'une maîtrise d'ouvrage communale. De telles échéances électorales font partie intégrante de la vie d'une institution communale, existant par et évoluant avec un mandat électif¹ ; et une évaluation doit en tenir compte dans son analyse et la formulation de ses recommandations et suggestions.

Aux termes de l'investigation sur le terrain, 36 sites sont finalement visités alors que trente-deux (32) sites ont été sélectionnés dans la proposition technique. Parmi ces sites sélectionnés de façon à obtenir des échantillons aléatoires, 8 appartenaient aux ouvrages construits durant la phase 1 (2013-2016), et 28 étaient des réalisations issues de la phase 2 (2016-2019) des cycles de financement de l'AESN. Les différents types d'ouvrages et travaux ont été échantillonnés pour avoir une représentativité des résultats (PPMH, FPMH, AEPG, AEPPS, AS,

¹ Une telle situation peut ainsi être le fait d'un simple concours de circonstances, d'une conjoncture, ou tomber dans la "normalité" d'une institution communale telle qu'elle est à Madagascar.

extension en branchements particuliers), que ce soit en matière de construction, réhabilitation et maintenance corrective. Les sites de la phase 1 ont permis de mettre en perspective les impacts et conditions de viabilité d'infrastructures déjà ancienne et les sites plus récents de la phase 2 les situations rencontrées dans des communes encore accompagnées par inter aide.

Les travaux de construction réalisés par inter aide ont pu être comparés à ceux qui avaient été construits par d'autres opérateurs et qu'inter aide a réhabilité², montrant les différences en termes de démarche opérationnelle et mettant en exergue de nouveaux enjeux de la maîtrise d'ouvrage communale et de la coordination locale entre acteurs du secteur EAH.

D'une manière générale, le projet "Appui aux communes rurales et aux comités d'usagers pour une amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement", dans sa deuxième phase, a **répondu aux besoins des communes en tenant compte de la spécificité de leur contexte, cette action a donc été pertinente et efficace** (tableau 1) en termes de :

- Appui à la maîtrise d'ouvrage communale de l'eau et de l'assainissement
- Réponse aux besoins des communautés locales

Tableau 1: Synthèse des résultats sur la période 2016-2019 (données fournies par inter aide, mise à jour au 31/05/2019)

Convention	Années 1, 2 et 3
Eau potable	
20 à 25 communes dans 3 districts	10 communes en appui individualisé
	10 communes en intercommunalité
	Villages de 10 autres communes appuyés ponctuellement dans le cadre du service « TMPS »
21 000 bénéficiaires	17 016 bénéficiaires directs
	29 957 habitants reconnectés à un réseau fonctionnel (Tehyna)
75 bornes fontaines	111 nouvelles bornes fontaines (109 Analamanga, 2 Atsimo-Atsinanana)
25 puits	31 nouveaux puits
Réhabilitation de 125 bornes fontaines et puits	30 bornes fontaines réhabilités
	46 puits réhabilités
Assainissement	
23 000 bénéficiaires	Environ 19 500 bénéficiaires
1 800 latrines	2 308 latrines construites dont 839 équipées de dalles San Plat

Les infrastructures construites sont diversifiées, de bonne qualité et généralement construite à moindre coût. Une participation active et importante (en monnaie et en nature) de la communauté des usagers et des élus et techniciens communaux a été constatée et confirmée dans tous les sites visités par l'équipe d'évaluation, **confirmant ainsi l'efficacité de l'action**. La mission d'évaluation a constaté que la méthodologie, exigeant une participation effective des acteurs locaux, a été suivie et strictement appliquée : les constructions ne démarrent qu'une fois les apports locaux réunis, ce délai peut parfois prendre jusqu'à 6 mois dépendant de l'organisation de la communauté des usagers.

La mission a pu conclure à une bonne efficacité et efficacité des activités du projet pour l'ensemble des sites visités, obtenus à l'issue d'un échantillonnage aléatoire, impliquant que ces cas le sont très probablement sur la majorité des constructions ou réhabilitations effectuées. Cette conclusion est renforcée par les propos des élus communaux et des usagers n'ayant fait aucune mention de manquements dans d'autres sites au cours de leurs interviews.

Pour les 4 districts, les réhabilitations des systèmes réalisés par d'autres opérateurs de projet, surtout celles mises en place dans le cadre de mission de réponse aux catastrophes naturelles, n'ont manifestement pas été réalisées avec la même rigueur méthodologique et technique. En conséquence, des difficultés pour leur remise en gestion dans le cadre de l'approche de maîtrise d'ouvrage communale proposée par le projet ont été soulevés par les personnes interviewées et constatées par les évaluateurs eux-mêmes. Il s'agit, par exemple,

² Avec Tehyna pour la zone de Manakara : [fiche de présentation de TEHYNA](#)

d'une faible participation des usagers et élus communaux aux activités, une gestion vacillante comme l'arrêt de la collecte des cotisations, non-réalisation des travaux communautaires, arrêt des travaux d'entretien ou de maintenance. Cependant, une exception notable doit être faite avec le cas de la réhabilitation du système AEPPS d'Ampasimanjeva pour lequel les travaux réhabilitation et la gestion mise en place avec l'appui d'inter aide et Tehyna sont prometteurs pour l'avenir, avec une forte et constante participation des élus communaux et des usagers.

Aux vues de la consistance des résultats en lien à la réhabilitation, la mission recommande d'adapter la méthodologie pour les réhabilitation avec une approche différenciée: i) une contribution des usagers plus élevée par rapport aux pratiques habituelles, ii) un suivi et contrôle plus rapproché de la part de l'ACEAH, iii) le paiement d'une cotisation plus élevée pour assurer les travaux d'entretien et de maintenance par un tiers (l'agent réparateur) sans que le CUE le demande mais à partir d'un simple constat de l'ACEAH.

En termes de démarche opérationnelle, d'approche, et de modalité de gestion des systèmes AEP construits ou réhabilités, le projet a su déployer quelques expériences avant-gardistes, qui méritent d'être mieux connues à savoir :

- la mise en place innovante de compteur volumétrique avec les PPMH: méconnue dans le secteur et offrant une possibilité d'uniformisation de gestion à l'échelle d'un territoire³ ;
- la mise en place d'un système de gestion du secteur EAH à l'échelle d'une coopération intercommunale⁴: diagnostic, maintenance et réparation, et éventuellement construction ;
- la mise en place d'association gestionnaire du secteur EAH: non seulement pour les systèmes opérationnels comme il est pratiqué jusque-là mais aussi au profit des villages ou fokontany demandeurs.

Ces expériences méritent d'être consolidées et soutenues dans la durée pour pouvoir être mise à l'échelle et en faire profiter à d'autres communautés ayant un contexte similaire.

En outre, la mission d'évaluation confirme l'amélioration tangible de la qualité de l'eau de boisson, de la réduction du temps passé par les femmes et les enfants à collecter de l'eau, de la qualité de l'air grâce à l'assainissement (absence d'odeur infecte d'excrément humain éparpillé aux alentours des villages qui préexistait avant le projet). L'augmentation du volume de l'eau de boisson consommée par les ménages peut paraître, certes, modérée (environ 30%) mais effective pour tous les sites visités et est significative de l'amélioration des conditions d'hygiène.

La distance de puisage a diminué sauf dans les rares cas d'aménagement de sources - également le point de puisage usuel-, pour lequel le temps de collecte n'a pas changé. La plus-value évoquée par les communautés est la disponibilité continue d'une eau de qualité tout au long de l'année et l'intérêt dorénavant suscité par la mise en place des périmètres de protection rapproché de ces sources, éveillant un réflexe de protection pour les ressources en eau disponibles sur le territoire des communes concernées.

Les systèmes AEPG offrent de nombreuses possibilités d'utilisation de l'eau à d'autres fins que l'eau potable, notamment économiques, comme la confection de briques, la pisciculture, l'arrosage de compost et des cultures sur les versants des collines, etc. Cependant, il n'existe pas encore de règles d'utilisation de l'eau disponible en surplus, provenant du dispositif de trop-plein des réservoirs, exploitée par les usagers les plus "opportunistes". Il serait important que les gestionnaires mettent en place des règles de gestion de ces autres usages afin de pour maintenir une équité entre les usagers, et cela pourrait être anticipé pour les constructions futures, par exemple, en établissant : i) une taxation de l'usage additionnel, ii) des travaux de remise en état des sites d'exploitation additionnels à la charge exclusive du bénéficiaire, etc.

³ Cf. fiche [Association Ranomadio](http://interaide.org/pratiques/content/maintenance-madagascar-association-ranomadio) (<http://interaide.org/pratiques/content/maintenance-madagascar-association-ranomadio>) et une petite fiche sur les [compteurs en sortie de puits](http://interaide.org/pratiques/content/compteurs-en-sortie-ppmh) (<http://interaide.org/pratiques/content/compteurs-en-sortie-ppmh>)

⁴ Cf. fiche de présentation [OPCI](#)

L'amplitude de l'impact sanitaire et économique de l'accès à l'eau potable est complexe à mesurer lors de telles mission d'évaluation et demanderait une étude approfondie et dans la durée avant d'être pleinement confirmé, **mais les signes actuels démontrent un changement positif évident sur les conditions de vie des bénéficiaires directs.**

À la lumière des conclusions tirées suite aux visites des sites de la phase 1 du projet, visités dans le cadre de cette évaluation, **le renforcement de la capacité d'analyse, de suivi, de supervision et de contrôle exercé par la Commune demeure l'une des conditions majeures de la viabilité de la fourniture d'eau potable aux populations rurales.** La mission d'évaluation a également conclu que le projet a eu des effets et impacts positifs sur les conditions de vie des bénéficiaires directs et la gestion du secteur EAH par les communes. **L'appropriation par ces acteurs locaux des actions réalisées présagent une bonne viabilité.**

Même si l'influence et le rôle joué par la Direction Régionale en charge de l'Eau (faute de moyen et de volonté...) a été malheureusement marginal au cours de l'exécution de ce projet, une consistance dans l'approche, le discours, et le soutien technique est attendue de ce service territorial déconcentré. Il s'agit néanmoins d'un manque d'implication que le projet ne peut influencer car il s'agit d'un service de l'état. Une activité de coordination plus régulière avec les acteurs présents dans les communes d'intervention pourrait cependant améliorer les conditions de viabilité des services actuellement fournis.



Les faits marquants, recommandations particulières et suggestions proposés par la mission d'évaluation déclinés par chaque district sont présentés ci-après.

Concernant le district de Manakara, 6 parmi les 20 communes rurales d'intervention du projet ont fait l'objet de visites dans le cadre de cette évaluation (Ampasimanjeva, Bekatra, Vatana, Sakoana, Ambahive et Lokomby) et douze parmi les 50 sites concernés ont été visités. Près de 30.000 personnes ont été connectés (de nouveau) à l'eau potable grâce à l'intervention d'inter aide et de son partenaire Tehyna dans ce district durant le projet (tableau 2).

Tableau 2: Récapitulation des réalisations en eau potable dans les 20 communes d'intervention du projet à Manakara, données fournies par inter aide Mai 2019

Cadre de l'intervention	Nb de communes concernées	Nb de villages concernés	Nb PE concernés	Bénéficiaires desservis
Appui individualisé	2	5	9	4,030
OPCI	8	36	36	20,082
TMPS	10	13	23	5,845
TOTAL	20	54	68	29,957

Les faits marquants dans ce district relevés par les évaluateurs correspondent à la mise en place d'un paiement du service de l'eau au volume efficace et viable dans la CR d'Ampasimanjeva, le déploiement du service de l'association Tehyna pour le diagnostic et la réparation des PPMH et FPMH à l'échelle du district, et l'approche intercommunale déployée dans de l'OPCI du grand Ambahive qui a permis la remise en fonction de nombreux puits existants. Le taux élevé de dysfonctionnement des PE qui existait dans ce district a amené inter aide et son partenaire Tehyna à concentrer son approche sur la remise en état d'ouvrage par un service de réhabilitation et de maintenance des systèmes pour qu'ils puissent de nouveau fonctionner, et sur un appui à leur (re)mise en gestion qui a été mené systématiquement dans chaque commune bénéficiaire. Ce district, zone historique d'intervention d'inter aide à Madagascar, offre des expériences et une progression intéressante du secteur EAH d'autant plus qu'elle concerne des communes enclavées et/ou sous-administrées.

À la lumière des résultats obtenus par inter aide et son partenaire Tehyna dans ce district, les travaux de réhabilitation et de maintenance apparaissent à l'évidence comme prioritaires. **L'action est pertinente et cohérente avec son contexte.** Les réhabilitations sont généralement de faible coût et permettent sur une courte période d'offrir de nouveau l'accès à l'eau à la population. En trois ans, le projet a pu rétablir l'accès à l'eau potable au profit de 29 957 personnes, grâce à la remise en fonction de systèmes distribuant de l'eau à 68 points d'eau. **Cette action est à la fois efficace et efficiente.** Elles ont mis en exergue un impératif de mise en place de la gestion du secteur à la fois à l'échelle des communautés d'usagers et de la commune, et plus particulièrement de la nécessité de mise en place de techniciens réparateurs. En effet, il est frappant de constater que le changement d'une pièce de la pompe suffit pour maintenir la fourniture de service de l'eau. Pour éviter l'exacerbation des dégradations des systèmes occasionnant une rupture du service et/ou l'augmentation des coûts de réhabilitation ou de reconstruction, le délai de maintenance ne devrait pas être trop long au risque d'avoir ce taux élevé de dysfonctionnement pour le district de Manakara. La qualité et l'efficacité de travaux effectués par inter aide et son partenaire Tehyna sont confirmés par la satisfaction des bénéficiaires directs et des Communes concernées constatées au cours de cette mission d'évaluation.

Sur le plan technique, la qualité des réalisations est bonne. Pour rehausser le niveau de cette qualité, il est suggéré de i) procéder à une remise à niveau/formation continue des prestataires sur les chantiers de réhabilitation et de maintenance en vue du respect strict des règles de l'art, ii) d'installer des systèmes de protection des ouvrages de façon systématique, non seulement pour les pompes à main qui le sont aisément mais aussi sur le forage avec pompe solaire, les captages et les réservoirs d'eau pour les AEPG et AEPPS, et iii) d'encourager les communes à procéder durant les périodes à risque, avec l'appui de la direction régionale de l'eau, à des tests bactériologiques et physico-chimiques de l'eau pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au population.

En termes de gouvernance et de gestion du secteur EAH dans ces communes, une séparation claire du rôle de la commune et de l'association de gestion (cas de l'association Ranomadio) est recommandée sur le moyen terme vue que le choix actuel, d'avoir une association dans laquelle la Mairie participe activement, repose sur un leadership incontesté du Maire d'Ampasimanjeva qui pourrait être remplacé à la suite d'une élection. Pour améliorer l'autonomie d'une association de gestion telle que Ranomadio, un service technique communal en charge de l'EAH pouvant donner un avis technique objectif sur le rapport d'exercice des gestionnaires des systèmes AEP serait l'idéal afin d'éclairer les décisions des élus communaux à leur sujet. Pour cela, l'association devrait payer une redevance à la commune afin de contribuer voire assurer le bon fonctionnement de ce service. En ce qui concerne l'expérience de paiement au volume de l'eau consommée dans le gros bourg de Ampasimanjeva ou dans le cadre de branchements particuliers sur d'autres systèmes, deux recommandations émergent à la suite de la mission : i) une proposition de contribution pour les personnes indigentes n'ayant pas la capacité financière de s'assurer continuellement un approvisionnement d'eau potable au PE payant, ii) une mise en place systématique de compteur pour les branchements privés voire les PE collectifs lorsque le paiement au volume est la modalité de gestion choisie.

Pour le cas de l'OPCI Grand Ambahive, le procédé choisi par le projet et les communes a jeté les prémices d'un service technique intercommunal de l'eau. Pourtant, la trajectoire semble être compromise par une faible coopération entre les communes et une faible implication des élus eux-mêmes mais aussi par une intervention récente d'autres acteurs ayant décidé d'intervenir dans la zone sans ni concertation ni considération des expériences préexistantes dans le secteur de l'EAH. Une capitalisation et mise en perspective de ce type de gestion devrait être partagé avec les acteurs du secteur.

Concernant le renforcement de capacité institutionnelle et technique de l'Association Tehyna qui a joué un rôle-clé dans la remise en fonctionnement des points d'eau dans ce district, un accompagnement vers sa mutation doit être assuré notamment sur : i) la définition d'un statut et d'un règlement intérieur propre à ses fonctions, ii) la formulation d'un plan stratégique, et iii) l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion administratif, comptable et financier adapté à son statut.

Sans répéter l'impact positif de l'action sur les conditions de vie de la population des zones d'intervention déjà mentionné dans les conclusions générales ci-haut, **le projet laisse présager une bonne viabilité de ces acquis** si l'appui aux Communes promu par inter aide ne serait pas remis en cause par les nouveaux élus ou les agents des services techniques de l'État. Cette action a pu démontrer de manière frappante l'adéquation des réponses en matière de gestion du secteur EAH et la spécificité de chaque contexte, stratégie payante pour une bonne viabilité lorsque les principaux concernés (communes et usagers) se sont appropriés de l'action.

Concernant le district de Farafangana, 3 parmi les 5 communes rurales d'intervention ont été visitées : Maheriraty, Ambohigogo et Evato. Douze parmi les trente-trois sites ont été aussi visités pour ce district, qui est un site d'intervention plus récent pour inter aide (présente depuis 1994 à Madagascar).

Les constructions et réhabilitations au profit des populations de ce district concernent quasi exclusivement des PPMH. En moyenne, 195 personnes par PE peuvent accéder à l'eau potable grâce au projet promu par inter aide dans ces communes. **Ce choix est pertinent à cause de l'emplacement des villages situés toujours sur les collines et la topographie dans la zone.** Un fait marquant, lors de visite sur le terrain, est l'amélioration nette de la qualité des latrines familiales construites par les ménages ciblés, comparativement à des constats qui avait été effectué par l'évaluatrice dans cette même zone quelques années auparavant. La présence et le travail fourni par les techniciens communaux – adjoints au Maire et ACEAH – pour le suivi et la gestion des ouvrages sont également remarquables. L'évaluation confère ces faits marquants non seulement aux attributs propres de ces personnes mais également à la présence soutenue de l'équipe exécutive d'inter aide dans ces Communes et l'amélioration tangible de leur capacité technique, en termes d'animation, de socio-organisation, et de coordination des activités entre les projets santé, agriculture, eau potable et assainissement de base d'inter aide au profit de ces Communes.

Tableau 3: Récapitulation des réalisations en eau potable dans les 5 communes d'intervention du projet à Farafangana, données fournies par inter aide Mai 2019

Commune	Réalisation		Réhabilitation		Total bénéficiaires	Total de systèmes
	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes		
Sahamadio	84	1			84	1
Namohora	171	2			171	2
Maheriraty	2 038	9			2 038	9
Ambohigogo	1 932	11			1 932	11
Evato	2 220	10			2 220	10
Total général	6 445	33			6 445	33

Sur le plan technique, les réalisations sont de bonne qualité, durable et réalisées de façon efficiente. En effet, les usagers contribuent à la construction de l'ouvrage qui ne commence qu'une fois leur participation réunie et constatée. La construction de latrine individuelle est également une des préconditions au démarrage des travaux d'AEP selon la méthodologie appliquée par inter aide. Cependant, il est suggéré de : i) procéder à une mesure du débit de la nappe avant la pose des buses, ii) d'utiliser lorsque nécessaire des matériels comme les marteaux-piqueurs pour les fouilles en terrain rocheux, et iii) de porter systématiquement des équipements de protection individuelle pour tous les travaux de construction, en gardant bien en vue l'efficacité du travail d'inter aide actuellement. Ces mesures additionnelles permettraient de rehausser d'un cran la qualité déjà reconnue du travail d'inter aide sur ce secteur.

Pour s'assurer de la continuité du service de fourniture d'eau potable dans ces Communes, les éléments ci-après devraient être mis en place systématiquement pour les activités futures :

- Le recrutement et la formation de deux agents réparateurs pour des zones géographiques (de plusieurs communes) avant la réception définitive des travaux
- Une synergie entre les activités de sensibilisation pour le paiement du service de l'eau et l'appui à l'amélioration de la production agricole, secteur employant plus de 90% de la population de ces villages,
- Le maintien du niveau de cotisation des usagers à son niveau de la première année (forfait reconduit) pour faciliter les travaux d'entretien et de maintenance, et faciliter le paiement d'une rémunération ou une indemnisation plus conséquente de l'ACEAH.

Pour abonder dans la réflexion sur la viabilité des acquis actuels, la coordination communale des acteurs du secteur EAH intervenant dans une Commune est également à poursuivre, vue l'influence marginale qu'ont eu les agents du service technique de l'État dans ces Communes, du fait de l'enclavement combiné au peu d'effectifs des agents locaux-régionaux du ministère en charge de l'eau et surtout les risques de perdre les acquis actuels dus aux éventuelles démarches opérationnelles différentes d'autres opérateurs notamment en termes de gestion locale des PE et la gestion communale du secteur EAH.

Concernant les districts d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana, 12 sites sélectionnés de manière aléatoire ont concerné 5 communes rurales visités dans les deux districts d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana, à savoir : Anjanadoria, Avaratsena, Ampanotokana, Antsahafilo, et Sadabe. Seule la commune de Mahabo n'a pas été visitée lors de cette mission d'évaluation. La commune d'Antsahafilo (phase 1), a été choisi de manière aléatoire pour faire partie du lot de sites à visiter afin de mettre en perspective des analyses en termes de viabilité des actions.

Ces deux districts ont eu un passé plus fourni que celui de Farafangana en matière de service public d'accès à l'eau potable soit par l'intermédiaire de l'État soit à travers les opérateurs non gouvernementaux et leurs partenaires techniques et financiers⁵ surtout pour les villages assez grands, plus denses et accessibles. Les infrastructures construites (40) ou réhabilitées (2) dans le cadre du projet sont majoritairement des AEPG (tableau 4), bien adapté à la topographie dans la zone et l'emplacement des villages isolés et parfois peu denses que les acteurs du secteur ne priorisent pas souvent. L'action répond véritablement à l'objectif d'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement de base dans sa logique de priorisation, en apportant ses expertises dans les zones isolés. **Cette action est donc pertinente.**

Tableau 4: Récapitulation des résultats en eau potable dans les 5 communes d'intervention du projet, à Ambohidratrimo et Manjakandriana, données fournies par inter aide Mai 2019

Commune	Réalisation		Réhabilitation		Total bénéficiaires	Total de systèmes
	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes		
Sadabe	1 302	4			1 302	4
Avaratsena	644	5	88	1	732	6
Mahabo	1 433	6			1 433	6
Anjanadoria	993	5	542	1	1 535	6
Ampanotokana	5 569	20			5 569	20
Total général	9 941	40	630	2	10 571	42

Durant la période d'exécution du projet, quatre communes ont bénéficié chacune de la construction de 4 à 6 systèmes, d'une réhabilitation respectivement pour Avaratsena et Anjanadoria, et d'une vingtaine de construction pour la commune d'Ampanotokana. Au total, 109 bornes fontaines et 2 PPMH desservent les 10.571 personnes bénéficiaires de ces systèmes, soit une moyenne de 95 personnes par PE. Avant le démarrage de ces constructions ou réhabilitations, la construction ou la réhabilitation de latrines individuelle est également un engagement de la population, contrôlé par l'ACEAH ou l'agent de suivi de la Commune. **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base sont ainsi appuyés en même temps, à l'instar de la démarche**

⁵ À titre d'illustration, des villages comme Ambatofisaorana, CR Sadabe, ont bénéficié d'un système d'AEP depuis 1986, ayant donc besoin d'une remise à niveau non seulement en termes de gestion mais aussi sur le système de production et de distribution de l'eau.

opérationnelle d'inter aide dans les 2 districts du sud – est du pays, confirmant un bon niveau d'efficacité du projet.

Pour l'ensemble de 4 communes visitées parmi les 5 de la zone d'intervention, la gestion communale et locale du secteur EAH a fait une avancée notable. Grâce à l'appui d'inter aide, une association d'envergure communale émanant de chaque comité de gestion des PE fonctionnels (et des villages ne bénéficiant pas encore de systèmes d'AEP) a émergé respectivement à Anjanadoria et Ampanotokana. Ces associations sont, désormais gestionnaire ayant contractualisé avec le bureau exécutif communal. Ces 2 communes rurales sont les pionniers de cette nouvelle modalité de gestion d'envergure communale, et méritent un suivi et un accompagnement à la mesure de leur niveau respectif de performance. Les 3 autres communes s'appuient sur les services d'un ACEAH pour assurer la coordination, le suivi, le contrôle et le conseil des comités de gestion respectifs des systèmes par village. **L'engagement et l'effectivité des actions du bureau exécutif de chaque commune, grâce aux multiples concertations, conseils techniques avisés et présence soutenue de l'équipe d'inter aide, a permis non seulement de construire efficacement les systèmes mais aussi de les mettre en gestion pour assurer la continuité de la fourniture de service, démontrant en conséquence un bon niveau d'efficience du projet.**

Cet engagement effectif de l'équipe exécutive communale jette, par ailleurs, les fondations d'une bonne viabilité des actions. Le changement de chaque équipe communale, à la suite d'une élection, présente toutefois un risque pour cette viabilité qu'inter aide ne peut pas maîtriser.

Bien que le bon niveau de performance de l'intervention d'inter aide dans ces 2 districts soit indiscutable, quelques suggestions et recommandations sont présentées ci-après pour continuer dans le sens de l'amélioration de l'action et surtout rendre durable de tels acquis :

- **Sur le plan technique**, s'assurer que la Commune et les gestionnaires respectifs des systèmes :
 - Veillent, si possible, au remplacement des clôtures par des haies vives pour la protection des ouvrages surtout au niveau du captage.
 - Procèdent de « façon systématique » au nettoyage périodique des ouvrages et l'application stricte des sanctions concernant l'utilisation de l'eau à des fins autres qui ne sont écrits dans le règlement.
 - Mettent en place un système de partage de l'eau au niveau du captage ou à la limite au niveau du réservoir afin de partager les ressources disponibles de façon équitable surtout lorsque l'eau pourrait être utilisé à des fins profitables (autres usages) lorsque le débit le permet.
 - Équipent d'une boîte avec serrure le robinet de puisage pour faciliter le contrôle et la gestion des points d'eau, sinon remplacer les PE par un kiosque à eau surtout pour le chef-lieu respectif de communes (vente au volume).
- **En lien à la délégation de gestion des systèmes AEP ou du secteur EAH à l'échelle communale :**
 - Présenter une description de fonction clairement séparée et suffisamment détaillé pour le comité des usagers de l'eau (ou de l'association gestionnaire à l'échelle communale) et l'ACEAH pour servir de :
 - Référence à la mise en place du CUE et lors du recrutement de l'ACEAH
 - Checklist pour le rapportage de chaque entité
 - Outils servant aux travaux de planification opérationnelle et financière
 - Appuyer les CUE ou l'association gestionnaire et le STEAH à avoir une planification opérationnelle et financière propre pour continuer à avoir une identité propre et faciliter le suivi et contrôle mutuel.

Une description détaillée de ces deux derniers points est suggérée dans la section « recommandations et suggestions » pour les districts d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana.

SOMMAIRE

1.	RESUME EXECUTIF	2
2.	METHODOLOGIE D'EVALUATION	13
2.1.	MODELE D'INVESTIGATION POUR L'EVALUATION DU PROJET	13
2.2.	DUREE EFFECTIVE DE L'EVALUATION	14
2.3.	SITES VISITES DANS LES 4 DISTRICTS	14
2.4.	INFORMATEURS-CLES RENCONTRES	15
2.5.	RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES	16
3.	RESULTATS DE L'EVALUATION POUR LE DISTRICT DE MANAKARA, RÉGION VATOVAVY FITOVINANY	18
3.1.	PERTINENCE ET COHERENCE DE L'ACTION A MANAKARA	19
3.1.1.	<i>Pertinence de l'action au regard des besoins et demandes locales</i>	19
3.1.2.	<i>Pertinence de l'approche de délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes au profit d'une association et à l'échelle intercommunale pour l'OPCI Grand d'Ambahive</i>	19
3.1.3.	<i>Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales enclavées de Madagascar</i>	20
3.2.	EFFICACITE ET EFFICIENCE DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LE DISTRICT DE MANAKARA	20
3.2.1.	<i>Généralités</i>	20
3.2.2.	<i>Particularités</i>	23
3.3.	IMPACT ET VIABILITE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	27
3.3.1.	<i>Volume d'eau potable consommée et amélioration des conditions de collecte de l'eau</i>	27
3.3.2.	<i>Conditions pour la continuité du service de gestion</i>	28
3.3.3.	<i>Reconnaissance et assimilation des modalités de gestion par les autres acteurs du secteur et la direction régionale en charge de l'eau</i>	28
3.4.	RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	29
3.5.	ANNEXES AU RAPPORT DU DISTRICT DE MANAKARA	33
4.	RESULTATS DE L'EVALUATION POUR LE DISTRICT DE FARAFANGANA, RÉGION ATSIMO ATSIANANA	37
4.1.	PERTINENCE ET COHERENCE DE L'ACTION	38
4.1.1.	<i>Pertinence de l'action au regard des besoins et demandes locales</i>	38
4.1.2.	<i>Pertinence de l'approche de délégation de gestion des ouvrages construits au profit des comités de gestion représentant les usagers</i>	38
4.1.3.	<i>Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales enclavées de Madagascar</i>	39
4.2.	EFFICACITE ET EFFICIENCE DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE	40
4.2.1.	<i>Généralités</i>	40
4.2.2.	<i>Particularités</i>	43
4.3.	IMPACT ET VIABILITE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	47
4.3.1.	<i>Volume d'eau potable consommée, amélioration des conditions de collecte de l'eau et un bon assainissement de base</i>	47
4.3.2.	<i>Amélioration de l'organisation sociale et probablement de la structuration communautaire</i>	48
4.3.3.	<i>Amélioration des conditions de travail à suivre et à évaluer</i>	48
5.	RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	49
4.5.	ANNEXES AU RAPPORT DE DISTRICT DE FARAFANGANA	51
5.	RESULTATS DE L'EVALUATION POUR LES DISTRICTS D'AMBOHIDRATRIMO ET DE MANJAKANDRIANA, RÉGION ANALAMANGA	54
5.1.	PERTINENCE ET COHERENCE DE L'ACTION	55
5.1.1.	PERTINENCE DE L'ACTION AU REGARD DES BESOINS ET DEMANDES LOCALES	55
5.1.2.	<i>Pertinence de l'approche de délégation de gestion par les communes au profit d'une association et au profit des comités d'usagers de l'eau</i>	55
5.1.3.	<i>Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales de Madagascar</i> ..	56

5.2.	EFFICACITE ET EFFICIENCE DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LE DISTRICT DE MANJAKANDRIANA ET AMBOHIDRATRIMO	56
5.2.1.	<i>Généralités</i>	56
5.2.2.	<i>Particularités</i>	58
5.3.	IMPACT ET VIABILITE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	64
5.3.1.	<i>Volume d'eau potable consommée et amélioration des conditions de collecte de l'eau</i>	64
5.3.2.	<i>Reconnaissance et assimilation des modalités de gestion par les usagers, les communes, les autres acteurs et les directions régionales en charge de l'eau</i>	65
5.4.	RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	66
5.5.	ANNEXES AU RAPPORT DES DISTRICTS D'AMBOHIDRATRIMO ET DE MANJAKANDRIANA	72
6.	ANNEXES GENERAUX.....	75
6.1.	<i>Chronogramme de la mission</i>	75
6.2.	<i>Liste des personnes rencontrées</i>	79
6.3.	<i>Liste des acronymes et abréviations</i>	84

Liste des photos

PHOTO 1:	CARTE PRESENTANT LES COMMUNES D'INTERVENTION DU DISTRICT DE MANAKARA	18
PHOTO 2:	UNE DES PPMH REHABILITEES AU CHEF-LIEU DE LA CR AMPASIMANJEVA, MAI 2019.....	22
PHOTO 3:	FPMH REHABILITE DESSERVANT LE CSB DE SAKOANA ET 11 MENAGES RESIDENTS	23
PHOTO 4:	TRESORIER DE L'ASSOCIATION MIRABE DEVANT LA CAISSE METALLIQUE ET LES LIVRES COMPTABLES.....	25
PHOTO 5:	UNE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ARGUMENTANT LE CHOIX ET L'APPLICATION DE LA MODALITE DE GESTION A AMPASIMANJEVA	25
PHOTO 6:	FILE D'ATTENTE SUR L'UN DES PPMH D'ANKARAMALAZA, CR VATANA, MAI 2019.....	26
PHOTO 7:	UN DES 3 PORTEURS D'EAU DU PPMH D'AMPASIMANJEVA.....	27
PHOTO 8:	EXEMPLE D'ECRITEAU PLACE PAR LE CUE SUR L'UN DES FPMH DE SAKOANA POUR SENSIBILISER LES USAGERS AU RESPECT DES REGLES D'UTILISATION	28
PHOTO 9:	FAMILLES INDIGENTES UTILISANT EN PARTIE L'EAU DE LA RIVIERE FARAONY POUR L'EAU DE BOISSON.....	30
PHOTO 10:	CARTE DES COMMUNES D'INTERVENTION DU PROJET	37
PHOTO 11:	EXEMPLE DE PPMH CONSTRUIT PAR UN AUTRE OPERATEUR ET REHABILITE PAR INTER AIDE.....	38
PHOTO 12:	PPMH AYANT FAIT L'OBJET DE RECEPTION DEFINITIVE A ANEZANDAVA, CR AMBOHIGOGO, MAI 2019.....	41
PHOTO 13:	EN HAUT : PPMH DANS LE VILLAGE D'ANAMBOTAKA ; EN BAS: AMENAGEMENT DE SOURCE DANS LE VILLAGE DE SAMBORITRA, CR EVATO.....	43
PHOTO 14:	EXEMPLE DE QUITTANCE DE PAIEMENT D'UNE REDEVANCE AUPRES DE LA COMMUNE DANS UN DES LIVRES DE CUE, CR EVATO.....	44
PHOTO 15:	DEUX DES LATRINES CONSTRUITES PAR LES VILLAGEOIS D'ANIVORANO POUR LES GENS DE PASSAGE DANS LE VILLAGE.....	44
PHOTO 16:	INTERVIEW AVEC LE 2EME ADJOINT AU MAIRE, STC, ET ACEAH DE LA CR AMBOHIGOGO	46
PHOTO 17:	RESPONSABLE D'HYGIENE (AGENT COMMUNAUTAIRE DE SANTE) MONTRANT LES GESTES POUR GRAISSER LA CHAINE DE LA TETE DE LA POMPE	48
PHOTO 18:	CARTE D'INTERVENTION DU PROJET DANS LES DISTRICTS D'AMBOHIDRATRIMO ET MANJAKANDRIANA	54
PHOTO 20:	RESERVOIR CONSTRUIT EN 1986 PAR FIKRIFAMA DESSERVANT UN DES SYSTEMES REHABILITES DURANT LA PHASE 1 A AMBATOFISAORANA, CR SADABE	57
PHOTO 20:	RESERVOIR NOUVELLEMENT CONSTRUIT DANS UN DES SITES D'AMPANOTOKANA.....	57
PHOTO 21:	DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE MONTRE : BOITE DE CAPTAGE N'AYANT PAS ETE NETTOYEE, AIRE DE CAPTAGE ENVAHI DE VEGETAUX, RESERVOIR BIEN PROTEGE.....	59
PHOTO 22:	MEMBRES DE BUREAU DE L'ASSOCIATION LOHARANO MAHARITRA AVEC LE PDS D'ANJANADORIA (EN HAUT), ET MEMBRES DE L'ASSOCIATION LOHARANO TOKANA DEVANT LE BUREAU DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAH A AMPANOTOKANA.....	60
PHOTO 23:	L'ACEAH DE SADABE DANS SON BUREAU - LOCAL JOUXTANT LE BUREAU PRINCIPAL DE LA MAIRIE.....	62
PHOTO 24:	COLLECTE D'EAU A ANTANINANDRO, AMPANOTOKANA, EN FIN D'APRES-MIDI.....	65
PHOTO 25:	CONFECTION DE BRIQUES, EN CONTRE-BAS DU RESERVOIR D'ANTANINANDRO, CR AMPANOTOKANA.....	65

Liste des encadrés

ENCADRE 1: NOTE TECHNIQUE SOMMAIRE SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION A BEKATRA, MAI 2019.....	21
ENCADRE 2: ANTICIPER LES REPARATIONS FUTURES AVEC L'ARGENT DE LA CONTRIBUTION AVANT LA REHABILITATION	22
ENCADRE 3: NOTE TECHNIQUE SUR LE SYSTEME DE NIHAONANA, CR BEKATRA, MAI 2019	23
ENCADRE 4: UNE APPRECIATION SUR LA QUALITE DE CONSTRUCTION DE LATRINE FAMILIALE	38
ENCADRE 5: UN COMITE DE GESTION MIS EN PLACE DES LE DEBUT DE LA CONSTRUCTION INFLUE CONSIDERABLEMENT SUR LE MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'INFRASTRUCTURE AU BOUT DE QUELQUES ANNEES : UNE ILLUSTRATION « EN CONTRE-EXEMPLE » DONNEE PAR UN OUVRAGE REHABILITE	39
ENCADRE 6: RECEPTION DEFINITIVE D'UN OUVRAGE A ANEZANDAVA, CR AMBOHIGOGO, MAI 2019	41
ENCADRE 7: VISITE D'UN SITE, CR EVATO, DONT LA CONSTRUCTION D'UN PPMH EST EN COURS.....	42
ENCADRE 8: 46 MENAGES POUR LE CHEF-LIEU DE FOKONTANY EMENA: RAISON D'EFFICIENCE VS CAPACITE DES USAGERS A ASSURE LA CONTRIBUTION EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 2 POMPES.....	42
ENCADRE 9: RECIT DE L'ORGANISATION DES USAGERS AVEC LE CUE DU VILLAGE D'ANIVORANO DANS LE FOKONTANY EMENA, CR EVATO	44
ENCADRE 10: REFLEXION SUR LA PART D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE ET LE NOMBRE D'USAGERS EN VUE DE L'ACCES UNIVERSEL A L'EAU POTABLE: ADJOINT AU MAIRE DE LA CR EVATO	46
ENCADRE 11: SECURITE ET MIGRATION DES POPULATIONS : A SURVEILLER POUR LES USAGERS D'UN PPMH/FPMH NE DEPASSE PAS LA LIMITE MAXIMUM ET GARANTIR LA PERENNITE DES OUVRAGES CONSTRUITS.....	49
ENCADRE 12 : UNE VISION PARTAGEE ENTRE L'EXECUTIF ET LE CONSEIL COMMUNAL EST NECESSAIRE POUR LA BONNE GESTION DU SECTEUR "EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT"	56
ENCADRE 13: VERS UNE FONCTION MULTI-USAGES DE L'EAU DANS LES PETITS VILLAGES	67

Liste des figures

FIGURE 1: SCHEMA SIMPLIFIE D'UN ORGANIGRAMME DE STIEAH	31
FIGURE 2: SCHEMA D'UN PPMH AVEC COMPTEUR VOLUMETRIQUE	36

2. Méthodologie d'évaluation

2.1. Modèle d'investigation pour l'évaluation du projet

La méthodologie d'évaluation demeure celle proposée dans l'offre technique avec quelques ajustements mineurs tels que présentés dans le tableau schématique ci-dessous. Elle est essentiellement qualitative composée de documentation et de narration de la part des informateurs-clés : revue de documentation, interviews semi-structurés, observation participante directe. La méthodologie se divise en 3 étapes essentielles : i) la préparation ayant consisté à la collecte et revue de documentations disponibles auprès d'InterAide à Antananarivo et d'autres documents en ligne, et à une réunion de cadrage, ii) l'investigation sur le terrain résultant en une rédaction du rapport provisoire, iii) la finalisation du rapport à la suite des commentaires provenant de l'équipe d'InterAide suite à la remise du rapport provisoire.

Tableau 5: Tableau schématique du modèle d'investigation

Étape 1	Étape 2a	Étape 2b	Étape 3
<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de la méthodologie d'évaluation - Finalisation des outils d'investigation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure des résultats atteints - Identification des paramètres spécifiques et locaux influant (cause et corrélation) les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemble les éléments consistants dans les résultats de chaque site sélectionné - Identifie les éléments circonstanciels, conjoncturels ou exceptionnels influençant les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte les informations additionnelles permettant d'ajuster si besoin les données factuelles et les éléments d'analyse
Procédure	Procédure	Procédure	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'informations préalables - Rencontre avec InterAide (discussion sur la méthodologie proposée) - Collecte et revue de documents additionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews semi-structurées avec les informateurs - clés (commune, DIR Eau, STEAH, comités des usagers, etc.) - Enquête informelle auprès des usagers - Observation directe des infrastructures, des lieux de vie, et 	<ul style="list-style-type: none"> - Triangulation des données obtenues (documentation, observation, et interviews/enquête informelle) - Contextualisation des résultats obtenus - Structuration et synthèse des résultats obtenus - Élaboration les recommandations pour mettre à l'échelle les résultats et/ou corriger certaines pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange par email ou autre méthode de correspondance électronique avec les équipes du projet - Restitution des résultats d'évaluation et recueil des commentaires et suggestions de la part des parties prenantes au projet
Livrable	Livraison		Livrable
Modification légère de la liste des sites à visiter selon la 2ème proposition de la consultante : 6 Manakara, 3 Farafangana et 5 Analamanga	Rapport d'évaluation provisoire (sous la forme de restitution une semaine après la fin de l'investigation sur le terrain et l'envoi progressif de rapport par district : 15 Juin pour Manakara, et 27 Juin pour Farafangana et Analamanga)		Rapport d'évaluation finale incluant les recommandations pour les projets futurs Rapport de l'étude d'impact du projet sur l'hygiène et l'assainissement (Farafangana)

Au lieu de tenir un focus groupe dans chaque site, l'équipe d'évaluation a procédé à une enquête informelle auprès des usagers sur leur pratique quotidienne de puisage et d'usage de l'eau. Dans les régions du sud - est de l'île, les paysans sont affairés à la récolte de paddy (grande saison) et ne sont pas présents dans les villages.

À Analamanga, la plupart préparent les champs pour les spéculations agricoles d'hiver (oignon, pomme de terre, etc.).

Une des communes de l'OPCI Grand Ambahive a été retirée de la sélection et remplacée par une commune à Farafangana, dénommé Ambohigogo. Le nombre de communes de l'OPCI Grand d'Ambahive sélectionné étant 5, c'est-à-dire 50% de l'ensemble des communes membres, sont représentatifs et les résultats peuvent être généralisés sur l'ensemble de l'OPCI.

2.2. Durée effective de l'évaluation

L'évaluation a commencé le 10 Mai 2019 et une fois la préparation logistique finalisée, l'équipe d'évaluation a commencé l'investigation à Manakara et Farafangana à partir du 13 jusqu'au 26 Mai 2019. À cause de l'élection législative du 27 Mai, l'investigation dans les districts d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana n'a commencé que le 28, suivi d'un arrêt entre le 29 et 30 Mai jour de l'ascension, et n'a été finalisé que le 5 Juin 2019. Une restitution a été faite au bureau d'InterAide le 12 Juin et le premier rapport concernant le district de Manakara a été envoyé le 15 Juin 2019. Les rapports respectifs de Farafangana, de Manjakandriana et Ambohidratrimo l'ont été le 27 Juin 2019. Les détails du chronogramme de la mission sont présentés dans l'annexe du présent rapport.

En comparaison aux clauses contractuelles, le délai de remise de la note de terrain a été repoussée de 3 jours mais le délai de remise de rapport provisoire et de rapport final a été respecté.

À l'exception d'un site qui n'a pas été visité dans la CR de Sadabe, aux vues du délai d'approche entre les 3 sites sélectionnés de cette Commune, tous les autres sites ont pu être visités. De sites additionnels proches soit ils sont situés à proximité du chef-lieu de Commune soit qu'ils sont localisés sur le chemin entre deux sites sélectionnés ont pu être visités, comme cela a été le cas à Farafangana et à Ambohidratrimo.

2.3. Sites visités dans les 4 districts

Aux termes de l'investigation sur le terrain, 36 sites sont finalement visités (tableau x.). Trente-deux (32) sites ont été sélectionnés dans la proposition technique. Parmi ces sites, 8⁶ sont ceux issus de la phase 1, 28 issus de la phase 2 soit 5 sites additionnels (Evato, Ambohigogo et Lokomby). Tous les types et étendus de travaux ont été maintenus pour avoir une représentativité des résultats (PPMH, FPMH, AEPG, AEPPS, AS, extension en branchements particuliers), que ce soit en construction, en réhabilitation et en maintenance corrective.

Les sites de la phase 1 ont permis de mettre en perspective les impacts et conditions de viabilité des infrastructures les plus récentes de la phase 2, dans le cas où InterAide continue d'accompagner la commune ou non. Les travaux de construction ont pu être comparés à ceux qu'InterAide (avec Tehyna ou non) a réhabilité, montrant les différences en termes de démarche opérationnelle et mettant en exergue de nouveaux enjeux de la maîtrise d'ouvrage communale et de la coordination locale entre acteurs du secteur EAH.

Dans la région Analamanga, deux autres sites - respectivement de la CR Anjanadoria et de la CR Ampanotokana, ont été programmés en une deuxième journée de visite, alors que les sites des autres communes ont pu être visités en une journée.

Tableau 6: Liste des sites visités par l'équipe d'évaluation par région, district et commune

Région	Communes	Sites visités	Phase	Année	Type et étendu des travaux	Type d'appui aux communes
Analamanga	Sadabe	Ambatofisaorana	1	2014-15	11BE - réhabilitation	Appui individualisé
		Marome	2	2016-17	3BF - construction	Appui individualisé

⁶ 9 sites dans la proposition technique. Celle qui n'a pas pu être visité se trouve à Sadabe (voir section ci-dessus).

Région	Communes	Sites visités	Phase	Année	Type et étendu des travaux	Type d'appui aux communes
	Ampanotokana	Ampanataovana Sud	2	2018-19	7BE - construction	Appui individualisé
		Antaninandro	2	2016-17	1BE - construction	Appui individualisé
		Mahaimandry	2	2016-17	4BE - construction	Appui individualisé
	Anjanadoria	Madiorano	2	2018-19	8BF - réhabilitation	Appui individualisé
		Antamboho	2	2017-18	3BF - construction	Appui individualisé
	Avaratsena	Antanimasaka	2	2018-19	1BF - construction	Appui individualisé
		Avaratsena	1	2015-16	6BF - construction	Appui individualisé
		Ampasika	2	2016-17	AS	Appui individualisé
	Antsahafilo	Antsahafilo	1	2015-16	9BF - construction	Appui individualisé
		Mangarivotra	1	2014-15	3BF - construction	Appui individualisé
Atsimo Atsinanana	Evato	Tazomamiratra	2	2017-18	AS -construction	Appui individualisé
		Emena	2	2018-19	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Anivorano/Emena	2	2018-19	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Enifatsy	2	2017-18	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Anambotaka	2	2017-18	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Vohimary	2	2017-18	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Anambandrika	2	2017-18	1PPMH - construction	Appui individualisé
	Ambohigogo	Lohafary	2	2017-18	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Anezandava	2	2018-19	1PPMH - construction	Appui individualisé
		Mahasoa-Esatra	2	2018-19	1PPMH - construction	Appui individualisé
	Maheriraty	Maheriraty	1	2014-15	1PPMH - réhabilitation	Appui individualisé
		Ambalakazaha	1	2014-15	1PPMH - construction	Appui individualisé
	Vatovavy Fitovinany	Ampasimanjeva	Ampasimanjeva	2	2016-17	AEPPS - réhabilitation
Ampasimanjeva			2	2016-18	2PPMH - réhabilitation	Appui individualisé
Ambahive		Tanjonkondrobe	2	2017-18	1PPMH - réhabilitation	OPCI
		Tanjonkondrokely	2	2017-18	1PPMH - réhabilitation	OPCI
Sakoana		Sakoana CSB	2	2017-18	1FPMH - réhabilitation	OPCI
		Sakoana EPP	2	2018-19	1FPMH - réhabilitation	OPCI
		Sakoana Centre	2	2018-19	1PPMH - réhabilitation	OPCI
Bekatra		Bekatra	1	2015-16	Extension 7 branchements privés	Appui individualisé
		Nihaonana	1	2015-16	Maintenance corrective - 1AEPG	Appui individualisé
Vatana		Ankaramalaza	2	2017-18	1FPMH - réhabilitation	OPCI
		Getsemania	2	2017-18	1FPMH - réhabilitation	OPCI
Lokomby	Lokomby centre	2	2018-19	1PPMH - réhabilitation	OPCI	

2.4. Informateurs-clés rencontrés

Que ce soit au sein de la Commune qu'au niveau des fokontany et villages bénéficiaires de l'intervention d'InterAide, l'équipe d'évaluation a pu rencontrer tous les informateurs-clés souhaités, à l'exception du

personnel de la Direction Régionale en charge de l'eau (Analamanga et Vatovavy Fitovinany) dont les nominations sont en suspens. La tenue de cette évaluation coïncidait avec la période d'élection législative et quelques Maires sont personnellement impliqués, faisant partie de la liste des suppléants d'un candidat, et ne peuvent plus en conséquence assurer leur fonction tant que les résultats ne sont pas promulgués. Certains sont, par ailleurs, en préparation de la tenue de l'élection municipale - prévue au second semestre de cette année. Cette situation, bien qu'anticipée au cours de la formulation de la proposition, est instructive sur les multiples réalités d'une maîtrise d'ouvrage communale. Elle fait partie intégrante de la vie d'une institution communale, existant par et évoluant avec un mandat électif, que l'évaluation doit tenir en compte dans son analyse et la formulation des recommandations et suggestions. Une situation peut ainsi être le fait d'un simple concours de circonstances, d'une conjoncture, ou tomber dans la "normalité" d'une institution communale telle qu'elle est à Madagascar.

Pour tous les sites visités, l'équipe d'évaluation a pu rencontrer un ou deux techniciens locaux pour vérifier l'état de chaque ouvrage, les 3 personnels-clé d'un CUE ou d'une Association Gestionnaire à l'échelle communale (président, trésorier, et secrétaire), l'Agent communal de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène ou l'Agent de Suivi, le chef de borne et les responsables d'hygiène. Plus de 175 personnes ont été interviewées ou enquêtées par l'équipe d'évaluation.

À chaque déplacement, les évaluateurs ont été accompagnés d'un ou de deux personnels⁷ d'InterAide et de Tehyna (Manakara) facilitant ainsi les discussions sur des points de réflexion émanant des évaluateurs avant et après la visite de chaque site.

2.5. Ressources humaines mobilisées

Trois personnels-clés ont été mobilisées au cours de cette mission d'évaluation :

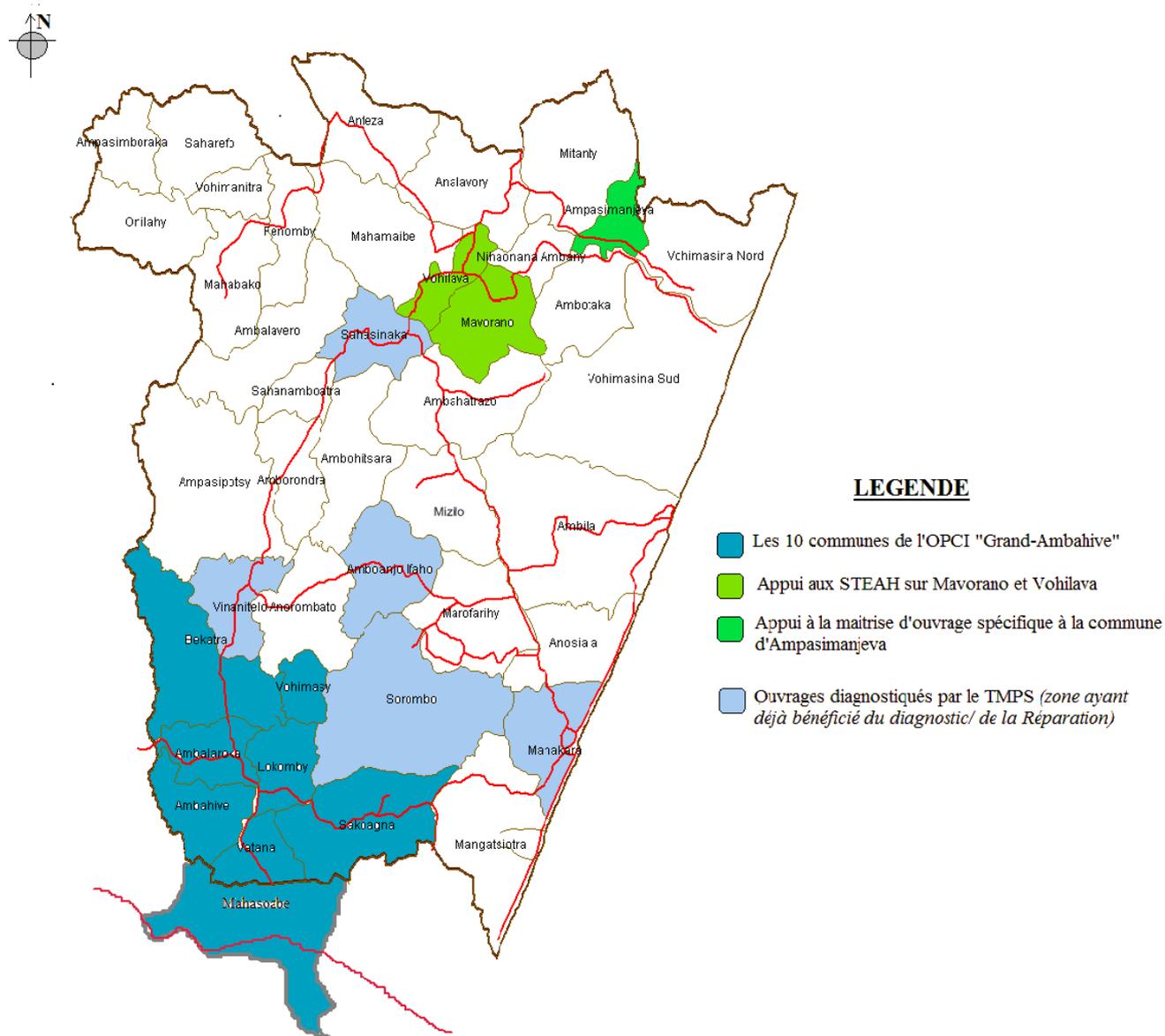
- Estelle Herimpitia Antilahy, cheffe de mission et responsable vis-à-vis d'InterAide,
- Tsirinala Ratefiarison, consultant associé en remplacement de Mr. Eric Andrianavalona Randrianatondro, indisponible au moment de l'évaluation. Mr. Tsirinala Ratefiarison a un Master en Hydrogéologie et plus de 5 années d'expérience en construction et réhabilitation de systèmes AEP dans les communes rurales enclavées,
- Disto Tsaravelo Andriamalaza, consultant associé, chargé de la logistique, de prise de photo et d'enquêtes informelles, ayant accompagné au moins 5 évaluations similaires.

⁷ Directeur Exécutif de Tehyna, Responsable de programme et Assistant de programme (Farafangana et Antananarivo), Chargé d'Appui communal (pour chacun des districts/zones concernés)

RESULTATS DE L'ÉVALUATION PAR RÉGION ET PAR DISTRICT

3. RESULTATS DE L'ÉVALUATION POUR LE DISTRICT DE MANAKARA, RÉGION VATOVAVY FITOVINANY

Photo 1: Carte présentant les communes d'intervention du district de Manakara



3.1. Pertinence et cohérence de l'action à Manakara

3.1.1. Pertinence de l'action au regard des besoins et demandes locales

Dans le district de Manakara, la population rurale est au nombre de 321.161 ou l'équivalent de 59.716 ménages. Cette partie rurale du district, selon les données recueillies auprès du Ministère en charge de l'eau (2016), compte 111 BF fonctionnels et 96 qui ne le sont pas, 32 FPMH fonctionnels et 28 qui ne le sont pas, 40 PPMH fonctionnels et 50 non fonctionnels⁸. Le nombre de points d'eau hors d'usage est quasi-identique à ceux fonctionnels. La réhabilitation des points d'eau totalement ou partiellement hors d'usage permettra donc, à moindre coût, de doubler le taux d'accès à l'eau potable par rapport à son niveau de 2016. Ce niveau de dysfonctionnement des ouvrages AEP dénote aussi un problème de gestion du secteur au niveau de la commune, le maître d'ouvrage de ces infrastructures, nécessitant un appui pour atteindre et se perfectionner dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi en priorisant la réhabilitation, le projet est cohérent au contexte local, répond au besoin de la population locale pour l'accès à l'eau potable, et de l'institution communale pour la maîtrise d'ouvrage communale de ce secteur. Le risque sanitaire par l'utilisation de l'eau de boisson insalubre est, en effet, évident. Toutefois, il est apparu que certains élus communaux, à l'instar d'Ampasimanjeva et de Lokomby, se montrent volontaires pour rechercher des solutions durables à un approvisionnement en eau durable auprès de toute la population de son territoire, par leurs multiples contacts auprès des acteurs du secteur, y compris Tehyna – le partenaire d'inter aide à Manakara.

À titre d'illustration, le Maire d'Ampasimanjeva a approché lui-même l'association Tehyna à Manakara pour commencer une coopération sur une première mise à niveau des systèmes d'alimentation en eau potable dans sa commune et leur modalité de gestion. Avant ce premier contact, aucun des points d'eau collectifs sur le chef-lieu de la commune ne fonctionnait guère ou le sont par intermittence.

3.1.2. Pertinence de l'approche de délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes au profit d'une association et à l'échelle intercommunale pour l'OPCI Grand d'Ambahive

La délégation de gestion au profit d'une association est inscrite dans les réglementations régissant l'accès durable à l'eau potable. À l'échelle du pays, elle apporte des résultats variés selon le contexte, particulièrement lorsqu'il s'agit de paiement au volume ou de paiement au forfait. Le paiement au volume offre une plus grande marge de manœuvre pour le gestionnaire tant sur le plan organisationnel que financier. Le gestionnaire peut aisément indemniser ou salarier leurs agents, et l'entretien et la maintenance du système sont rendus possibles par un suivi et contrôle plus marqué par les techniciens communaux. Avec un système de paiement au forfait, le risque d'irrégularité d'entretien et de maintenance est apparu dans plusieurs cas.

Dans les zones d'intervention d'inter aide et Tehyna visités par l'équipe d'évaluation, les communes rurales de Bekatra et d'Ampasimanjeva ont choisi de déléguer respectivement la gestion des systèmes réhabilités sur le chef-lieu à des associations dédiées à cette fonction (respectivement à l'Association Mirabe et l'Association Ranomadio). Chaque équipe communale, chaque association et les usagers ont jusque-là confirmé que cette modalité est appropriée. Plus de détails sur cette modalité de gestion seront présentés dans la section "efficacité et efficience" et des recommandations seront présentés à l'issue de l'analyse de l'impact et de la viabilité.

Dix communes parmi les onze membres de l'Organisme Public de Coopération Intercommunal (OPCI) ont décidé de déléguer la gestion des PPMH (puits équipés de pompe à motricité humaine) à l'OPCI afin de mettre en commun leur ressource financière pour partager les services d'agents réparateurs. Il a pu être constaté lors de l'évaluation que les élus et techniciens communaux comme les usagers apprécient les services rendus par cette modalité de délégation de gestion. Toutefois, l'équipe d'évaluation a pu noter certains acteurs locaux intervenant dans le secteur EAH ont proposé récemment des actions sur cette même zone venant en "double" au niveau de certaines communes de l'OPCI (Lokomby, Ambahive et Vatana), et ce avec le consentement et l'appui de la Direction Régionale en charge de l'Eau. Cette dernière, et probablement les élus communaux, ne semble pas avoir présenté aux autres acteurs cette modalité de gestion du secteur au sein de l'OPCI. Elle est pourtant jugée à la fois innovante et appropriée selon les usagers et les techniciens de la commune. Un tel modèle ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion du secteur dans les communes rurales enclavées, par

⁸ In <http://bdeah-sesam.mg/seam/index.php/bpor/bporv2etat/afficetatindicateur/5>, ouvert au mois de Mai 2019

une mutualisation des services que les communes n'auraient pu individuellement rendus viables. À l'instar de la délégation de gestion à une association, son efficacité et son efficience ainsi que sa viabilité seront disséquées plus bas. Une recommandation s'ensuivra.

3.1.3. Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales enclavées de Madagascar

Les différentes modalités de réponses au besoin de réparation, réhabilitation et gestion proposés par l'association Tehyna - partenaire d'inter aide sont donc les suivantes :

- Un service de réhabilitation voire de remise à niveau⁹ des systèmes AEP dysfonctionnels, à travers
 - Une délégation de gestion aux associations des usagers sur la base d'un paiement du service au volume consommé,
 - Une délégation de gestion à l'OPCI constitués de 10 communes rurales, dans le bassin de l'Ambahive

La gestion transférée au niveau de l'OPCI Grand d'Ambahive est une alternative considérée comme **une solution "avant-gardiste"** qui mérite d'être développée, capitalisée et servir de base de réglementation pour des communes présentant des contextes similaires.

Ces modalités de gestion sont considérées comme des alternatives crédibles. D'autres modalités comme la *régie communale* et la *délégation de gestion à un privé* ne seraient adaptées, pour le moment aux contextes des communes d'intervention d'inter aide et Tehyna pour les raisons suivantes :

- La gestion par la commune elle-même ou **régie communale** semble inappropriée pour les communes visitées [et probablement les autres communes de ce district qui présentent des contextes similaires] du fait que non seulement les ressources disponibles à leur niveau sont, pour le moment, limitées (humaines, financiers, technologiques et techniques) mais les élus communaux n'affichent pas de volonté politique pour le faire. L'accompagnement des communes rurales pour développer un service approprié à cette modalité de gestion se heurterait au changement inévitable de l'équipe communale à chaque mandat électif, à moins que de nouvelles conditions/règlementations soient imposées aux nouveaux élus pour maintenir à leur poste tous les techniciens communaux (à l'instar de ce qui se pratique pour les Trésoriers-Comptables Communaux depuis 2015).
- La **gestion déléguée au privé** est peu envisageable du fait de la faible capacité à payer des usagers¹⁰ combinée à une très faible concentration des usagers par village, constituant une contrainte voire un obstacle pour faire du profit dans les villages enclavés, à moins que le privé (fermier ou concessionnaire) soit subventionné par l'État pour y exercer.

3.2. Efficacité et efficience de l'action mise en œuvre dans le district de Manakara

3.2.1. Généralités

3.2.1.1. Degré d'atteinte des objectifs affichés tenant compte du contexte local

Au cours de la 2ème phase du projet cofinancé par l'AESN, 54 villages ont bénéficié de réhabilitation de 68 points d'eau collectifs dans le district de Manakara, région Vatovavy Fitovinany.

Tableau 7: Récapitulation des réalisations "eau potable" dans le district de Manakara, Mai 2019

Cadre de l'intervention	Nb de communes concernées	Nb de villages concernés	Nb PE concernés	Bénéficiaires desservis
Appui individualisé	2	5	9	4,030
OPCI	8	36	36	20,082
TMPS	10	13	23	5,845
TOTAL	20	54	68	29,957

⁹ Standards et normes dans les directives techniques nationales pour les constructions des systèmes d'alimentation en eau potable

¹⁰ Le revenu agricole moyen dans ce district ne dépasse pas annuellement 1.000.000Ar par ménage/an soit moins de 90.000Ar par mois (source EPM 2010).

Pour l'OPCI Grand d'Ambahive, 55 points d'eau collectifs ont été diagnostiqués initialement par Tehyna (avec inter aide) dans les 10 communes. En Mai 2019, 36 de ces points d'eau ont été réhabilités et sont fonctionnels, soit près de 65% (Tableau 7 et 9 en annexe). Parmi ces 36 réhabilitations, 4 sont des FPMH et les 32 restants sont des PPMH. Sur les 36, 8 ont été visités lors de l'évaluation (22%). Parmi les 5 villages ayant des systèmes réhabilités en appui individualisé, 4 ont été visités (8 des 9 PE soit 88%). **La fonctionnalité de tous les points d'eau visités a été constatée et confirmée.**

Pour les communes rurales d'Ampasimanjeva et de Bekatra, 5¹¹ ouvrages ont été réhabilités et 4 d'entre eux ont été visités lors de l'évaluation (Tableau 10 en annexe). L'AEPPS et les 2 PPMH réhabilités sur le chef-lieu d'Ampasimanjeva sont

Encadré 1: Note technique sommaire sur les travaux de réhabilitation à Bekatra, Mai 2019

Un système gravitaire assure l'approvisionnement en eau potable dans la localité de Bekatra. Il est composé d'une boîte de captage, un répartiteur, deux citernes à deux compartiments chacun, 4 bornes fontaines et des branchements particuliers. Les travaux de réhabilitation des ouvrages allant du captage, passant par le répartiteur et les réservoirs jusqu'aux bornes fontaines sont en cours. Ils sont revêtus par des nouvelles couches d'enduit et chape. Deux bornes fontaines sur les quatre existants ainsi que les branchements particuliers sont déjà fonctionnelles.

Quelques irrégularités mineures ont été remarquées sur la finition des ouvrages :

- des bordures qui ne sont pas correctement rectilignes ;
- des parois qui s'inclinent ;
- des pentes irrégulières parfois un peu fortes ;
- le manque de remise en état des lieux de travail et aménagement du pourtour des ouvrages et des voies d'accès.

À Ampasimanjeva comme à Bekatra, les systèmes réhabilités ont les particularités suivantes :

- Leur gestion a été respectivement déléguée par la commune à une association locale issue des communautés des usagers,
- L'accès à l'eau est payé proportionnellement au volume consommé.

À Ampasimanjeva, le coût du litre d'eau est de 2.5Ar alors qu'à Bekatra, les clients paient 1Ar/litre. Ces décisions tarifaires ont été chaque fois délibérées en session extraordinaire du conseil communal respectif.

Au cours de la présente mission d'évaluation, le système de Bekatra était en cours de réhabilitation et les enquêtes se sont portées sur l'expérience passée de la commune et des usagers. Toutefois, une note technique est présentée dans l'encadré 1 pour résumer les constatations de la mission d'évaluation.

En plus de ces réhabilitations citées ci-dessous, 23 points d'eau (Tableau 11 en annexe) ont été remis en fonction à travers les services de réparation de l'association Tehyna (TMPS) sur la période évaluée. Il s'agit d'un service de réparation payant suite à un devis gratuit proposé par l'association Tehyna sur demande des usagers. Toutefois, l'équipe d'évaluation n'a pas visité d'ouvrages parmi ces réalisations n'ayant pas été sélectionné dans l'échantillonnage aléatoire.

3.2.1.2. *Efficiences générales de l'action*

Concernant l'accès à l'eau potable. Depuis 2016, 54 systèmes correspondant à 68 points d'eau potable ont été réhabilités et sont devenus fonctionnels et remis en gestion dans le cadre du projet évalué permettant à plus de 29.957 personnes, ou 5.000 ménages environ, d'avoir accès à l'eau potable dans le district de Manakara.

Les conditions à remplir par les usagers de l'OPCI du Grand d'Ambahive pour obtenir une réhabilitation de leurs ouvrages sont les suivantes : une somme de 225.000Ar par point d'accès (PPMH, FPMH, ou BF) (équivalent de 60EUR) doit être réunie par les usagers avant que la réhabilitation puisse commencer. Cette contribution

¹¹ Le chef-lieu de commune d'Ampasimanjeva a, à la fois, un AEPPS et 2 PPMH réhabilités.

équivalent à 900Ar par personne soit près de 7.000Ar par famille (ou l'équivalent de 2EUR/ famille). En plus, les usagers contribuent encore en main d'œuvre et en transport des matériaux au moment de la réhabilitation. Des

Photo 2: Une des PPMH réhabilitées au chef-lieu de la CR Ampasimanjeva, Mai 2019



contributions ont été demandées aux bénéficiaires des PE pour les appuis en réhabilitation individualisés (Bekatra et Ampasimanjeva) ainsi que pour les services de TMPS.

La période de collecte de cette contribution au niveau de chaque point d'accès à l'eau peut prendre jusqu'à 6 mois, en fonction de l'organisation des villageois, avant que débute d'une réhabilitation, à partir du début de la sensibilisation effectuée par les équipes de Tehyna dans le village.

Le montant respectif de ces contributions sont jugés adaptés à la fois aux capacités à payer des usagers et à la tentative de remise en gestion plus stricte qu'avant la réhabilitation et au niveau de l'ensemble d'un territoire communal. Les usagers des points d'eau ayant été construits par d'autres opérateurs de projet qu'inter aide, avec une démarche différente, généralement sans exigence de contribution initiale des usagers et sans organisation effective en vue de la gestion de l'ouvrage, sont les moins aisés à sensibiliser pour remplir les conditions d'une réhabilitation.

Encadré 2: Anticiper les réparations futures avec l'argent de la contribution avant la réhabilitation

Au moment de l'évaluation, tous les comités de gestion des ouvrages visités dans l'OPCI Grand Ambahive dispose d'au moins de 100.000Ar de fonds de réserve pour prévoir des réparations éventuelles au cours de l'année. L'association Ranomadio, Ampasimanjeva, dispose de plus de 2.400.000Ar et celle de Mirabe de 600.000Ar sécurisé respectivement dans un compte bancaire.

Peu d'usagers connaissent cependant ces montants exacts mais ils font confiance aux comités de gestion et aux membres de bureau des associations pour continuer à payer la fourniture de service de l'eau.

Les cas des deux points d'eau de la place de marché de Sakoana (OPCI Grand d'Ambahive) montrent cependant des risques de difficultés auxquels il conviendrait de prêter attention et de tirer des leçons quant à l'efficacité :

- Un seul point d'eau a réussi à mobiliser des ressources additionnelles au projet pour la réhabilitation, qui est désormais fonctionnel. Mais les usagers de ce même point d'eau ont cessé de payer leurs cotisations à l'OPCI depuis le mois de décembre 2018 sans que la commune n'ait apparemment été mise au courant.
- Un second point d'eau - proche de cette place - n'arrive pas à réunir les 225.000Ar convenus (en l'absence d'un appui effectif de la commune pour débloquer la situation).

Deux circonstances liées à l'environnement politico-institutionnel amènent des éléments d'explications contextuels pour ces deux cas :

- La propagande lors de la présidentielle (2ème tour) a coïncidé avec l'arrêt du paiement de cotisation (le service de l'eau gratuit est toujours un argument de propagande)
- Le bureau exécutif communal ne suit et ne contrôle pas l'usage et la gestion des points d'eau collectifs, et justifie son manque d'implication en estimant que le service apporté de l'agent réparateur est suffisant.

Des caractéristiques propres aux emplacements points d'eau au niveau de marchés méritent aussi d'être mis en exergue :

- Les usagers sont non seulement des résidents permanents mais sont en plus des commerçants et des personnes issues d'autres fokontany utilisant l'eau comme biens marchands. Les ménages non commerçants s'estiment lésés en payant un montant identique aux commerçants.
- Dans le cas de Sakoana, le second point d'eau, qui n'a pas été construit par inter aide, semble être devenu un « point d'eau privé » pour un commerçant. Cette inquiétude partagée par les usagers explique leur manque de volonté à cotiser pour une réhabilitation.

Quelles que soient les modalités d'intervention de Tehyna, les élus communaux participent aux actions selon différents niveaux d'engagement quant à la réhabilitation et aux modalités de gestion qui s'ensuivent :

- Les communes membres de l'OPCI paient, par exemple, une cotisation annuelle de 10.000Ar (2.5EUR) par point d'eau géré au niveau intercommunal, au demeurant un montant symbolique pour faire fonctionner correctement l'OPCI mais un début pour que les élus communaux assument progressivement leur fonction dans la maîtrise d'ouvrage,
- Le salaire de l'agent communal de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, pour le cas des communes autres qu'OPCI, est payé sur les redevances payées aux titres de l'usage des points d'eau par les communautés. Il n'a pas été possible de vérifier ni à Bekatra ni à Ampasimanjeva si la Commune apporte des fonds propres, en plus de ces contributions pour faire fonctionner le service technique lié au secteur EAH.

Concernant l'accès à l'assainissement. Même si les travaux sont exclusivement des réhabilitations et de remise à niveau de systèmes AEP, des sensibilisations pour la promotion d'hygiène (construction et usage de latrines familiales et lavage de mains) sont effectués dans tous les villages.

Avec les difficultés connues dans les autres districts pour réhabiliter les systèmes AEP, le niveau atteint par inter aide et Tehyna dans les 20 communes de Manakara, reconnecter près de 30 000 personnes à l'eau potable, avec une contribution d'au moins 15,300,000Ar (4,250Eur) avant la réhabilitation, est un pas important vers la responsabilisation des usagers. Un fonds de réserve pour les réparations futures étant déjà incluse dans cette contribution. Au regard de ces différentes considérations, la méthodologie opérationnelle d'inter aide et Tehyna pour augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que la promotion de l'hygiène dans les 20 communes d'intervention du district de Manakara **montre un très bon niveau d'efficience**

3.2.2. Particularités

3.2.2.1. Qualité des infrastructures réhabilités

La grande majorité des infrastructures visitées sont de bonne qualité. Cependant la mission d'évaluation a repéré quelques points techniques mineurs méritent une attention particulière soit durant la phase de réhabilitation soit durant la phase d'entretien (encadré 3).

Photo 3: FPMH réhabilité desservant le CSB de Sakoana et 11 ménages résidents



Encadré 3: Note technique sur le système de Nihaonana, CR Bekatra, Mai 2019

Le village de Nihaonana est desservi par un mini système AEPG composé d'une boîte de captage et d'une seule borne fontaine à écoulement libre située environs 60m en aval du village.

Les travaux de réhabilitation sont basés sur la réfection des enduits et chapes, la réparation des fuites tout le long de la conduite et la reprise de profondeur des tranchés. Les ouvrages sont en bon état et propre. L'instauration des périmètres de protection au niveau du captage et la mise en place du système de verrouillage sont en cours.

Cependant il a été remarqué que la boîte de captage a besoin d'être encore nettoyée, la présence d'algues obstrue partiellement la sortie d'eau vers la conduite d'amenée et la ventouse posé sur la conduite est en panne et a besoin d'être remplacée.

En lien à la qualité, l'eau est limpide, inodore mais le goût a été corrompu par la présence des algues.

L'équipe d'évaluation tient à mettre en exergue la recherche-action intéressante et avant-gardiste déployée par ce projet pour placer un compteur sur les PPMH rendant possible le paiement au volume sur ce type d'ouvrage. Une fiche de capitalisation de cette technique est présentée en annexe afin de faire profiter de cette recherche et avantage aux acteurs du secteur EAH à Madagascar. En outre, elle offre la possibilité d'appliquer une seule modalité de gestion à des systèmes AEP de type différents (AEPPS ou AEPG et PPMH) situés au sein d'un seul territoire administratif (un fokontany ou une commune).

À l'exception du PPMH réhabilité au marché de Sakoana Centre, pour lequel la réserve d'eau dans le puits ne semble pas être suffisant¹² pour le nombre des usagers dépassant largement 250 personnes (plus de 40 ménages dont une grande partie sont des commerçants sans compter les personnes de passage), **les systèmes réhabilités sont d'un bon niveau qualitatif.**

3.2.2.2. Capacité technique et organisationnelle de l'OPCI Grand Ambahive

L'OPCI Grand d'Ambahive s'appuie sur les expertises disponibles au sein de l'association Tehyna pour tous les aspects techniques de planification, de diagnostic, de réhabilitation et probablement de la construction des FPMH et PPMH au sein de l'ensemble de leur territoire. De tels cas ne font pas exception et la réglementation concernant la décentralisation-déconcentration prévoit un appel à expertise externe par les communes pour des services nécessitant des expertises dont elles ne disposent pas en son sein et dont les besoins sont temporaires.

L'OPCI Grand d'Ambahive dispose cependant d'un bon technicien en gestion comptable et financière, en choisissant le Trésorier-Comptable de la CR de Mahasoabe comme le leur. Le président de l'OPCI, en la personne du Maire de Lokomby, jouit aussi d'une reconnaissance par ses pairs pour son leadership mais semble être "laissé seul" (par les autres maires membres de l'OPCI) pour les prises de décisions au profit de la communauté des Communes. Au moment de l'évaluation, les autres membres de l'OPCI interviewés (Sakoana, Bekatra, Ambahive, et Vatana) ne semblent pas en mesure de présenter clairement l'intérêt du regroupement et surtout leurs obligations respectives du fait d'un tel engagement.

Certains élus de cet OPCI (Ambahive et Lokomby) ne sont pas en mesure d'argumenter avec les opérateurs du projet RANO WASH, par exemple, des problèmes à venir suite à leur décision d'engager un nouvel ACEAH au sein de leur Commune respective pour une nouvelle action « décidée par le haut » visant à la construction d'infrastructures de pompage solaire. Alors que la Commune ne dispose de ressource suffisante pour assurer les frais de fonctionnement d'un tel agent et que les hypothèses de viabilité de gestion viable d'un système solaire n'ont manifestement pas été étudié suffisamment par/avec cet intervenant arrivé récemment dans la zone, les élus communaux semblent suivre la volonté de ces nouveaux acteurs.

¹² Ce PPMH, selon le directeur exécutif de Tehyna, a dû être totalement reconstruit probablement à cause d'une mise en œuvre défectueuse lors de sa construction par un autre opérateur. Les usagers présents ont indiqué que le pompage de l'eau est plus aisé aux premières heures de la matinée mais après que plusieurs ménages aient collectés de l'eau, il faut attendre plusieurs minutes avant que l'eau monte à la surface et du temps additionnel est nécessaire pour qu'un seau soit rempli.

3.2.2.3. Capacité technique et organisationnelle des associations gestionnaires des systèmes : cas de Bekatra et d'Ampasimanjeva

Les deux associations (Mirabe à Bekatra et Ranomadio à Ampasimanjeva) ont deux structures et des anciennetés différentes et ainsi leurs dynamiques s'en ressentent. L'association Mirabe est dissociée de l'équipe communale, constituée de personnalités locales issues parfois des précédents comités de gestion des PE. Elle est active et montre du sérieux dans sa gestion mais elle recherche encore ses marques et n'hésite pas à demander des conseils et des avis pour s'améliorer, à l'instar de son président et de son trésorier.

Il est constaté que, cette association n'est pas encore « mature » et mérite un accompagnement (conseil de gestion, dynamisation de la vie associative) d'au moins une année à partir de la mise en gestion du système actuellement en cours de réhabilitation. L'équipe communale semble cependant se positionner "en marge" de cette dynamique (le maire ne souhaite malheureusement pas prendre de risque, ni s'impliquer outre mesure dans les questions de gestion de l'eau et de tarification). Cette situation pourrait affecter le bon équilibre attendu pour une délégation de gestion des services communaux. Si cette équipe communale est reconduite aux prochaines élections, ou une autre de caractéristique similaire, un accompagnement pour la compréhension de la maîtrise d'ouvrage, la délégation de maîtrise d'ouvrage, le code de la décentralisation sera également nécessaire.

Photo 4: Trésorier de l'Association Mirabe devant la caisse métallique et les livres comptables



L'association Ranomadio, quant à elle, est composée à la fois de personnalités locales issues des usagers et

Photo 5: Une des membres du conseil communal argumentant le choix et l'application de la modalité de gestion à Ampasimanjeva



de membres du bureau exécutif de la Commune. Cette forme hybride peut être vue et analysée sous 2 angles :

- **Il s'agit d'une association d'intérêt public (à l'échelle locale)** au sein duquel la Commune (en tant qu'acteur public) joue un rôle pour participer à la définition de la stratégie, le suivi et le contrôle des activités.

- **Elle pourrait également considérer comme une « quasi-régie communale »** au sein de laquelle les représentants des usagers participent également à la fourniture de service comme l'EAH directement assurée par la Commune. L'association étant de ce fait

un cadre de concertation de ces acteurs (pouvoirs publics-société civile) pour faire fonctionner ce service.

Mais l'un ou l'autre angle de vue importe peu car pour le démarrage de cette activité d'accompagnement car les acteurs se sont largement complétés dans leur fonction, leur compétence (au sens juridique du terme), leur qualification pour obtenir une modalité de gestion à l'avantage de la majorité de la population et de l'institution communale elle-même. Ont été constatées : une fourniture continue de l'eau de qualité depuis plus de 18 mois, un fonds de réserve conséquent d'un montant de 2.500.000Ar sur le compte bancaire de l'association, des emplois créés comme les fontainiers, une activité florissante pour les porteurs d'eau. etc. Son évolution possible sera suggérée dans la section "recommandations et suggestions".

Photo 6: File d'attente sur l'un des PPMH d'Ankaramalaza, CR Vatana, Mai 2019



3.2.2.4. Capacité technique, organisationnelle et financière de l'association Tehyna

L'expertise technique de l'Association Tehyna en lien au diagnostic des systèmes AEP, de réparation, d'entretien et de maintenance des ouvrages a été prouvée par les visites effectuées au niveau des systèmes échantillonnés qui sont tous actuellement fonctionnels dans le district de Manakara à travers la 2ème phase de ce projet. Il s'agit d'un système AEPPS, de PPMH, de FPMH et d'AEPG réhabilités ou en cours de réhabilitation. Les 3 options déployées par Tehyna pour ce faire est :

- Un appui dit "classique" où Tehyna procède au diagnostic et procède à l'exécution des travaux de réhabilitation avec les fonds du projet,
- Un appui dit "conseil" où Tehyna encadre un agent réparateur¹³ pour exécuter les menus travaux de réparation, d'entretien ou de maintenance d'un point d'eau (PPMH et de FPMH)
- Un appui dit "de service" où le comité de gestion des usagers fait appel aux services de Tehyna en cas de panne (TMPS ou Tehyna Mpanarina ny Paompy Simba¹⁴) moyennant le paiement du service rendu et une garantie de 6 mois des travaux de réparation exécutés.

Pour procéder à telle activité, l'équipe de Tehyna dispose d'une bonne relation sociale avec les communautés locales (tableau 2). La construction de cette relation a été probablement favorisée par la présence prolongée d'inter aide et du personnel de Tehyna dans le district de Manakara.

L'association Tehyna reste cependant dépendante de l'ONG inter aide pour assurer ses frais de fonctionnement. Sur les 68 points d'eau actuellement réhabilités, les coûts de fonctionnement de Tehyna ne sont que partiellement pris en charge par les usagers, à travers le TMPS. Afin que Tehyna gagne en autonomie une augmentation du nombre de PE dont elle aura la charge d'entretien et de maintenance serait à envisager sur la base d'une promotion de ces services auprès d'autres communes le long de la RN12A et dans un rayon de 20-30km le long de cet axe.

¹³ Encadrement Agent Réparateur

¹⁴ Littéralement : Tehyna Réparateur de Pompes Abimées

Tableau 8: Mesure de la capacité technique, organisationnelle et financière de Tehyna, Mai 2019

Capacité	Description	Évaluation
Technique	Expertise dans le diagnostic des systèmes AEP, de la réparation, l'entretien et la maintenance des ouvrages, et la construction des systèmes AEP	(+) Bon niveau d'expertise - à vérifier sur des constructions qui n'ont pas été encore réalisées jusque-là (-) Matériels et équipements propre à Tehyna à réfléchir (informatique, hydraulique, etc.)
Organisationnelle /Sociale	Expertise dans l'animation, la sensibilisation, et l'organisation communautaire Expertise en communication institutionnelle (avec les institutions publiques vis-à-vis de l'organisation Tehyna)	(+) Aisance relationnelle avec les communautés locales, (+) Bonne communication professionnelle avec les élus communaux (-) Peu de connaissances en matière de code de décentralisation
Financière	Expertise dans le développement de produits et de services [de l'EAH] aux communautés et aux élus communaux	(-) Forte dépendance sur les ressources financières des projets EAH d'InterAide

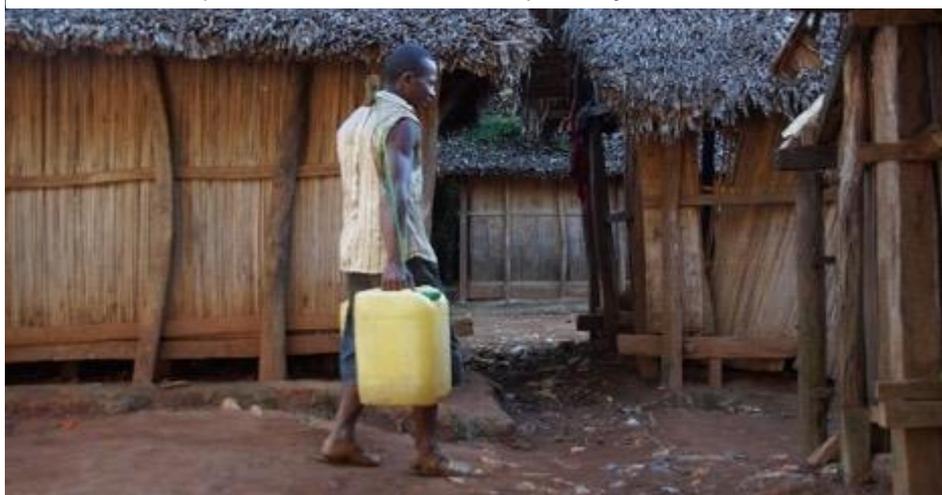
3.3. Impact et viabilité des actions mises en œuvre

3.3.1. Volume d'eau potable consommée et amélioration des conditions de collecte de l'eau

Tous les usagers des points d'eau interviewés ont confirmé l'augmentation du volume d'eau consommée par jour, grâce à la réhabilitation des 65 points d'eau au cours de cette 2ème phase. Cette augmentation est cependant modérée par rapport aux précédentes pratiques : pour un ménage, la consommation a augmenté de 20 litres à 40 litres par jour en moyenne, soit 1 à 2 bidons de 20 litres additionnels. Les gains les plus évidents pour les ménages sont l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des distances de puisage ou de collecte de l'eau. Tous les points d'eau visités se trouvent dans un rayon de 500m du lieu d'habitation le plus éloignés du village.

Pour le cas d'Ampasimanjeva, l'activité a également permis de générer des emplois connexes comme les fontainiers et les porteurs d'eau qui ont également constaté une nette amélioration de leur condition de travail. Le nombre de ménages-clients a augmenté et l'attente pour le puisage a diminué avec la mise en place d'un fontainier sur le PE, qui s'occupe du puisage et de la collecte de

Photo 7: Un des 3 porteurs d'eau du PPMH d'Ampasimanjeva

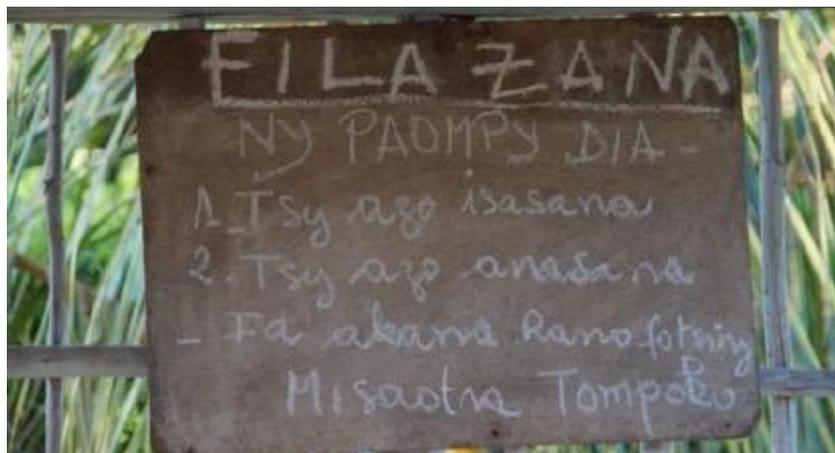


l'argent en même temps. Un porteur d'eau peut livrer 20 à 30 bidons de 20 litres par jour, et atteindre 40 bidons en période de campagne de girofle et le jour de marché hebdomadaire. Le prix de transport du bidon varie de 200Ar à 300Ar selon la distance, soit un revenu journalier allant de 4.000Ar à 12.000Ar.

3.3.2. Conditions pour la continuité du service de gestion

La continuité du service de gestion dépend du leadership et du professionnalisme de la commune et du gestionnaire comme ainsi que cela a été présenté dans les précédentes sections. En outre, elle est aussi largement tributaire de l'usage qu'en font les personnes qui puisent ou collectent l'eau au quotidien, et leur volonté de respecter ces règles de base, en plus du paiement du service rendu. Le point-clé ("bottom line") qui fait souvent surface lors des discussions, est la volonté et la capacité de la majorité des usagers à payer ce service.

Photo 8: Exemple d'écriteau placé par le CUE sur l'un des FPMH de Sakoana pour sensibiliser les usagers au respect des règles d'utilisation



L'équipe d'évaluation considère que le positionnement d'inter aide et de Tehyna, en facilitant les discussions et les prises de décision en faveur d'un paiement au volume (pour les systèmes du chef-lieu respectif de Bekatra), l'anticipation des coûts de réparation dans les contributions avant la réhabilitation des PPMH (OPCI) et les services de TMPS, jettent une base solide pour la pérennisation des services pour chacune des communes d'intervention.

Le cas des usagers d'Amipasimanjeva, payant un prix relativement élevé du service (2,5Ar/litre), alors que la plupart des paiements au volume connu jusque-là ne dépasse pas 1.5Ar/litre, confirme néanmoins que le paiement est une question "d'allocation juste" des ressources d'un ménage pour une ressource vitale comme l'eau potable. Par ailleurs, il est aussi constaté que certains ménages (Ankaramalaza, Amipasimanjeva, Lokomby) sont prêts à payer 200Ar à 300Ar de transport d'un bidon d'eau de 20litres alors que l'eau ne coûterait pas plus de 50Ar le bidon, renforçant l'idée d'allocation de ressources mais aussi de besoins.

Enfin pour certains PPMH et FPMH (où le paiement correspond actuellement à une cotisation annuelle minime), ce prix était considéré par les usagers comme tellement dérisoire qu'en discuter devenait ridicule, tenant compte de la nécessité d'en avoir tous les jours pour vivre. Dans tous les cas, il y a une minorité de la population qui ne pourrait pas payer le service avec les tarifs proposés, notamment pour le paiement au volume, mais cette minorité devient parfois la référence pour déterminer la capacité à payer.

L'exemple d'Amipasimanjeva pour lequel les équipes projets ont procédé à une enquête préalable pour déterminer le prix du service est un exemple à prendre comme référence lorsque le contexte¹⁵ le permet.

3.3.3. Reconnaissance et assimilation des modalités de gestion par les autres acteurs du secteur et la direction régionale en charge de l'eau

Les visites de la mission d'évaluation sont intervenues dans un contexte et durant une période particulière en politique à Madagascar. L'élection présidentielle et l'investiture du nouveau président de la République datait de moins de six mois, et la propagande pour l'élection législative battait son plein. Le gouvernement et les législateurs sont les principaux acteurs - faiseurs de changements - du secteur eau même si les principes fondamentaux de la loi (code de l'eau) n'ont pas changé depuis 1999.

Au cours de l'exécution du projet, l'appui de la direction régionale de l'eau (conseil, orientation, étude de faisabilité, coordination des acteurs du secteur, suivi et contrôle des standards et des normes, etc.) a été constaté mais il ne s'est fait qu'à la demande. Il semble que la posture de la direction Régionale varie en fonction de leur interlocuteur, même s'ils reconnaissent volontiers l'efficacité et l'efficience de l'approche et de la

¹⁵ Leadership fort de lélu, risque sanitaire évident, pôle économique important, etc.

démarche du projet d'inter aide et Tehyna pour résoudre les problèmes existant dans la zone (en particulier de gestion durable des infrastructures) et dans la recherche de viabilité des impacts.

Depuis le mois de Janvier 2019, les changements au sein du ministère central ont bouleversé la direction régionale de Vatovavy Fitovinany. La nouvelle formation au sein de l'assemblée nationale (Juillet 2019) risque de bouleverser une fois encore le gouvernement. Du fait de ce climat d'instabilité politique, les discussions sur la coordination ont été quasi-impossible durant cette mission d'évaluation et le projet de l'ONG inter aide devrait composer avec cette donne jusqu'à la fin de cette année.

A titre d'illustration, sur l'incapacité des directions techniques à assurer leur mission de coordination, est l'arrivée récente du projet RANOWASH - mis en œuvre par un consortium de 5 ONG, financé par USAID et présent dans certaines des 20 communes d'intervention de ce projet évalué. Ce projet a amené son lot de divergence méthodologique et de risque de doublon d'approche sur de même territoire. Ainsi, la mise en place d'un STEAH dans les communes est exigée par la méthodologie « top-down- du projet RANOWASH alors que les communes ne sont pas prêtes à s'en charger (cas d'Ambahive qui a mis en gestion tous ces 16PE au sein de l'OPCI). La direction régionale est restée muette quant à son positionnement pour chercher des solutions viables dans ce cas.

3.4. Recommandations et suggestions

- **Suggestions techniques pour Ampasimanjeva.** Pour assurer la satisfaction des usagers, les actions suivantes devront être tenir en compte :
 - Remplacement de la pompe solaire pour pouvoir augmenter la quantité d'eau pouvant être distribuée ;
 - Mise en place d'un dispositif de stockage d'énergie, si les ressources et les conditions de gestion le permettent, pour éviter la rupture de pompage en cas de mauvais temps ;
 - Mise en place d'un point de vente des pièces de rechange afin de pouvoir réparer à temps les pannes.
 - Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels en prenant en considération les coûts par rapport aux nombres des usagers afin de ne pas perturber l'équilibre financier du système ni réduire la rémunération des fontainiers.
- **Suggestions techniques pour Bekatra.** Les aspects suivants ont été relevés pour Nihaonana et Bekatra:
 - Une séance de renforcement de capacités ou remise à niveau pour l'équipe de mise en œuvre (maçons et aide-maçons) devrait être organisé avant le début de chantier pour rappeler les normes et les règlements à respecter.
 - Des suivis fréquents devraient être faits lors de la réalisation des travaux pour assurer le bon respect de la règle de l'art en matière de construction (alignement, pente, remise en état du chantier...)
 - La mise en place du système de verrouillage et l'instauration des périmètres de protection de l'ouvrage de captage sont conseillées pour assurer la pérennité des ouvrages.
- **Suggestions pour les PE de l'OPCI Grand d'Ambahive.** Les éléments suivants méritent une attention :
 - La mise en œuvre du projet a donné lieu à la remise en état fonctionnel des ouvrages d'AEP. Mais pour assurer la pérennité des ouvrages et du service d'approvisionnement en eau potable, le renforcement du système de maintenance des pompes à motricité humaine installées sur les puits et forages est indispensable. Si tous les points d'eau de l'OPCI viennent à être fonctionnels, il faudrait former un autre agent réparateur et assurer la disponibilité permanente des pièces de rechange pour assurer la réparation ponctuelle de la pompe.
 - Penser à la mise en place des points d'eau additionnels dans les villages où le nombre d'habitant dépasse les 250, le nombre d'usagers maximal conseillé dans le manuel de procédures de construction de PE par le Ministère.
 - L'appréciation des paramètres organoleptiques de l'eau à elle seule ne suffit pas pour juger qu'une eau est de bonne qualité. En effet, on doit également faire une appréciation des points de vue bactériologique et physico-chimique avec un matériel adéquat. D'autres campagnes d'appréciation de la qualité de l'eau, tout au moins avec un kit matériel, devraient donc être organisées de temps en temps afin de mettre hors

de risque sanitaire élevé les populations. Ces discussions seront parmi celles à engager avec les élus communaux et la direction régionale en charge de l'eau au moment opportun.

- **Gestion déléguée à une association.** Une séparation claire du rôle de la commune et des comités de gestion est recommandée sur le moyen terme, en tenant compte que le choix actuel repose sur un leadership incontesté du Maire d'Ampasimanjeva qui pourrait être remplacé à la suite d'une élection municipale. D'un côté, l'Association devrait être des représentants mandatés par les usagers et capables de défendre leurs intérêts, autonomes par rapport à la Commune. De l'autre côté, la Commune devrait être confortée dans son rôle de maître d'ouvrage par le suivi, le contrôle, la décision de continuer ou non le service de gestion à l'association qu'elle choisira. Le cas de l'association Mirabe, à Bekatra, devrait se focaliser sur un accompagnement parallèle de l'association et de l'équipe communale afin d'exercer de manière autonome leur rôle respectif.

L'avantage pour les deux parties :

- L'Association pourra librement continuer à travailler sans connotation partisane en son sein si une nouvelle équipe prene le règne de la commune, à la suite d'une élection.
- Une nouvelle équipe communale pourra décider du sort d'une association délégataire de manière objective, sans risque de représailles politiques.

Avoir une association de gestion autonome nécessite cependant un service technique communal en charge de l'EAH pouvant donner un avis technique objectif sur le rapport d'exercice des gestionnaires des systèmes AEP sur l'ensemble du territoire communal afin d'éclairer les décisions des élus communaux à leur sujet. Pour cela, l'association devrait payer une redevance à la commune afin de contribuer voire assurer le bon fonctionnement de ce service.

En lien au paiement au volume, deux recommandations majeures sont à considérer pour la suite du projet :

- Des dispositions pour les personnes/familles indigentes, notamment les femmes enceintes et allaitantes, les veuves, les personnes de plus de 60 ans et sans ressources, devraient être prises au chef-lieu d'Ampasimanjeva et pour tous les contextes similaires. À titre d'exemple, l'association peut leur donner un jeton journalier (d'un bidon de 20 litres) leur permettant de prendre de l'eau aux points d'eau pour soulager leur travail de collecte d'eau à la rivière et leur permettre de boire de l'eau saine.

Photo 9: Familles indigentes utilisant en partie l'eau de la rivière Faraony pour l'eau de boisson



- Chaque branchement privé doit être impérativement équipé de compteur sans aucune exception pour que tous les usagers sont traités de manière équitable et assurer une cohérence entre la production d'eau, la distribution et le revenu qui en est généré.

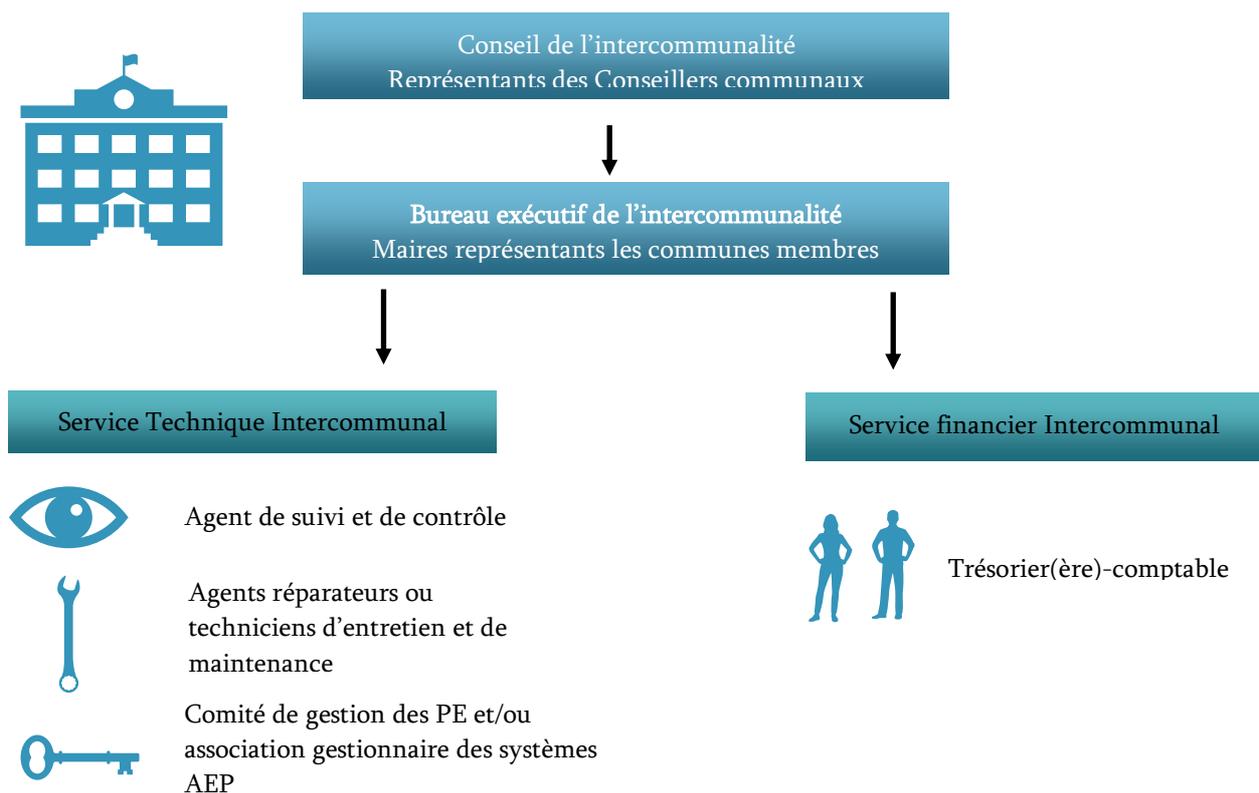
- **Gestion déléguée au sein de l'OPCI Grand d'Ambahive.** Une opportunité intéressante s'est dessinée au cours de l'exécution du projet pour construire une alternative propre aux contextes, ayant permis de mettre à niveau les PE (FPMH et PPMH) dysfonctionnels au sein des membres de l'OPCI, avec une satisfaction évidente des Maires et des conseillers communaux sur le service rendu par l'agent réparateur. Le procédé choisit par le projet et les communes a jeté les prémices d'un service technique intercommunal de l'eau. Pourtant, sa trajectoire semble être compromise par une faible visibilité d'une telle coopération entre les communes par les élus eux-mêmes mais surtout par les autres acteurs intervenant dans le secteur de l'EAH (Direction Régionale en charge de l'Eau, opérateurs de projet de développement de type RANOWASH) comme mentionnée dans la section "impacts et viabilité" ci-dessus.

Deux concepts/notions essentielles doivent être connues pour mettre en place ou consolider une intercommunalité, en référence au cas de l'OPCI du Grand d'Ambahive:

- Un intérêt partagé au profit des populations de chaque commune : Plusieurs petits bourgs ruraux se localisant le long des axes routiers très fréquentés de ces communes. Ces petits bourgs ruraux ont des marchés hebdomadaires très animés pour lesquels l'existence d'une bonne fourniture en eau potable serait cruciale pendant les jours du marché.
- Un intérêt commun pour chaque Commune : par l'assurance d'un service d'entretien et de maintenance (voire de planification et de construction) à moindre frais, en d'autres termes un service qu'une commune n'aurait pu assurer individuellement ou qui lui aurait coûté beaucoup plus cher.

Dans ce cas, la mise en place d'un service technique intercommunal de l'EAH (STIEAH), sur un horizon de 3-5ans, pourrait constituer une proposition appropriée selon le schéma simplifié suivant :

Figure 1: Schéma simplifié d'un organigramme de STIEAH



- Fourniture de service et perspectives pour l'Association Tehyna. L'association Tehyna pourrait jouer un rôle-clé dans l'un des cas présentés ci-dessus, quelle que soit la modalité de gestion choisie par les élus communaux. Elle aura un rôle majeur dans la remise à niveau des infrastructures existantes, l'entretien et la maintenance, et même la gestion des systèmes. La construction pourrait constituer un de ces portefeuilles ; mais pour cela, la constitution d'un capital d'expertises en la matière et des actifs nécessaires à son bon fonctionnement serait une précondition pour son évolution. L'association Tehyna prépare son passage au statut d'ONG et son niveau d'expertise devrait ainsi évoluer de manière correspondante. Des appuis seront aussi nécessaires pour y parvenir :

- Définition d'un plan stratégique, d'une programmation ou d'un plan d'action (cadre de travail de référence au moins pour les 5 années à venir)
- Définition de la réglementation interne et du statut (processus de prise de décision, d'exécution des actions, de suivi et de contrôle, d'évaluation)
- Formulation d'un manuel de gestion ou de procédure de gestion approprié

Éléments souvent considérés comme "acquis" sur la base des documents administratifs-types qui existent, il est important de s'attarder sur ces trois points essentiels avant le passage à l'acte. L'association Tehyna devrait être donc accompagné également dans cette éventuelle phase de mutation.

3.5. Annexes au rapport du district de Manakara

Tableau 9: Liste des ouvrages réhabilités dans les 10 communes de l'OPCI Grand Ambahive, Mai 2019

Période	Commune	Village/Système	Type d'ouvrage	Nb PE concernés	Bénéficiaires
2016-2017	VATANA	Vatakidy	PPMH	1	350.00
2016-2017	LOKOMBY	Fenoarivo	PPMH	1	565.00
2016-2017	BEKATRA	Marokoriaka Est	PPMH	1	945.00
2016-2017	AMBANDRIKA	Ambandrika Atsimo	PPMH	1	1,029.00
2016-2017	AMBANDRIKA	Ambandrika Afovoany	PPMH	1	
2016-2017	AMBANDRIKA	Ambandrika Avaratra	PPMH	1	
2016-2017	AMBANDRIKA	Antseranamahanoro	PPMH	1	450.00
2016-2017	AMBAHIVE	Mitanty Ouest	PPMH	1	305.00
2016-2017	AMBAHIVE	Ambalatenina	PPMH	1	735.00
2017-2018	VATANA	Ankaramalaza Ambohitr'A/itra	FPMH	1	2,400.00
2017-2018	VATANA	Getsemania (Ankaramalaza Nord)	FPMH	1	
2017-2018	VATANA	Nato	PPMH	1	560.00
2017-2018	VATANA	Fotatra	PPMH	1	550.00
2017-2018	VATANA	Vatana Est	PPMH	1	1,120.00
2017-2018	VATANA	Vatana Ouest	PPMH	1	
2017-2018	VATANA	Anamba	PPMH	1	240.00
2017-2018	VATANA	Andranomavo	PPMH	1	1,300.00
2017-2018	VATANA	Mandritsara	PPMH	1	500.00
2017-2018	SAKOANA	Sakoana CSB	FPMH	1	55.00
2017-2018	MAHASOABE	Mahasoabe Est	PPMH	1	500.00
2017-2018	MAHASOABE	Mahasoabe Ouest	PPMH	1	400.00
2017-2018	MAHASOABE	Antseranatsara Ouest	PPMH	1	350.00
2017-2018	LOKOMBY	Ankaranila Ampisitoka	PPMH	1	770.00
2017-2018	AMBOHITROVA	Tanandava (Vohitrandria)	PPMH	1	1,075.00
2017-2018	AMBOHITROVA	Manambotra	PPMH	1	425.00
2017-2018	AMBAHIVE	Nanarena	PPMH	1	750.00
2017-2018	AMBAHIVE	Ambalakazaha	PPMH	1	315.00
2017-2018	AMBAHIVE	Tanjokondrobe	PPMH	1	680.00
2017-2018	AMBAHIVE	Tanjokondrokely	PPMH	1	230.00
2017-2018	AMBAHIVE	Ambatomainty	PPMH	1	305.00
2018-2019	SAKOANA	Sakoana EPP	FPMH	1	455.00
2018-2019	SAKOANA	Sakoana Centre	PPMH	1	260.00
2018-2019	LOKOMBY	Lokomby Centre	PPMH	1	1,080.00
2018-2019	BEKATRA	Marokoriaka	PPMH	1	473.00
2018-2019	MAHASOABE	Mahatsara Sud	PPMH	1	305
2018-2019	AMBAHIVE	Tanjokondrobe	PPMH	1	605
TOTAL				36	20,082

Tableau 10: Liste des ouvrages réhabilités, en appui individualisé aux communes, Mai 2019

Période	Commune	Village/Système	Type d'ouvrage	Nb PE concernés	Bénéficiaires
2016-2017	AMPASIMANJEVA	Ampasimanjeva	AEPPS	3	2,440
2016-2017	AMPASIMANJEVA	Ampasimanjeva	PPMH	2	
2018-2019	BEKATRA	Ambalafary	AEPG	2	500
2018-2019	AMPASIMANJEVA	Tanambao	PPMH	1	340
2018-2020	BEKATRA	Nihaonana	AEPG	1	750
TOTAL				9	4,030

Tableau 11: Liste des ouvrages réhabilités par le service TMPS, Mai 2019

Période	Commune	Village/Système	Type d'ouvrage	Nb PE concernés	Bénéficiaires
2016-2017	MANAKARA	Mangarivotra Ouest	FPMH	1	-
2016-2017	AMBOANJO	Vohitraomby	AEPG	3	928.00
2017-2018	VOHIMASINA SUD	Lambahazo	PPMH	1	499.00
2017-2018	SAHASINAKA	Vatolambo/Nosivelo	AEPG	3	540.00
2017-2018	MAROFARIHY	Andriamanta	FPMH	1	-
2017-2018	MANAKARA	Mangarivotra Est	FPMH	1	125.00
2017-2018	MAHAZOARIVO	Nosivelo	AEPG	1	850.00
2017-2018	FENOMBY	Fenomby	AEPG	6	840.00
2017-2018	AMBALAVERO	Lavakianja	AEPG	2	480.00
2017-2018	AMBAHATRAZO	Vohitrandria	PPMH	1	230.00
2018-2019	MITANTY	Mideboka	FPMH	1	700.00
2018-2019	MANAKARA	Andregna Ambony	FPMH	1	330.00
2018-2019	AMBALAVERO	Antanatanana	AEPG	1	323.00
TOTAL				23	5,845.00

Tableau 12: Liste des sites visités dans l'OPCI au cours de cette évaluation

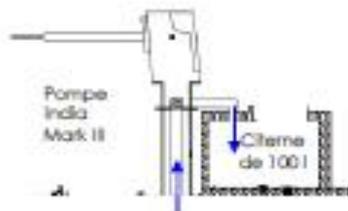
Commune/ Site	Type	Usagers	Qualité de l'eau	Observations
Vatana/ Ankaramalaza - Ambohitrandriamanitra	FPMH (réhabilitation)		Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : neutre	Ouvrage en bon état et fonctionnel mais, non clôturé, malpropre ; Ouvrage implanté en bas de colline ; accessibilité accidentelle surtout pendant la période pluvieuse : escalier en terre totalement dégradé, pente assez forte, terrain glissant.
Vatana/ Ankaramalaza – Antoby Sud	FPMH (réhabilitation)		Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : saumâtre	P*: 6,8m HE** : 1m Point d'eau fonctionnel mais non clôturé, sale, situé tout près d'une étable qui peut potentiellement contaminer la nappe avec les excréments de vache laitière.
Sakoana/ Sakoana CSB	FPMH (réhabilitation)	12	Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : neutre	P*: 31m HE** : 9m Point d'eau fonctionnel, bien entretenu, propre, clôturé Pompage un peu lourd à cause de la profondeur du forage
Sakoana/ Sakoana Bazary	PPMH (réhabilitation)	55	Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : neutre	P*: 15m Point d'eau fonctionnel mais mal entretenu, sale ; Margelle reconstruit lors de la réhabilitation du point d'eau ; Reserve d'eau dans le puits insuffisant pour satisfaire le besoin des usagers.
Sakoana/ EPP	PPMH (réhabilitation)		Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : neutre	Puits fonctionnel, clôturé mais sans portail ; Margelle un peu dégradée ;
Ambahive/ Tanjokondrokely	PPMH (réhabilitation)	35	Couleur : incolore Odeur : inodore Goût : neutre	P*: 14,3m HE** : 5m Point d'eau fonctionnel, propre, clôturé ; Puits approfondi lors de la réhabilitation ; Il faut pomper pendant un certain temps pour avoir de l'eau sortant de la fontaine. Ce qui indique qu'il y a un problème au niveau des accessoires dans la partie inférieure de la pompe (tuyau d'exhaure, accessoires dans le cylindre)

Fiche de capitalisation : Procédé technique de mise en place de compteur volumétrique au PPMH mis au point par inter aide dans la commune de Ampasimanjeva

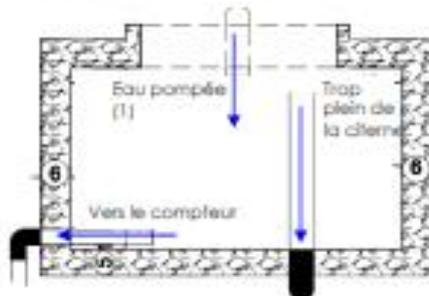
Figure 2: Schéma d'un PPMH avec compteur volumétrique

Focus sur... comment équiper une PPMH d'un compteur - mini citerne -

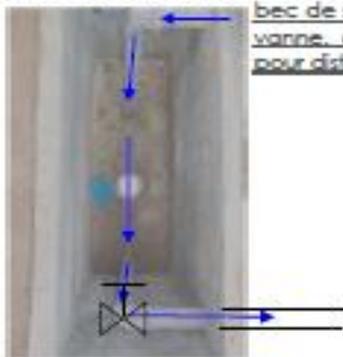
1) L'eau est pompée par le fontainier et se déverse dans la citerne



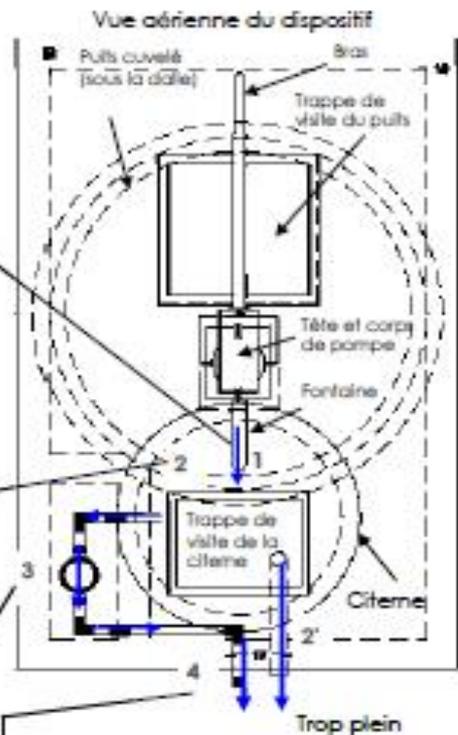
2) L'eau est stockée dans une citerne de 100 L (volume de 5 bidons) puis passe par le compteur
2') Lorsque la citerne est pleine, l'eau passe dans le trop-plein.



3) L'eau passe par le compteur, situé entre la citerne et le bec de sortie et est arrêtée par une vanne, actionnée par le fontainier pour distribuer l'eau aux usagers



4) Le fontainier remplit les bidons en actionnant une vanne située dans la trappe du compteur



Vue arrière (ci-dessus) et avant (ci-dessous) du dispositif avant installation de la pompe



4. RESULTATS DE L'ÉVALUATION POUR LE DISTRICT DE FARAFANGANA, RÉGION ATSIMO ATSIANANA

District de Farafangana



4.1. Pertinence et cohérence de l'action

4.1.1. Pertinence de l'action au regard des besoins et demandes locales

Le district de Farafangana est l'une des plus récentes zones d'intervention d'inter aide à Madagascar. Selon le Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures (2015-16), la population rurale du district de Farafangana compte 386.112 dont 52.118 (soit 13.5%) ont accès à l'eau potable par des bornes fontaines, de PPMH et de FPMH. Un taux de dysfonctionnement relativement élevé touche les ouvrages de ce district¹⁶ (15 à 20% selon les types d'ouvrages). **À part la remise en état des ouvrages existants, la construction de nouveaux points d'accès à l'eau potable est donc cruciale pour permettre à plus de personnes d'accéder à une eau de boisson saine. Le projet d'inter aide dans ce district, au cours de cette 2ème phase de cofinancement AESN a répondu à ce besoin en construisant 32 nouveaux points d'eau profitant près de 6.000 personnes environ.**

Selon cette même source de données, 13.45% de la population rurale de ce district utilisent une latrine améliorée et 8.7% utilisent de latrine non améliorée. À l'instar de la situation sur l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement via la latrinisation accuse un retard évident dans ce district, auquel la démarche d'inter aide se veut porteur de solution. Les constructions des points d'accès à l'eau potable sont en effet systématiquement précédées de sensibilisation sur l'assainissement et l'hygiène. La construction de latrines familiale (avec dalle sanplat ou non) par tous les ménages d'un village demandeur est une des préconditions pour le démarrage de toute construction de point d'eau. Ainsi, les populations bénéficiant d'un nouveau point d'accès à l'eau potable utilisent également une latrine. Un responsable d'hygiène, désigné(e) ou élu(e) parmi les habitants du village, s'assure que cette expérience devienne une bonne pratique au sein des communautés.

Encadré 4: Une appréciation sur la qualité de construction de latrine familiale

La présente équipe d'évaluation a déjà réalisée une mission d'évaluation similaire en Août 2017 dans ce district dans le cadre du projet AREA cofinancé par l'UE dont inter aide a été l'un des opérateurs. Lors de cette nouvelle visite, une nette amélioration a été constatée sur les constructions de latrine familiale réalisées par les propriétaires eux-mêmes. Le volume de fosse perdue a augmenté, la superstructure est plus solide (en terre battue ou en planche), et celle-ci est plus élevée et dorénavant bien fermée.

L'équipe d'évaluation estime que ce changement pourrait être attribué à la présence soutenue et de proximité de l'équipe d'inter aide dans ce district depuis 2014, et la relation de confiance qu'elle a établie avec les agents communaux, les responsables d'hygiène dans les villages et surtout les villageois eux-mêmes.

4.1.2. Pertinence de l'approche de délégation de gestion des ouvrages construits au profit des comités de gestion représentants les usagers

Photo 11: Exemple de PPMH construit par un autre opérateur et réhabilité par Inter aide



À Farafangana, l'expérience des opérateurs dans le secteur de l'eau potable a montré que sur les ouvrages du type FPMH (Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine) et PPMH (Puits équipé de Pompe à Motricité Humaine) sont les plus adaptés à la topographie. Même si ces ouvrages présentent un taux de dysfonctionnement relativement élevé par rapport aux systèmes gravitaires distribuant de l'eau à des Bornes Fontaines (BF). En effet, il y a rarement de sources d'eau dominant les villages dans cette zone de collines de faible

¹⁶ In <http://bdeah-sesam.mg/seam/index.php/bpor/bporv2etat/afficetatindicateur/5>, sur 230 BF 35 ne fonctionnent pas (15.2%), 26 FPMH parmi les 130 construits ne fonctionnent pas (20%) et 42 PPMH parmi les 251 construits ne fonctionnent plus (16.7%)

altitude. Les FPMH et PPMH sont adaptés pour les habitants des villages isolés mais regroupant cependant - de façon permanente - plus d'une quinzaine de ménages. Ces ménages désignent ou élisent un comité pour les représenter et s'assurer de la gestion de l'infrastructure (nettoyage, collecte des cotisations, entretien courant et éventuellement l'appel aux techniciens en cas de réparation). Cette modalité de gestion déléguée aux représentants des usagers est simple et efficace mais elle nécessite un suivi et un contrôle régulier de la part de la Commune pour perdurer. Les communes appuyées par inter aide dans ce district ont recruté un (ou une) agent communal en charge de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (ACEAH) qui assure cette fonction de supervision. Le salaire ou l'indemnité de l'agent est assuré par les redevances que paient les comités de gestion auprès de la commune pour l'usage de l'infrastructure.

Encadré 5: Un comité de gestion mis en place dès le début de la construction influe considérablement sur le maintien de la qualité de l'infrastructure au bout de quelques années : une illustration « en contre-exemple » donnée par un ouvrage réhabilité

Dans la commune de Maheriraty, l'équipe d'évaluation a visité une PPMH dans le fokontany de Maheriraty, construite par un autre opérateur de projet. Selon les usagers présents au cours de cette visite, cet ouvrage a été construit sans aucune contribution de leur part, et aucune modalité de gestion n'a été instaurée. Néanmoins, ils y collectent de l'eau tous les jours car l'eau est bonne et ne tarit pas en période d'étiage. Le Maire, présent au cours de cette visite, semble aussi n'avoir aucun souvenir de contribution de la commune au cours de cette construction.

Dans le cadre de la collaboration d'inter aide avec la commune de Maheriraty, cet ouvrage a été réhabilité en 2015 et les usagers ont été sensibilisés pour contribuer à la réhabilitation, mettre en place le comité de gestion et payer les redevances auprès de la commune. Dans la commune de Maheriraty, seule la supervision de cet ouvrage, selon l'ACEAH, lui pose des problèmes : le comité des usagers n'arrive pas à l'entretenir et assurer la maintenance. Lors de la visite, la chaine n'est pas graissée, la protection est apparemment volée ou jetée, les boues et sables s'entassent autour de la margelle, et la clôture est totalement détruite. Deux femmes y ont pourtant puisé de l'eau au cours de cette visite, témoignant de l'usage continu de cet ouvrage.

Le cas de ce PPMH réhabilité illustre la difficulté de mettre en place un système de gestion d'un PE en l'absence d'une mobilisation préalable des usagers et de la commune dès la phase de construction, à l'instar de l'approche d'inter aide. Le cas de cette réhabilitation n'est pas unique. Les constats que l'on peut tirer de cette expérience sont de deux sortes :

- L'approche par la demande - fondamentale dans la démarche d'inter aide - rend relativement aisée l'implication des bénéficiaires dans la construction et la mise en place d'un dispositif de gestion de l'infrastructure construite.
- Les infrastructures fournissant de l'eau potable, pour lesquelles les usagers n'ont pas été impliqués au départ et qui ne sont pas gérées par la suite, sont difficile à reprendre pour une remise en fonction et gestion adéquate : elles tendent à se dégrader plus rapidement.

La pertinence de la démarche de mise en place de comité de gestion délégué aux représentants des usagers - et poursuivi par la mise en place d'un agent de supervision au niveau de la commune - est confirmée.

4.1.3. Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales enclavées de Madagascar

Inter aide cherche à adapter son offre de solution technique et de gestion à la situation des zones rurales enclavées où elle opère. Au niveau des communes visitées, certains ACEAH ont notamment mentionné la vente de "Sur'eau en pilule" pour rendre l'eau potable « à la maison », pour les villages qui ne disposent pas de points d'eau améliorés (PPMH ou FPMH). Cette option est adaptée aux villages et hameaux ne remplissant pas les conditions ou normes techniques minimales pour construire un ouvrage (ex. nombre de personnes bénéficiaires trop bas/hameau, absence de source exploitable, etc.). Elle est d'ailleurs relativement abordable (200Ar les 20 pilules permettant de rendre potable 400 litres d'eau impropre).

Dans l'idéal, les communes ou l'État devraient pouvoir offrir également des solutions de subventions pour que les constructions soient possibles pour les villages isolés lorsque les conditions techniques sont remplies même si le nombre d'usagers est trop bas. Toutefois, cette alternative reste peu explorée et n'est actuellement pas faisable par manque de volonté et par la faiblesse de capacité financière de ces deux institutions publiques.

L'utilisation de système de péréquation au niveau communal pourrait être également explorée pour faire bénéficier d'une construction aux villages isolés et pour lesquels les constructions sont

possibles mais coûteuses : une construction “avantageuse” payerait plus pour participer aux financements des autres ouvrages coûteux. Dans ce cas-là, l'ensemble de la planification communale doit être connu dès le début de l'intervention et un prépaiement uniforme est demandé aux usagers. De même, les redevances doivent suivre ce même mécanisme, vue que la supervision serait plus ardue pour les villages éloignés et isolés. Les cotisations d'entretien et de maintenance pourrait rester selon le budget individuel de chaque comité de gestion.

4.2. Efficacité et efficience de l'action mise en œuvre

4.2.1. Généralités

4.2.1.1. Degré d'atteinte des objectifs affichés tenant compte du contexte local

Depuis 2016 jusqu'en mai 2019, trente-trois systèmes d'alimentation en eau potable ont été construits dans le cadre du projet, fournissant de l'eau potable à 6.445 personnes dans 5 communes rurales. En moyenne, un ouvrage fournit de l'eau à 195 personnes (tableau 1). Dans la pratique, et sur les sites visités dans le cadre de cette évaluation, le maximum d'usagers par ouvrage est d'environ 308 et le minimum est de 93 personnes¹⁷. Avant 2017, les travaux de construction de systèmes AEP pour ce district ont été réalisées en régie directe par inter aide.

Les latrines sont construites par les villageois eux-mêmes¹⁸, comme une des préconditions avant le démarrage des travaux de construction de système AEP. La réalisation est constatée par l'ACEAH, le responsable d'hygiène et le personnel d'inter aide. Chaque ménage dispose et utilise ainsi d'une latrine avant le début de la construction. Le responsable d'hygiène est chargé de sensibiliser continuellement les villageois à l'utilisation des latrines, la reconstruction si nécessaire.

Latrine construite à Anezandava, CR Ambohitogo



Les constructions sont faites de matériaux locaux mais elles ont été rendues plus solides comparées aux précédentes constructions (Encadré 1). Il a été remarqué au cours des discussions avec les villageois que les hommes participent plus activement aux activités de l'EAH et y consacrent plus de temps qu'auparavant. **À titre d'illustration, un jeune homme de 24 ans - en couple - a construit lui-même sans aucune aide de sa femme leur latrine familiale. Selon lui, sa femme se charge déjà des**

travaux de nettoyage hebdomadaire (1 semaine sur 5¹⁹) de la PPMH avec les autres femmes du village, ainsi la construction de latrine devrait être sous sa responsabilité. Il l'a solidement construit pour que les travaux d'entretien soient moindres. Auparavant, les jeunes étaient les plus difficiles à sensibiliser et ne prenaient guère de responsabilité pour réaliser les activités EAH dans les villages. Au cours de la mission d'évaluation, la présence et la participation active des jeunes ont été remarquées et cette participation contribue à rehausser la qualité des réalisations.

¹⁷ La taille moyenne d'un ménage pour ce district est de 6.7 personnes. Les livres des CUE dénombrent uniquement le nombre de ménages cotisants. Le maximum est de 46 ménages tandis que le minimum est de 14 ménages.

¹⁸ En cohérence avec la stratégie nationale qui prône la démarche d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC)

¹⁹ 5 groupes de femmes effectuent le nettoyage hebdomadaire selon un calendrier préétabli par le responsable hygiène du village.

Des messages de sensibilisation pour la promotion d'hygiène sont promus dans ces villages à travers des séances d'animation conduits par le personnel d'inter aide et le responsable d'hygiène. Le personnel d'inter aide et les bénévoles locaux (responsable d'hygiène et membres des comités des usagers de l'eau) identifiés et formés avant le démarrage de construction travaillent de concert pour permettre d'atteindre ces résultats selon un délai raisonnable. Le dynamisme et l'effort produit par une communauté contribue à accélérer le début de construction (moindre délai d'attente pour la collecte de la contribution avant le démarrage de travaux) et tenir le délai de construction (main d'œuvre villageoise au complet participant à la construction au jour le jour).

Tableau 13: Récapitulation de réalisation en eau potable dans les 5 communes rurales d'intervention du district de Farafangana, Mai 2019

Commune	Réalisation		Réhabilitation		Total bénéficiaires	Total de systèmes
	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes	Nombre bénéficiaires	Nombre de systèmes		
Sahamadio	84	1			84	1
Namohora	171	2			171	2
Maheriraty	2 038	9			2 038	9
Ambohigogo	1 932	11			1 932	11
Evato	2 220	10			2 220	10
Total général	6 445	33			6 445	33

À partir de 2017, Inter aide a engagé une entreprise locale pour réaliser ces travaux, en mode de tâcheronnage, c'est-à-dire qu'inter aide continue à assurer la fourniture de tous les matériaux de construction nécessaires et la logistique de leur livraison dans les sites enclavés et en externalisant toute la main d'œuvre à l'entreprise. Un cahier des charges précises et un suivi technique exigeant de la part des équipes d'inter

Encadré 6: Réception définitive d'un ouvrage à Anezandava, CR Ambohigogo, Mai 2019

Utilisée depuis 6 mois par les usagers, le PPMH d'Anezandava, CR Ambohigogo, a été définitivement remis aux bons soins de ces derniers lors de la mission d'évaluation dans le district de Farafangana. L'infrastructure n'a subi aucune panne depuis sa mise en opération. Située près d'un champ de caféier, elle est ombragée pendant une grande partie de la journée (quand celle-ci est ensoleillée - sans compter les nombreux jours de pluie dans la zone Sud-Est). Les usagers ont déraciné quelques arbres, y compris des caféiers, pour l'implantation de l'ouvrage mais ils ont fait en sorte d'en couper le moins possible. Les maigres récoltes, du fait de l'absence d'entretien des caféiers, sont la cause principale de ce maintien de plants de cafés à proximité du puits.

La mission d'évaluation se pose la question s'il ne serait pas opportun d'apporter des conseils en technique agricole, à l'avenir, sur des cas spécifiques comme celui-ci pour que la conservation d'un bon aspect physique de l'ouvrage soit facilitée dès la construction. D'ailleurs, inter aide a également un projet dans le secteur de l'agriculture dans le district de Farafangana.

Photo 12: PPMH ayant fait l'objet de reception définitive à Anezandava, CR Ambohigogo, Mai 2019



aide a permis de garder une qualité de travaux équivalente, en comparaison avec les travaux réalisés avant 2016-17.

A terme, l'opérateur InterAide ne pourrait-il pas aussi envisager d'externaliser la fourniture des matériaux de construction ? Certes, cette évolution affecterait sensiblement les coûts directs de construction mais il allègerait les charges de travail interne d'InterAide en lien à la construction, pour lui permettre de se concentrer sur l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale, la

coordination entre acteurs du secteur voire le plaidoyer auprès des services publics. Un impact non négligeable serait aussi le développement des microentreprises du secteur EAH "formées" à travers les

projets successifs d'inter aide dans cette zone. Cette première expérience pourrait se cantonner avec les PPMH et une fois que l'entreprise ait fait ses preuves, la méthode pourrait être progressivement étendue aux systèmes gravitaires.

4.2.1.2. *Efficiences générale de l'action*

Similaire aux autres districts d'intervention d'inter aide, l'approche par la demande est aussi appliquée pour le projet dans le district de Farafangana. La demande émane des usagers futurs et passe par la commune, le maître d'ouvrage, qui la transmet à inter aide. Les futurs usagers participent par la suite à la planification des activités y afférentes, à la construction et à la gestion de l'ouvrage une fois construit par une convention de délégation de gestion.

Encadré 7: Visite d'un site, CR Evato, dont la construction d'un PPMH est en cours

L'équipe d'évaluation a constaté de visu les contributions des usagers en lien à cette construction : le sable nécessaire, les bois ronds servant à clôturer l'ouvrage une fois finie, les matériaux de construction transportés en totalité sur le site, les mains d'œuvre locales (manœuvres) qui participent au quotidien à la réalisation des travaux.

Les équipements des travailleurs (de l'entreprise, ce ne sont pas des villageois volontaires) sont cependant sommaires tenant compte du risque sécuritaire lié à leur travail : i) les cordes pour les supporter dans leur descente dans le puits et les remonter doivent être inspectés systématiquement et changées si nécessaire à chaque nouveau chantier, ii) le port des casques de protection et les bottes devront être obligatoires, iii) le chantier devrait être totalement clôturé pour éviter que les enfants, par inadvertance ou échappant à la vigilance de leur parent, n'y pénètrent et un accident pourrait survenir.

Au cours de la mission d'évaluation, les usagers enquêtés - de manière informelle - ont confirmé que cette démarche de contribution - à la fois volontaire et organisée - a été strictement respectée par les usagers. La qualité des infrastructures mentionnée dans la section ci-dessus atteste cette affirmation. L'équipe d'évaluation a eu également une opportunité de visiter une construction de PPMH en cours d'exécution

et a pu vérifier les dires des usagers (encadré 7). L'utilisation de toutes les ressources disponibles localement (matériaux locaux, main d'œuvre locale, personne-ressource locale) pour réaliser des travaux sans lésiner sur la qualité et uniquement apporter les ressources qui ne pourraient être mobilisables à ce niveau est une des bases du concept de l'efficience. À la suite de la visite inopinée de la construction du PPMH dans la CR Evato, l'efficience en lien à la construction est conclue. Certains points d'attention méritent toutefois d'être pris en compte par inter aide pour que la sécurité des travailleurs soit totalement assurée, en gardant toujours de visu cette efficience (encadré 7).

Par ailleurs, une réflexion doit être menée également sur cette efficience lorsque le nombre de ménages d'un village demandeur dépasse 250. Le nombre d'usagers va théoriquement croître de 3% par an et l'investissement est sensé durer au moins 15 années et le nombre d'usagers atteindra 390 environ. Avec 350 personnes au départ, les usagers seront de 545 environ au bout de 15 ans. Ce calcul sur l'accroissement démographique normal ne tient pas compte des migrations de population dues à la viabilisation des villages.

Encadré 8: 46 ménages pour le chef-lieu de fokontany Emena: raison d'efficience vs capacité des usagers à assurer la contribution en vue de la construction de 2 pompes

Le chef-lieu du fokontany d'Emena, CR d'Evato, est un petit village constitué de 46 ménages soit environ 350 personnes. Ce village a fait une demande de construction d'un point d'eau collectif auprès de la Commune, et en a obtenu un. Le point d'eau est situé sur le versant Ouest, à mi-chemin des habitations le plus au Nord et celles plus au Sud. Les usagers ne se plaignent pas de ce relatif éloignement, au contraire ils sont satisfaits de cette infrastructure car elle a diminué de moitié la distance à parcourir pour le puisage de l'eau.

Dans la pratique, le nombre d'usagers d'un PE ne dépasse pas 250 pour éviter l'usure rapide de la pompe mais aussi rendre aisée leur contribution à la construction. Moins nombreux seront les usagers, plus ardue sera cette contribution. Plus élevé sera le nombre d'usagers, la contribution serait plus facile. Plus le nombre de bénéficiaires est élevé, la réalisation est plus efficiente. Mais, le nombre d'usagers de ce point d'eau a largement dépassé +40% de la limite maximale convenu dans le manuel de procédures de construction à Madagascar. Son usure pourrait être accélérée. Ces 40% d'usagers additionnels sont néanmoins peu nombreux pour se voir attribuer un point d'eau additionnel aux vues de la logique mentionnée ci-dessus.

La mission d'évaluation confirme l'efficience de l'activité sur ce point mais engage inter aide à réfléchir avec les élus communaux sur la/les solutions à développer lorsqu'un cas similaire à Emena (également Vohimary) se présente. Un fonds de réserve sur le budget de la Commune pourrait être une des pistes de solution.

Les mouvements d'immigration vers les villages s'accroissent grâce à l'existence de points d'eau, d'école, et de centre de santé de base.

4.2.2. Particularités

4.2.2.1. Qualité des infrastructures construites ou réhabilitées

Les ouvrages permettant d'accéder à l'eau potable construits par inter aide dans le district de Farafangana sont généralement de bonne qualité. Ce constat a été effectué dans tous les sites visités, exception faite de la réhabilitation d'un PPMH effectuée par inter aide, mais construits par un autre opérateur, dans le fokontany de Maheriraty, CR de Maheriraty.

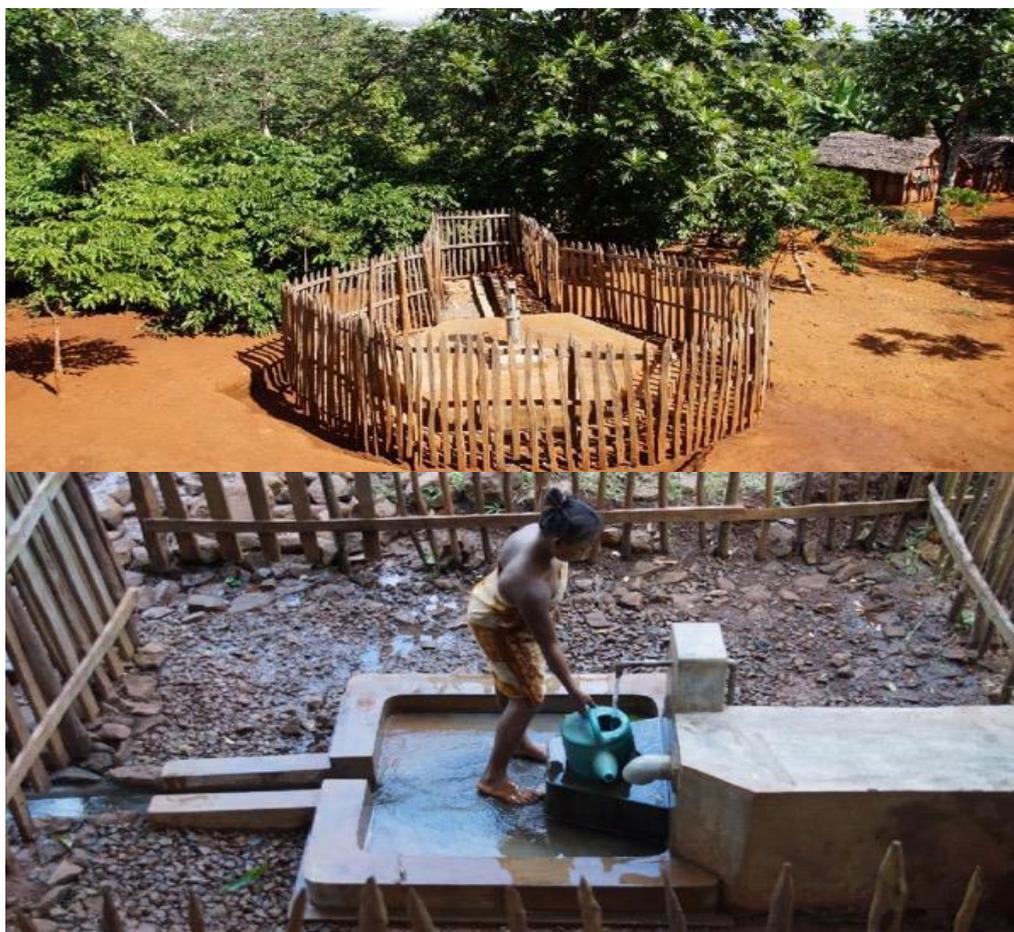
La qualité de la maçonnerie et les finitions des ouvrages visités sont bonnes, l'eau délivrée est systématiquement en quantité suffisante, de goût neutre, transparente et inodore. L'accès aux ouvrages est généralement bien aménagé.

Deux cas concernant l'entretien des ouvrages méritent néanmoins d'être mentionnés, non pas à cause de l'infrastructure elle-même mais le site sur lequel ils ont été construits. Il s'agit du PPMH d'Anezandava dans la CR d'Ambohigogo (Encadré 3) et celle d'Emena dans la CR d'Evato, où l'ombrage des arbres aux alentours maintiennent tout au long de la journée de l'humidité sur la margelle et les boues formées en aval de ses collecteurs d'eau rendent le travail de nettoyage plus fastidieux que pour les autres sites, et la formation de lichen sur le pourtour de la margelle.

Les points d'eau visités par l'équipe d'évaluation sont du type PPMH et un aménagement de source.

Les constructions sont généralement de bonne qualité, mise à part quelques rectifications à faire sur l'horizontalité des chapes et la verticalité des enduits. La profondeur des puits varie de 6 à 15 mètres environ et la hauteur d'eau est située entre 2.5m à 3.5m, garantissant une disponibilité de l'eau même en période d'étiage. Le débit ou la quantité d'eau pompé varie de 0.2l/s à 0.28l/s permettant aisément et rapidement aux usagers de collecter de l'eau de qualité rapidement (tableau 2 en annexe). Chaque site de construction est libéré de toute

Photo 13: En haut : PPMH dans le village d'Anambotaka ; en bas: aménagement de source dans le village de Samboritra, CR Evato



activité pouvant contaminer la nappe phréatique, particulièrement les matières fécales humaines et animales.

4.2.2.2. Capacité technique et organisationnelle des comités des usagers de l'eau

Photo 14: Exemple de quittance de paiement d'une redevance auprès de la commune dans un des livres de CUE. CR Evato



Tous les points d'eau construits en coopération avec InterAide dans les communes du district de Farafangana ont un comité de gestion élu par la communauté des usagers. Ce comité est souvent à l'image de l'organisation sociale de ce village : les détenteurs de la clé de la caisse métallique est, par exemple, un leader traditionnel et une femme leader reconnue par les villageois

pour leur intégrité qu'ils se posent rarement la question de savoir le solde de la caisse. La personne qui garde la clé du portail du PE est également la responsable d'hygiène ou à défaut la personne qui habite le plus près du PE. Le choix des membres du CE reflète ainsi la structuration sociale existante et le comité a ainsi d'emblée la reconnaissance de ses pairs pour pouvoir accomplir normalement leur tâche. Leur décision, même si elle supplée celles prises conjointement avec inter aide et l'ACEAH, est toujours respecté car elle garantit l'équilibre social (encadré 9.)

Encadré 9: Récit de l'organisation des usagers avec le CUE du village d'Anivorano dans le fokontany Emena, CR Evato

Anivorano, ou le village entouré d'eaux, est pratiquement encerclé de deux cours d'eau dénommés "Bevoay" et "Varaha". Les 22 ménages occupant ce village puisaient l'eau sur ces 2 cours d'eau et n'ont jamais eu un point de collecte d'eau de boisson salubre depuis la première implantation humaine dans ce village. Une demande a été formulée à la Commune qui, de par sa collaboration avec InterAide, a été acceptée. Les 22 ménages ont construit leur propre latrine avant la construction, payée 2.500Ar pour pouvoir payer la redevance de 20.000Ar à la Commune, l'achat de fourniture et de la caisse métallique pour garder en sûreté la cotisation des usagers, les travaux de clôture, de fourniture et transport de sable, et de transport des autres matériaux (3 à 4km environ) de construction vers le village.

Le comité de gestion a décidé de faire construire 3 latrines additionnelles pour les "tranobe" (maison communautaire) réunissant des étrangers lors des événements funéraires ou festifs (pouvant durer 3 jours) dans le village. Ces latrines, construites par les villageois sont identiques aux latrines familiales mais elles sont publiques. Cette décision a été prise pour que le village montre l'exemple vis-à-vis des gens de passage selon le comité, et surtout pour protéger continuellement le PE des possibles contaminations fécales lors de ces événements temporaires.

Photo 15: Deux des latrines construites par les villageois d'Anivorano pour les gens de passage dans le village



Les comités des usagers ont signé une convention de gestion avec la Commune et disposent d'une copie du règlement communal de l'eau, vérifiés systématiquement au cours de chaque visite. Leur interlocuteur à la Commune est l'Agent communal de l'Eau, l'Assainissement et l'hygiène (ACEAH). Chaque comité visité dispose d'une série de livres administratifs et comptables (journal de caisse, inventaire des usagers, paiement des cotisations, factures diverses, et les

renseignements sur les travaux effectués sur le PE et le passage de l'ACEAH dans le village).

Il a été remarqué que tous les comités des usagers de l'eau ont décidé de baisser le montant de la cotisation après la 1ère année de mise en fonctionnement du PE, durant laquelle l'achat des diverses fournitures (y

compris la caisse métallique) a été impératif. Suite aux discussions avec ces comités, le montant de la cotisation est basé sur le budget présent mais n'anticipe pas les grosses réparations futures. Cependant, l'exemple de l'OPCI Grand d'Ambahive à Manakara (maintenir un fonds de réserve annuel de 100.000Ar sur chaque point d'eau) pourrait être envisagé aussi pour ces PE. Le paiement de cotisation est dû le 30 Juin de chaque année, période présumée aisée pour les paysans de cette zone avec la récolte de riz et de café. Le paiement de la redevance de 20.000Ar par PE à la commune est concomitante à cette période. L'ACEAH et/ou l'adjoint au Maire ayant accompagné l'équipe d'évaluation ont confirmé ce paiement les années précédentes. Quelques cas ont pu être vérifiés dans les livres de compte de l'association (Ambalakazaha, Vohimary, Emena, Anivorano, Anambotaka).

Les responsables d'hygiène (RH) assurent leur tâche avec difficulté pour certaines périodes de l'année, où les usagers passent plus de temps dans les champs, et ne mangent pas à leur faim. Dans ces cas-là, les RH se montrent plus volontaires et exécutent elles-mêmes les travaux de nettoyage. Normalement, les [femmes] usagers sont divisés en groupe et s'alternent chaque semaine pour nettoyer l'aire de collecte d'eau. Ainsi, une femme du village travaille uniquement une semaine au maximum pour sa participation au nettoyage.

Habituellement, la RH est aussi celle responsabilisé pour le graissage périodique de la chaîne à l'intérieur de la tête de pompe (la clé permettant de déboulonner la protection de la tête de pompe est donc sous sa responsabilité). De tels menus travaux d'entretien sont effectués selon la décision du comité également. **Deux cas peuvent se présenter :**

- **l'entretien se tient chaque 4ème semaine « d'anniversaire » de la date d'inauguration de la pompe. Dans ce cas, l'entretien s'effectue 13 fois au cours de l'année**
- **l'entretien se tient chaque date « d'anniversaire » mensuel de l'inauguration de la pompe. Ainsi, l'entretien se fait 12 fois au cours de l'année.**

4.2.2.3. Capacité technique et organisationnelle de l'ACEAH et de la commune concernée

Les élus communaux concernés par le projet d'inter aide dans le district de Farafangana, affichent de performance variée, et l'équipe d'évaluation a constaté que les adjoints au Maire (2 parmi les 3 communes visitées) sont généralement plus présents et connaissent mieux l'avancement des activités sur le terrain que les élus.

Les adjoints au Maire discutent volontiers de la planification des travaux, des contributions des usagers mais aussi de la Commune elle-même pour atteindre l'objectif d'accès universel à l'eau potable d'ici 2030 dans leur propre Commune. À titre d'illustration :

- Le 1er adjoint au Maire de la CR Evato voudrait lancer un plaidoyer pour réduire le nombre minimum d'usager pour la construction d'un nouveau point d'eau si les conditions techniques sont réunies pour les raisons suivantes : i) l'existence d'un PE attire les populations vers ces villages, ii) la Commune pourrait participer financièrement aux contributions pour alléger les coûts d'investissement supporté par les partenaires techniques et financiers (encadré 7).
- Le 2ème adjoint au Maire de la CR Ambohigogo prévoit : i) l'augmentation de salaire de l'ACEAH pour maintenir leur motivation (et ainsi donc accroître aussi le montant de la redevance à au moins 25.000Ar/PE), ii) discuter sur l'obligation des nouveaux élus (en prévision des prochaines élections municipales prévues pour septembre 2019) à maintenir l'ACEAH vue les difficultés de recrutement, les investissements en formation, et l'expérience acquise. Pour ces 2 points, des activités de plaidoyer (auprès des usagers pour le premier, et auprès de l'État pour le second) doivent être engagés. Il a fait notamment mention de l'obligation de maintenir les STC communaux actuellement à leur poste même si le Maire est nouvellement élu et souhaite changer d'équipe.

Encadré 10: Réflexion sur la part d'investissement de la commune et le nombre d'usagers en vue de l'accès universel à l'eau potable : Adjoint au Maire de la CR Evato

Le 1er adjoint au Maire de la CR Evato a fait mention d'une planification établie dans le cadre de la convention de collaboration avec InterAide ayant pour objectif la construction d'une dizaine de PE par année au profit de la population de cette Commune. Le rôle de la Commune consiste à prioriser les constructions, sensibiliser les populations à la construction et l'usage des latrines familiales, s'assurer que toutes les contributions soient réunies dans un délai raisonnable pour commencer la construction. La contribution locale (nature et monétaire) est de l'ordre de 5/12 selon l'adjoint au Maire pour les villages qui remplissent les conditions techniques. Celle-ci serait plus élevée pour les petits villages isolés et cette minorité ne pourrait donc pas bénéficier de l'eau potable aux mêmes titres que la majorité de la population. L'adjoint au Maire estime que 15% de la population pourrait ne pas accéder à l'eau potable avec les conditions normatives imposées actuellement par la réglementation nationale.

Plusieurs pistes de solutions sont ouvertes à la suite de cette discussion :

- i) La majorité pourrait payer (par un système de péréquation) pour que les 15% puissent jouir d'un accès à l'eau potable : à l'investissement et au cours de la gestion.
- ii) La commune pourrait contribuer aussi directement à la construction (1 à 2 millions d'Ar par PE ou l'équivalent d'un crédit à l'investissement de 10.000Ar à 20.000Ar par usager (sur la base de 100 usagers par point d'eau)
- iii) Multiplier les partenariats avec le secteur privé travaillant sur le territoire communal pour financer les services sociaux de base comme l'eau potable

Pour permettre de développer ces solutions, la commune estime qu'il faudrait diminuer le nombre minimum d'usager jusqu'à 100 par PE même si les 500m de distance maximale ne change pas. Selon lui, un village qui s'étend sur 1000m de long peut en bénéficier aisément.

Ces réflexions seront analysées pour des solutions viables dans les suggestions et recommandations.

Les techniciens communaux (adjoints au Maire, STC et ACEAH) sont de plus en plus impliqués dans la gestion

Photo 16: Interview avec le 2ème adjoint au Maire, STC, et ACEAH de la CR Ambohigogo



du secteur EAH et comprennent mieux les enjeux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base dans le quotidien de leurs administrés. Pour le cas de la CR Evato, ces techniciens communaux et les chefs de fokontany participent même à la sensibilisation de la population pour la construction des latrines familiales.

Le poste d'ACEAH est crucial dans le maintien de la relation entre la Commune, le comité de gestion des points d'eau et les usagers. Il n'est pas aisé de maintenir un ACEAH à ce poste à Farafangana. Toutefois, les femmes ACEAH ont apparemment une longévité à ce

poste que les jeunes hommes. **Le profil respectif de ces 2 femmes est toutefois différent qu'il ne nous permet pas de tirer une série de critères pour les recrutements futurs :**

- L'une à Namohora (cf. évaluation en Août 2017²⁰) est un "AC santé et nutrition" doté d'un bon niveau d'éducation, ayant été intéressée de travailler dans une organisation publique mais avec un contact permanent avec la communauté sur le terrain.

²⁰ Une évaluation externe a été conduite dans le district de Farafangana en août 2017 par la même consultante pour le projet d'inter aide dans cette zone. Les communes visitées ont été Maheriraty, laborano Namohora, Ambalatany, Sahamadio. L'ACEAH d'laborano Namohora a accompagné l'évaluatrice pendant la journée entière de visite lors de son passage dans la commune.

- **L'autre à Ambohigogo (pour cette évaluation-ci - photo sur la page précédente) est déjà un personnel administratif de la Commune, ayant peu d'expérience sur le secteur EAH mais a une bonne communication interpersonnelle et aspire à une nouvelle expérience avec les administrés.**

Les deux femmes semblent apprécier leur travail et sont également en bon contact avec les usagers des PE et les villageois en général. Elles arrivent à trouver des solutions qui conviennent aux communautés sans se laisser faire.

De son côté, l'ACEAH de Maheriraty, jeune homme très engagé, a été à ce poste depuis plus de 2 ans, a montré une certaine maturation dans l'accomplissement de ces tâches. Il a du mal à se faire entendre dans le petit village de Maheriraty (1/20 PE) : i) son apparente jeunesse ne joue pas en sa faveur, ii) mais le village est aussi connu pour ses difficultés à s'organiser (sans répéter ici le cas spécifique de ce PE qui a été réhabilité et n'a pas été construit avec la même démarche opérationnelle qu'inter aide).

4.3. Impact et viabilité des actions mises en œuvre

4.3.1. Volume d'eau potable consommée, amélioration des conditions de collecte de l'eau et un bon assainissement de base

L'enquête de suivi de l'évolution de la consommation d'eau de ménages, avant et après l'installation des PE, montre une augmentation modérée en moyenne de 30%. Étant donné que le volume d'eau consommé auparavant ne dépasse pas 12 litres/jour/personne, enregistrant ainsi 3,6 litres/jour/personne d'augmentation soit un bidon de 20 litres additionnel pour une famille de 6 personnes. Force est de constater que plusieurs variations importantes sont constatées entre les villages : une réduction de 4% est enregistrée pour un village, un site n'enregistre que 1% d'augmentation et un autre a une augmentation de 82%. Cette augmentation modérée peut être attribué partiellement à la réduction sensible (ou non) de la distance de puisage. D'autres facteurs, constatés au cours de la mission, pourrait expliquer ce niveau :

- n'a pas changé le moment au cours de la journée un ménage puise de l'eau: tôt le matin, à midi, et vers la fin de la journée
- Les femmes et les enfants restent toujours les personnes responsabilisées pour le puisage de l'eau. La pompe demande une force motrice humaine pour faire remonter l'eau : aucune force motrice additionnelle n'est donc pas mise à contribution même si certains villageois ont gagné 20 à 400m de distance à parcourir.
- L'eau puisée est toujours destinée à la boisson et à la cuisine, aucun usage additionnel n'est enregistré. Tous les autres besoins en eau demeurent aux rivières ou cours d'eau proche des villages, sinon les habitants utilisent aussi l'eau de pluie collectée du toit de leur maison d'habitation, relativement abondante dans cette zone.

 Le plus important changement en lien à la fourniture d'eau de boisson constaté par l'équipe d'évaluation est la qualité de l'eau, la disponibilité, et la constance du volume de l'eau tout au long de l'année. Un changement profitant le plus aux enfants en bas-âge, aux femmes enceintes et allaitantes, et aux personnes âgées.

 En rapport à l'assainissement de base, l'absence d'odeur nauséabonde aux alentours des villages, caractéristique d'une zone de défécation à l'air libre, a été constatée dans tous les sites visités, preuve de l'utilisation effective des latrines familiales (construites avant la construction des PE). Les usagers éparpillent de la cendre dans la fosse perdue des latrines pour dissiper l'odeur des excréta humains.

La fumure de parc reste cependant un cas d'assainissement de base qui mérite aussi une solution durable pour les petits villages visités. Pour des raisons de sécurité, les troupeaux de zébus, vaches et veaux sont parqués entre les lieux d'habitations depuis quelques années. Les défécations animales - plus nauséabondes et abondantes - s'éparpillent entre les maisonnées et risquent aussi plus tard de contaminer les PE situés souvent en contre-bas d'un village. Quelques responsables d'hygiène ont encouragé les villageois à : i) choisir un emplacement moins risqué à la fois pour la sécurité des troupeaux et la contamination du PE, ii) nettoyer

systématiquement le parc pour que la contamination soit évitée mais cela reste problématique lorsque la pluie tombe durant la nuit, et toute la fumure de parc dégouline en contre-bas du village où se trouve le PE.

4.3.2. Amélioration de l'organisation sociale et probablement de la structuration communautaire

Les villageois ayant fait une demande de construction d'infrastructure d'alimentation en eau potable auprès de la Commune se sont, une première fois, concertés pour prendre la décision de formuler cette demande. L'organisation des villageois se concentre principalement les préparations et la tenue des événements funéraires, de mariage, de naissance, et d'arbitrage de conflit social. Rares sont les activités en lien aux services communaux appelant une organisation villageoise, et surtout celles qui nécessitent une structuration s'inscrivant dans la durée et pour lesquelles la population a besoin au quotidien, et non de façon temporaire. L'accès à l'eau potable et l'utilisation continue des latrines, pour préserver le bon voisinage lorsque la promiscuité est le maître-mot dans ces petits villages, sont deux activités ayant permis à la communauté villageoise

concernée de : i) d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation sociale, ii) de définir de nouvelles règles spécifiques impliquant non seulement des notions de gestion mais demande aussi de l'apprentissage (travaux de maçonnerie, de puisatier, de mécanicien, de gestion simplifiée en comptabilité, etc.). Les leaders

Photo 17: Responsable d'hygiène (Agent Communautaire de santé) montrant les gestes pour graisser la chaîne de la tête de la pompe



communautaires (chef de fokontany, femmes leaders, et chef de village) sont continuellement sollicités pour rechercher des solutions chaque fois que des faits nouveaux, contraires au bon usage des infrastructures, se manifestent. La routine des villageois a été cassée une fois qu'ils ont décidé de faire une demande de construction d'une ou des infrastructures d'AEP, et jusqu'à présent ils sont dans cette situation de restructuration continue pour que l'accès à l'eau perdure : femme RH manipulant les clés pour graisser la chaîne de la tête de pompe, jeune et femme ACEAH, etc.

4.3.3. Amélioration des conditions de travail à suivre et à évaluer

Amener une bouteille d'eau puisée au PPMH pendant la journée des travaux aux champs est devenue une pratique pour les villageois. Boire de l'eau saine lors des gros efforts physiques est ainsi un des changements rapportés par les personnes enquêtées. Il ne semble pas pouvoir prouver les bienfaits de cette nouvelle pratique en rapport à :

- Leur performance physique : augmentation du volume de travail journalier effectué ?
- Le rendement agricole? etc.
- Pour les enfants scolarisés : La performance scolaire est-elle en croissance si les enfants amènent de l'eau saine à l'école et peuvent en boire au cours de la journée, mais pas uniquement à la maison ?

Il serait intéressant de suivre l'évolution de ces pratiques et leurs impacts sur des aspects plus spécifiques comme le travail aux champs et la scolarisation, permettant de mieux sensibiliser les communautés rurales sur l'adoption de bonnes pratiques en lien à l'eau potable et à l'assainissement de base.

5. Recommandations et suggestions

- **Suggestions techniques spécifiques**

Lors de la construction d'un puits, il faut être sûr que la réserve d'eau dans le puits soit suffisante pour répondre au besoin des usagers de prendre la décision d'arrêter la fouille en terrain aquifère à une certaine profondeur. **Ainsi, la mesure de débit est indispensable avant de poser les buses, en addition avec la vérification de la hauteur d'eau au moment de la fouille.** Si le débit de la nappe est assez faible, il faut donc avoir une hauteur d'eau assez élevé pour que la réserve d'eau soit suffisante. Dans un terrain rocheux, l'utilisation des matériels adéquats à la réalisation de la fouille, comme des marteaux piqueurs, doit être envisagée.

Dans la même lignée, la surveillance systématique (par le CUE et Commune) du nombre des usagers de l'eau serait à intégrer dans les éléments à suivre, surtout dans les zones où les migrations se manifestent périodiquement (encadré 8.)

Encadré 11: Sécurité et migration des populations : à surveiller pour les usagers d'un PPMH/FPMH ne dépasse pas la limite maximum et garantir la pérennité des ouvrages construits

Le PPMH du village de Vohimary a été visitée (se trouvant sur le chemin du retour de l'équipe d'évaluation). Inopinée cette visite a montré que les usagers sont bien impliqués dans la gestion de l'infrastructure : propre et bien entretenue. Les comités des usagers présents (3 femmes) ont prouvé qu'elles connaissent bien leur responsabilité : les livres sont correctement remplis, les latrines familiales régulièrement inspectés, etc.

Ce point d'eau est particulièrement sous pression avec 48 ménages usagers soit 336 personnes, sans compter les élèves de l'EPP, les patients et leur accompagnateur du CSB de ce village. Actuellement, 28 nouveaux ménages sont revenus et utilisent ce point d'eau. Auparavant, ces 28 ménages se sont installés dans les forêts à cause de l'insécurité qui sévissait (vols et violences envers les femmes et les enfants) et sont progressivement revenus, une fois la situation apaisée. Le comité des usagers a décidé de : laisser ces personnes utiliser la pompe mais a ouvert un livre de compte autonome pour qu'ils puissent préparer leur contribution en vue d'une nouvelle construction. En attendant, le comité de gestion doit faire attention pour que les heures d'ouverture soient respectées pour que la recharge de la nappe se fasse correctement et permettre à tous les utilisateurs de se procurer de l'eau tous les jours et surtout en période sèche. Toutefois, un nouveau PE serait nettement plus approprié pour ce contexte afin de réduire la vitesse d'usure de la pompe pour qu'il puisse servir effectivement pendant 15 ans, en tenant compte de l'augmentation de la population de 3% actuellement à Madagascar. Actuellement, 509 personnes utilisent déjà cette pompe. Au bout de 15 ans, 793 personnes vont devoir utiliser ce PPMH soit 118 ménages.

Pendant l'exécution des travaux, le port des EPI (équipement de protection individuel) devra être obligatoire pour l'équipe de mise en œuvre. Il est aussi impératif de bien délimiter la zone réservée aux travailleurs par une bande de signalisation pour minimiser les risques d'accidents sur le chantier.

En lien à la trilogie eau-hygiène-assainissement, les villageois doivent être informés puis contrôlés par la commune, à travers soit le RH ou l'ACEAH, sur la zone où ils peuvent [re]construire leur latrine pour éviter la contamination de la nappe pour les points d'eau sont situés en aval de la zone d'habitation.

Pour les travaux d'entretien et de maintenance après la mise en fonctionnement des PE, le recrutement et la formation des artisans réparateurs doivent être accélérés pour éviter la rupture du service. Un délai maximum de 6 mois après la première mise en fonction de l'ouvrage (soit le temps d'effectuer la réception définitive des travaux) doit être convenu avec la Commune et les villageois pour que les 2 agents réparateurs soient opérationnels.

- **Gestion déléguée aux comités des usagers de l'eau : Conditions pour la continuité du service de gestion**

La délégation de gestion aux CUE, combiné à la mise en place d'un ACEAH au sein de la Commune, est une modalité de gestion efficace et efficiente pour les villages isolés comme ceux rencontrés dans les 3 Communes visitées à Farafangana.

- Dans ces villages, le paiement du service de l'eau est dépendant, entre autres de la récolte de paddy et de café - les principales sources de revenu des paysans - et pour le moment le rendement obtenu par les villageois sur ces spéculations agricoles est assez faible. L'opérateur inter aide coopère avec quelques villages sur le domaine agricole afin d'améliorer les conditions de vie économique des paysans et pouvoir ensuite faciliter le paiement de service de l'eau. Mais, ces cas ne concernent pas la totalité des villages d'intervention sur le secteur EAH. En supposant que la situation économique des villageois ne change pas sensiblement dans les années à venir, le paiement de service de l'eau - menu entretien et maintenance, suivi et contrôle par la Commune - est basique mais doit être impérativement maintenu pour assurer la continuité du service. Les élus communaux devraient en être continuellement sensibilisés pour en prendre en compte dans leur planification opérationnelle annuelle. Pour les Communes où une amélioration sensible des conditions économiques est anticipée, l'augmentation de la redevance communale doit être discutée avec les CUE et les villageois, et être appliquée de suite.
- La réduction du montant de cotisation se généralise à la 2ème année de gestion de tous les PE. Cette diminution est liée à l'acquisition d'outils opérationnels dont le coût est inclus dans les charges de la 1ère année de fonctionnement. En maintenant la cotisation par ménage au montant égal à cette première année de fonctionnement, une augmentation de la redevance communale se ferait plus aisément à partir de la 2ème année de fonctionnement, sans compter la possibilité d'avoir un fonds de réserve pour les grosses réparations à venir ou la construction d'un PE si l'augmentation des usagers s'accélère du fait de mouvement migratoire, par exemple. La réglementation communale de l'eau pourrait anticiper de telles décisions pour éviter des négociations fastidieuses auprès des usagers pour chaque modification à faire concernant le montant et la fluctuation de la cotisation.

- **Fourniture de service et perspectives dans le secteur de l'eau.**

Les activités de coordination et de soutien technique (voire moral²¹) effectuées par la direction régionale en charge de l'eau et de l'assainissement de base sont moindres et peu influentes pour le district de Farafangana. Pour preuve, une construction d'une PPMH, par un autre opérateur de projet EAH, est en cours dans un village de la CR Evato sans aucune contribution des villageois et probablement sans préparation en termes de gestion post-construction. Celle-ci se trouve à proximité d'un autre village où un PE est également en construction avec la démarche opérationnelle d'inter aide. Tenant compte de l'expérience récente sur la coopération avec la direction régionale de l'eau et le statu quo probable jusqu'à la mise en place d'un nouveau gouvernement²², un travail de coordination plus marqué entre les opérateurs locaux du secteur EAH est conseillé au niveau communal, sans que le résultat attendu soit totalement positif mais amoindrirait au moins les écarts de conduite entre les acteurs du secteur et pour assurer la pérennité des services par les communautés des usagers elles-mêmes.

²¹ La présence d'un représentant de service public sur le terrain suffit parfois à faciliter l'application du paiement de service de l'eau par les usagers/contribuables : le changement fondamental à mettre en place dans les villages isolés.

²² Une fois les élus de la chambre basse installés (Juillet 2019), un premier ministre proposé par le groupe parlementaire majoritaire sera installé et formera ensuite un nouveau gouvernement.

4.5. Annexes au rapport de district de Farafangana

Tableau 14: Répartition par commune, village et type d'ouvrage des PE construits pour la période de 2016-19

Période	Commune	Village/Système	Type d'ouvrage	Nb PE concernés
2017-2018	AMBOHIGOGO	Ambalabe	PPMH	1
2017-2018	AMBOHIGOGO	Manatotsokora	PPMH	1
2017-2018	AMBOHIGOGO	Lohafary	PPMH	1
2017-2018	AMBOHIGOGO	Manatombondro	PPMH	1
2017-2018	AMBOHIGOGO	Amboangisay	PPMH	1
2018-2019	AMBOHIGOGO	Anezandava	PPMH	1
2018-2019	AMBOHIGOGO	Mahasoa-Esatra	PPMH	1
2018-2019	AMBOHIGOGO	Tsiririmiempo	PPMH	1
2018-2019	AMBOHIGOGO	Manoloso	PPMH	1
2018-2019	AMBOHIGOGO	Anandroza	PPMH	1
2017-2018	EVATO	Tazomamiratra	AS	1
2017-2018	EVATO	Enifatsy	PPMH	1
2017-2018	EVATO	Anambotaka	PPMH	1
2017-2018	EVATO	Mahasoa	PPMH	1
2017-2018	EVATO	Anambandrika	PPMH	1
2017-2018	EVATO	Vohimary	PPMH	1
2018-2019	EVATO	Emena	PPMH	1
2018-2019	EVATO	Anivorano-Emena	PPMH	1
2018-2019	EVATO	Mahazoarivo	PPMH	1
2018-2019	EVATO	Sarifefy	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Mahatsinjo Sud	AS	1
2016-2017	MAHERIRATY	Tsatoro	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Anandroza Beretrakidy	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Amboanjo	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Mavoakoho	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Marira	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Agnalamary	PPMH	1
2016-2017	MAHERIRATY	Tanambao	PPMH	1
2017-2018	MAHERIRATY	Ambatalagny	PPMH	1
2016-2017	NAMOHORA	Tanambao Marofody	PPMH	1
2017-2018	NAMOHORA	Namohora II	PPMH	1
2016-2017	SAHAMADIO	Ambatobe	PPMH	1

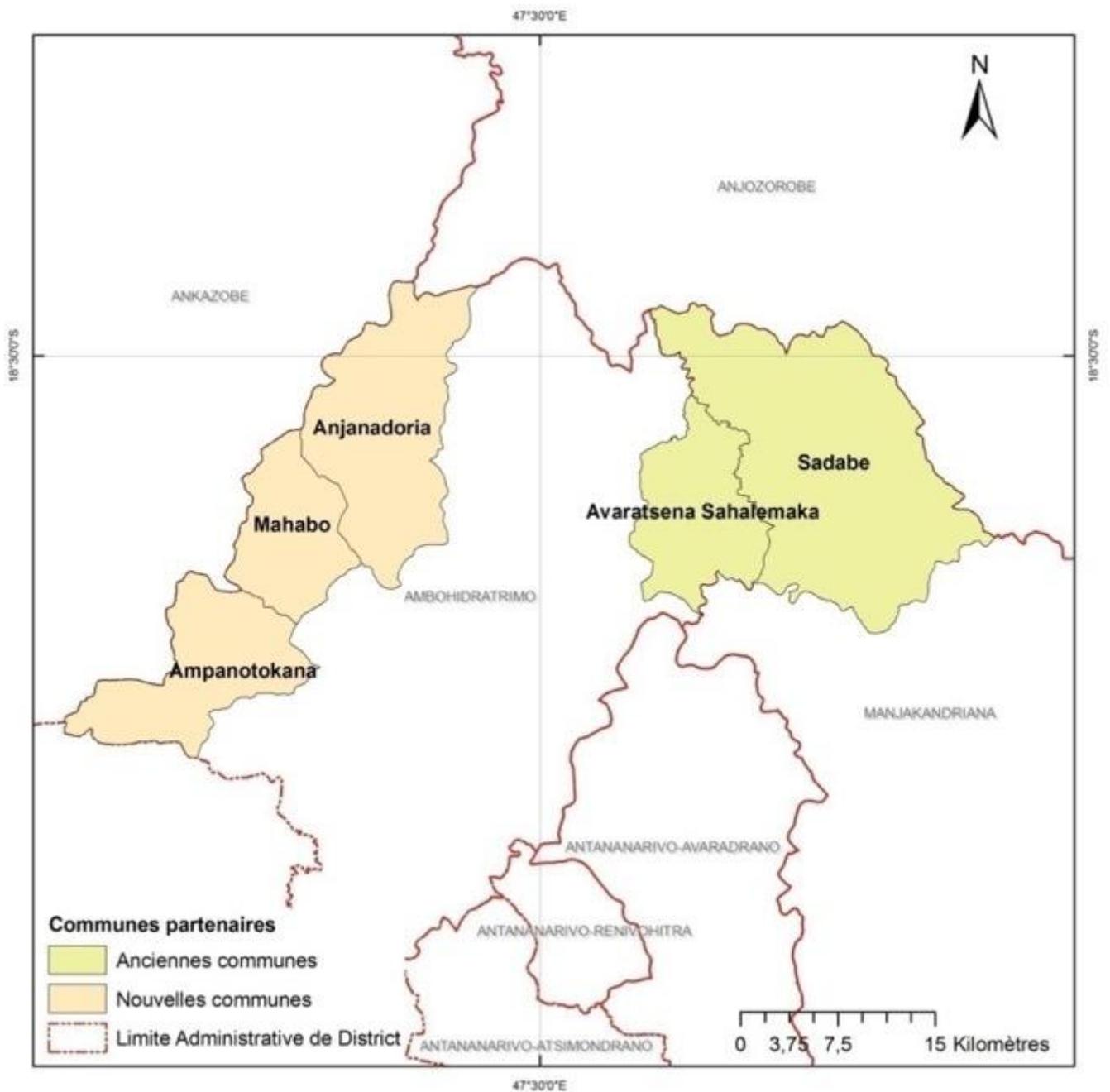
Tableau 15: Observations sur les PE visités par commune et par village, Mai 2019

Commune	Fokontany/ Village	Type	Nb ménages	Qualité de l'eau	Observations
Ambohigogo	Esatra/ Anezandava	PPMH	29	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P* : 14,2m - HE** : 3,5m - Q*** : 0,24l/s - Point d'eau fonctionnel, ouvrage en bon état, clôturé, propre et bien entretenu ; - Non-respect des alignements remarqué au niveau de l'enduit (verticalité et horizontalité) - Accès accidentel surtout pendant la période pluvieuse : escalier en terre totalement dégradé, pente assez forte, terrain glissant.
	Construit en Nov. 2018 Réceptionné définitivement en mai 2019 (6 mois)				
	Esatra/ Mahasoa	PPMH	22	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P : 6,7m - HE : 1,3m - Q : 0,26l/s - Point d'eau fonctionnel, propre, clôturé ; - Travaux achevés après trois reprises de fouille en excavation à cause de la présence d'un massif rocheux en profondeur
	Construit en Nov. 2018				
Anivorano/ Lohafary	PPMH	18	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P : 9,4m - HE : 3,5m - Q : 0,25l/s - Point d'eau fonctionnel, en bon état, propre	
Construit en 2017					
Maheriraty	Maheriraty/ Ambalakazaha	PPMH	27	- Couleur : incolore mais un peu trouble pendant après une forte pluie - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P : 11m - HE : 2,2m - Q : 0,23l/s - Ouvrage fonctionnel, encombré par des gros arbres, sali par des feuilles mortes - Pente de la margelle assez forte qui entraîne une difficulté pour les femmes et enfants de pomper ; - Margelle fissurée mais déjà réparée par les villageois ; - Eaux stagnantes aux alentours ;
	Maheriraty/ Maheriraty	PPMH	40	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P : 10,5m - HE : inconnue - Q : 0,26l/s - Puits réhabilité (ou pompe réparée ???) construit (date ?) par un autre opérateur - Pompe fonctionnelle mais non entretenu, chaîne rouillée, tringle décentrée ; - Margelle en état ravagé, avec des enduits fissurés, chape couverte d'algues ; - Ouvrage non clôturé
Evato	Emena/ Anivorano	PPMH	22	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P : 8,9m - HE : 4m - Q : 0,23l/s - Ouvrage en bon état, propre, clôturé ; - Point d'eau bien entretenu - Tringle décentrée ;

Commune	Fokontany/ Village	Type	Nb ménages	Qualité de l'eau	Observations
					- Margelle un peu rehaussée par rapport aux autres points d'eau à cause de la montée d'eau pendant la période de pluie.
	Emena/ Emena	PPMH	47	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P: 12,8m - HE : 2,5m - Q: 0,2l/s - Point d'eau situé dans un endroit humide, non ensoleillé ; - Accès glissant avec une pente forte
	Vohimary/ Vohimary	PPMH	48	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P: 10,2m - HE : 3,5m - Q: 0,2l/s - Ouvrage en bon état, bien entretenu, propre
	Vohimary/ Anambandrika	PPMH	32	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P: 15,7m - HE : 3,5m - Q: 0,23l/s - Point d'eau fonctionnel ; - Clôturé, en bon état mais un peu malpropre
	Samboritra/ Tazomamiratra	AS	20	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- Captage d'une source avec un débit Q : 0,28l/s, conduite vers un point d'eau à écoulement libre situé à 15m de la boîte de captage - Ouvrages en bon état, propre, clôturé, bien entretenu ; - Pourtours des ouvrages non aménagés.
	Anambotaka/ Anambotaka	PPMH	45	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P: 15,8m - HE : 3,5m - Q: 0,28l/s - Ouvrage en bon état, propre, clôturé, bien entretenu par les usagers ; - Très bien placé et bien ensoleillé, accès facile
	Evato/ Anambotaka/ Enifatsy	PPMH	38	- Couleur : incolore - Odeur : inodore - Goût : neutre	- P: 12,5m - HE : 5,6 m - Q: 0,23l/s - Ouvrage en bon état, propre, clôturé, bien entretenu par les usagers ; - Très bien placé et bien ensoleillé, accès facile

5. RESULTATS DE L'ÉVALUATION POUR LES DISTRICTS D'AMBOHIDRATRIMO ET DE MANJAKANDRIANA, RÉGION ANALAMANGA

Photo 18: Carte d'intervention du projet dans les districts d'Ambohidratrimo et Manjakandriana



5.1. Pertinence et cohérence de l'action

5.1.1. Pertinence de l'action au regard des besoins et demandes locales

Dans la région Analamanga, inter aide a travaillé au profit de la population de 5 communes rurales, à savoir Anjanadoria, Ampanotokana, Avaratsena, Mahabo, et Sadabe, pour la 2ème phase du projet. L'équipe d'évaluation a visité 4 de ces 5 communes d'intervention et une autre commune rurale, dénommée Antsahafilo, avec laquelle inter aide a arrêté la collaboration depuis 2016. Ce choix a été fait par l'équipe d'évaluation pour mesurer la pertinence de la démarche méthodologique de cette action et visualiser la qualité des infrastructures lorsque le suivi et le contrôle ne se font plus correctement avec l'appui d'inter aide.

À l'instar de la démarche d'évaluation dans les autres districts concernés par cette mission, des ouvrages construits ou réhabilités avant cette phase ont été visités (Ambatofisaorana/Sadabe, Sahalemaka/Avaratsena) pour compléter les informations à recueillir dans la commune rurale d'Antsahafilo mentionnée plus haut.

Parmi les 7 districts qui constituent la région Analamanga, InterAide a ciblé deux districts, Ambohidratrimo et Manjakandriana, dont le taux d'accès à l'eau potable est respectivement de 51.13% et 32.98% en milieu rural, selon le Ministère en charge de l'eau (2016). Pour Analamanga en particulier, ces données "de sources publiques" doivent être prises avec précaution dans la mesure où leur recoupement avec d'autres sources peut parfois faire apparaître des incohérences : la commune d'Antsahafilo compte, par exemple, moins de 2.000 personnes selon cette source avec un taux d'accès à l'eau potable de 48.3% alors que le Maire compte pour sa part une population de plus de 4.500 habitants. La mission d'évaluation a ainsi opté pour une vérification systématique de ces informations lors des entretiens avec les élus communaux, l'ACEAH ou l'agent de suivi communal. Il a été constaté qu'avant l'intervention d'inter aide, les populations de plusieurs fokontany des communes visitées n'ont pas eu accès à l'eau potable et l'assainissement de bas, sinon les systèmes existants sont en dégradation avancée et les populations s'organisent difficilement pour obtenir de l'eau de boisson au quotidien. À titre d'exemple, les habitants du chef-lieu de commune de Sadabe sont obligés de faire la queue à partir de 1h du matin pour espérer avoir de l'eau pour la journée, avant l'intervention du projet dans cette commune. **Les besoins en termes d'accès à l'eau potable sont donc importants dans les communes d'intervention du projet. L'action promue par inter aide dans ces communes et au profit de ces populations non ou mal desservies en service d'eau potable est pertinente.**

5.1.2. Pertinence de l'approche de délégation de gestion par les communes au profit d'une association et au profit des comités d'usagers de l'eau

Les communes rurales d'Anjanadoria et d'Ampanotokana ont choisi de déléguer la gestion de l'ensemble des infrastructures d'accès à l'eau potable à une association dite « à base communale » et regroupant à la fois représentants des usagers de l'eau et de la commune. Les communes rurales de Sadabe et d'Avaratsena ont quant à elles opté pour une gestion déléguée à des comités d'usagers de l'eau mis en place au niveau de chaque ouvrage. Cette dernière option est également constatée pour la commune rurale d'Antsahafilo.

Le nombre d'infrastructures d'accès à l'eau potable construites et fonctionnelles semble être un des critères choisis par les élus communaux d'Anjanadoria et d'Ampanotokana pour procéder à une délégation de gestion à une unique association regroupant les représentants des usagers de chaque ouvrage concerné. Force est de constater que les deux communes de Sadabe et d'Avaratsena remplissent aussi ce critère principal (44 systèmes fonctionnels pour Sadabe) mais le choix de rester sur la délégation de gestion aux comités de gestion est pourtant maintenu. D'autres critères sont apparus déterminants pour le passage d'une délégation de gestion aux comités des usagers - une option initiatique en termes de gestion - à une autre alternative de gestion plus adaptée voire plus "évoluée" compte tenu de l'augmentation des ouvrages à suivre et à contrôler par la Commune. Parmi ces critères, l'équipe d'évaluation a identifié : i) une vision partagée entre l'exécutif et le conseil communal par rapport à la gestion du secteur eau potable, ii) le leadership incontesté du Maire non seulement dans le secteur de l'eau mais dans l'ensemble des secteurs d'activités de la Commune, iii) doublé probablement de qualifications en matière de gestion des services publics, et iv) l'existence d'infrastructures plus ou moins nombreuses réalisées sans gestion stricte et relativement fonctionnelles dans d'autres fokontany.

Il n'en demeure pas moins que les modalités de gestion choisies par les élus communaux, et appuyés par inter aide dans leur mise en pratique, sont pertinentes et permettent de répondre aux besoins de gestion.

Encadré 12 : Une vision partagée entre l'exécutif et le conseil communal est nécessaire pour la bonne gestion du secteur "eau potable et assainissement"

Dans la commune rurale de Sadabe, la Maire a présenté auprès des conseillers communaux deux propositions pour améliorer sensiblement la gestion du secteur eau potable : i) le paiement au volume de 4 systèmes dont le chef-lieu de Sadabe dont une partie est marquée par des problèmes récurrents de rupture d'approvisionnement depuis quelques années (sur l'ancien système), ii) le recrutement d'un ACEAH additionnel au regard du nombre important de systèmes à suivre. Ces deux propositions ont été refusées par le conseil communal, à l'exception du chef-lieu Sadabe.

Aucun argumentaire clair sur le refus des conseillers communaux ne semble être connu malgré la dégradation constatée des infrastructures, prouvant l'inefficacité de la modalité de gestion actuelle. Toutefois, la Mairesse et les élus communaux sont ouvertement dans une position d'adversité continue, rendant quasiment improbables des délibérations positives en faveur d'une proposition de l'exécutif communal.

La seconde proposition, relative au recrutement d'un ACEAH additionnel, a été refusée au motif que cela engendrerait une hausse de la redevance à payer par les usagers pour le fonctionnement du STEAH, la portant au double du montant actuel, soit de 500Ar à 1.000Ar (équivalent à 2 gobelets de riz blanc soit environ 500g). Cependant, même avec cette hausse éventuelle, le montant de la redevance resterait somme toute modique mais les politiciens y trouvent certainement là un argumentaire pour "diaboliser" toutes décisions relatives à l'idée de faire payer directement un service public à la population. Pour couronner ces problèmes, la Mairesse, dont il s'agit du premier mandat en tant qu'élue semble encore chercher ses marques dans cette arène politique bien qu'elle soit tout à fait qualifiée en termes de gestion et qu'elle se montre malgré tout volontaire pour faire bouger le statu quo actuel.

Dans les autres communes d'Anjanadoria et Ampanotoakana, quelques adversités ont aussi été connues entre l'exécutif et le conseil communal. Toutefois, le Président de la Délégation Spéciale d'Anjanadoria (agissant en qualité de chef de bureau de l'exécutif) jouit, pour sa part, d'une certaine reconnaissance de la part des élus communaux (en tant que SG de la Commune depuis 2008) et d'une capacité prouvée de gestion des services publics renforçant ainsi son autorité. Le Maire d'Ampanotokana quant à lui est, certes, nouvellement élu aussi mais les conseillers communaux semblent, contrairement à ceux de Sadabe, disposer d'une bonne capacité d'analyse de la situation permettant d'avancer vers des solutions adéquates pour la Commune.

5.1.3. Des alternatives crédibles pour répondre aux besoins spécifiques des communes rurales de Madagascar

L'affermage ou la gestion déléguée à un exploitant (qu'il soit privé ou associatif) est une autre alternative qui pourrait être envisagée pour quelques communes rurales d'Analamanga, particulièrement au niveau des chefs-lieux de commune plus densément peuplés. Pour les bourgs ruraux ayant plus de 2.500²³ usagers, cette alternative pourrait être étudiée mais elle doit être décidée avec précaution, en prenant en compte le contexte local, le type d'ouvrage et sa configuration. A l'instar d'Amipasimanjeva le modèle "associatif" choisi par la Commune permet de constituer une épargne pour le renouvellement de la pompe solaire ou la construction de nouveaux points d'eau dans d'autres villages, avec la volonté et la décision des élus communaux, ce qui ne serait pas forcément le cas avec un fermier ayant besoin du bénéfice dégagé pour accroître son business. L'affermage ne semble pas être, en revanche, une solution viable dans le cas de petits ouvrages éloignés les uns des autres et donc plus compliqué et coûteux à suivre, comparé à des comités d'usagers qui présentent l'avantage « compétitif » d'être présents sur place de manière quasi-permanente et bénéficiant, en outre, de la confiance de leurs pairs vis-à-vis de la collecte des cotisations ou du paiement de service de l'eau.

5.2. Efficacité et efficacité de l'action mise en œuvre dans le district de Manjakandriana et Ambohidratrimo

5.2.1. Généralités

²³ Cf. Amipasimanjeva, à Manakara, comptant 2.400 usagers et pour laquelle le paiement au volume de 2.5Ar/litre est accepté par les usagers et peut intéresser un fermier.

5.2.1.1. Degré d'atteinte des objectifs affichés tenant compte du contexte local

Concernant l'accès à l'eau potable, l'intervention d'InterAide dans le district de Manjakandriana et Ambohidratrimo affiche une bonne performance en termes d'atteinte des résultats, et plus particulièrement en construction (1.46) et en maintenance (4.42) des infrastructures d'alimentation en eau potable par rapport à l'objectif initial. Les activités de réhabilitation affichent une performance moindre (68%) même si l'objectif en termes de nombre d'utilisateurs desservis est atteint. L'augmentation du nombre d'utilisateurs par point d'eau s'explique par la logique de l'accroissement démographique mais aussi de la migration.

Les réhabilitations des points d'eau construits antérieurement par d'autres opérateurs, peuvent être confrontées à des blocages de la part des usagers et quelques fois des personnes influentes dans le fokontany concerné. Ces derniers préfèrent conserver leur ouvrage en l'état et ne pas avoir à payer le service de l'eau selon la décision de la commune. Les élus communaux en exercice éprouvent des difficultés à lever ces blocages, et ne se montrent donc pas toujours volontaires pour remettre ces infrastructures à niveau, impliquant la révision des modalités de gestion contre la volonté des usagers. À Manjakandriana et Ambohidratrimo, la résultante d'une intervention d'inter aide sur des infrastructures anciennement construites par d'autres opérateurs est un blocage de la part des usagers, à l'instar de ce qui s'est passé à Manakara et Farafangana, même si les raisons diffèrent sensiblement. En effet, dans certains villages des communes de Sadabe et Ampanotokana, bien que desservis par des ouvrages dégradés et dysfonctionnels, la population refuse de s'aligner sur la nouvelle modalité de gestion décidée par les communes, et préfèrent donc laisser les infrastructures en l'état. De même pour

l'OPCI Grand Ambahive (district Manakara), dans le cas de villages où les pompes sont encore fonctionnelles mais fortement dégradées, l'effort de cotisation pour contribuer à la réhabilitation ou la reconstruction s'étale dans la durée. Les usagers espèrent probablement que l'opérateur inter aide/Tehyna et la commune finiront par céder et procéderont quand même à la réhabilitation sans aucune forme de contribution de leur part.



Photo 20: Réservoir construit en 1986 par FIKRIFAMA desservant un des systèmes réhabilités durant la phase 1 à Ambatofisaorana, CR Sadabe

Photo 20: Reservoir nouvellement construit dans un des sites d'Ampanotokana

La démarche d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale de l'eau promue par InterAide sous-tend toutefois que toutes les infrastructures sur le territoire d'une Commune soit "uniformément" gérées ou sinon gérées de manière appropriée et équitable. La remise à niveau des infrastructures est donc un rationnel auquel l'opérateur s'aligne. À la suite des récurrences de contraintes liées à la réhabilitation dans les 4 districts, inter aide devrait

développer une posture ou une démarche “différenciée” pour pouvoir atteindre ses objectifs en termes d’appui à la maîtrise d’ouvrage communale (voir dans les recommandations générales).

Tableau 16: Niveau de réalisation en lien aux nouveaux systèmes AEP, Ambohidratrimo et Manjakandriana, Mai 2019

Nouveau point d’eau prévu	Nouveau point d’eau réalisé	Nombre de bénéficiaires prévus	Nombre de bénéficiaires desservis
80	117	8.000	10.666

Tableau 17: Niveau de réalisation en lien aux systèmes AEP réhabilités, Ambohidratrimo et Manjakandriana, Mai 2019

Point d’eau réhabilité prévu	Point d’eau réhabilité réalisé	Nombre de bénéficiaires prévus	Nombre de bénéficiaires desservis
25	17	1.000	1.090

Tableau 18: Niveau de réalisation en lien aux systèmes AEP en maintenance, Ambohidratrimo et Manjakandriana, Mai 2019

Point d’eau en maintenance prévu	Point d’eau en maintenance réalisé	Nombre de bénéficiaires prévus	Nombre de bénéficiaires desservis
90	398	6.000	16.000

En termes de construction de latrines familiales, la performance est également très bonne (1.62) soit 1.702 contre 1.050 latrines prévues dans l’objectif initial. Les mêmes analyses qu’à Manakara et Farafangana, en lien avec l’ancrage local d’inter aide et les compétences de l’équipe d’animateurs locaux, sont également confirmées. De manière logique, le nombre de latrines familiales construites concordent avec la performance sur le nombre de points d’eau nouvellement construits (1.46) et d’infrastructures en maintenance (4.42).

En rapport aux réalisations constatées, l’action est donc particulièrement efficace pour les 5 communes rurales d’intervention dans les districts d’Ambohidratrimo et de Manjakandriana.

5.2.1.2. *Efficiences générale de l’action*

Efficiente, telle est la mesure de l’action d’InterAide dans les districts de Manjakandriana et Ambohidratrimo :

- Les constructions, les réhabilitations et les maintenances sont réalisées avec les contributions effectives des usagers (travaux de fouille pour les canalisations enterrées, donation de terrain pour la source à exploiter, fourniture et transport de sable de rivière, transport des matériaux de construction vers le village et les sites d’implantation des ouvrages, participation en main d’œuvre au cours des travaux.
- Les travaux de protection de la source sont également réalisés par les usagers avec les jeunes plants fournis par inter aide.
- Les constructions mises en œuvre permettent de réaliser des extensions de point d’eau, prises en charge également par les bénéficiaires qui en font la demande (1 à Ampanataovana Sud / CR Ampanotokana, 1 en cours à Avaratsena au profit de l’EPP Sahalemaka, 1 en réflexion à Antaninandro / CR Ampanotokana, 1 à Mangarivotra / CR Antsahafilo malgré le fait que la coopération avec cette Commune ait été suspendue depuis 2016)

Les travaux sont réalisés selon un délai raisonnable ne dépassant pas 90 jours calendaires dès lors que les contributions des bénéficiaires sont réalisées à au moins à 80%.

5.2.2. Particularités

5.2.2.1. *Qualité des infrastructures construites ou réhabilitées*

Les ouvrages sont de bonne qualité, permettant généralement un fonctionnement sans discontinuité depuis leur mise en opération jusqu'au moment de l'évaluation (les plus anciens ont donc fonctionné 3 années de suite).

Cependant, l'équipe d'évaluation a constaté quelques problèmes liés à l'irrégularité de travaux d'entretien surtout les travaux communautaires principalement au niveau du captage (tableau 8, partie colorée en rouge) et moins réguliers sur les points d'eau, causés par des usages abusifs ou liés au non-respect des règles d'utilisation. Ces aspects seront analysés de manière plus détaillés dans les 2 sous-sections ci-dessous.

Le débit au niveau des bornes fontaines permet également de puiser rapidement de l'eau : le plus faible étant de 0.18l. La borne fontaine d'Antaninandro, CR Ampanotokana, débite même 0.56l/s. Dans les cas de réhabilitations, comme Madiorano / CR Anjanadoria, le réservoir a une grande capacité (15m³) alimentant 8BF soit près du double de la construction usuelle préconisée par inter aide. Si le débit de la source le permet, cette construction pourrait donc alimenter 15BF dont un village additionnel en aval de cette source qui en fait actuellement la demande.

Photo 21: Dans le sens des aiguilles d'une montre : boîte de captage n'ayant pas été nettoyée, aire de captage envahi de végétaux, réservoir bien protégé



À l'exception du village d'Ampasika (AS), CR Avaratsena, ayant constaté une réduction nette du débit de la source exploitée durant la période d'étiage de 2017, aucune des constructions ou réhabilitations d'infrastructures dans le cadre de ce projet n'a subi de pannes graves. Une panne rapportée par Sahalemaka, CR Avaratsena, est due à la coupure d'un tuyau de distribution durant la période de pluie. Cette panne a été résolue par le comité de gestion au bout de 3 jours.

Le cas du village d'Ampasika doit être analysé avec prudence avant d'exploiter une autre source, signifiant un investissement additionnel. En effet, la période d'étiage de 2017 correspond au phénomène El Niño qui a été particulièrement sévère dans cette zone. Une vérification du débit de la source - durant la période d'étiage 2019 - devrait pouvoir confirmer ou infirmer la nécessité de l'exploitation d'une nouvelle source.

5.2.2.2. Capacité technique et organisationnelle des associations gestionnaires de l'ensemble des systèmes dans la commune : cas d'Anjanadoria et d'Ampanotokana

La CR d'Anjanadoria, la première à opter pour cette modalité de gestion, et ensuite la CR d'Ampanotokana, ont chacune procédé à une délégation de gestion unique pour l'ensemble de leurs systèmes d'AEP. Chaque association a été créée suite à une AG constitutive regroupant tous les comités de gestion de chaque PE déjà fonctionnels ou en cours de planification.

A priori, les personnes élues comme membres de bureau de ces associations sont celles que les autres ont jugées comme étant les plus dynamiques lors des précédentes activités communautaires, même si leur village n'a pas encore bénéficié d'une construction de PE. À Anjanadoria, c'est le cas du président de l'Association Loharano Maharitra. À Ampanotokana, le choix s'est porté sur un représentant issu du CE ayant bénéficié de la 1ère construction par inter aide dans cette commune. Les Maires estiment, au-delà de ce dynamisme des membres de bureau, que ce sont des personnes considérées comme volontaires (au sens de l'action humanitaire) et intègres, étant donné qu'elles se sont positionnées sans aucun objectif de gain financier quelconque et connaissent les difficultés pour l'accomplissement de leur nouvelle fonction.

L'équipe d'évaluation estime que ce sont en plus des personnes ayant un esprit de leadership et qui aiment la compétition, au point d'accepter un exercice pour lequel elles n'ont pas encore prouvé leur qualification.

À Anjanadoria, l'association Loharano Maharitra a su évoluer avec les décisions des élus communaux qui ont augmenté progressivement le montant annuel des cotisations pour chaque ménage, dans l'objectif d'atteindre d'ici 2 ou 3 ans le montant de 8.000Ar, permettant alors de couvrir tous les frais minimums pour assurer le fonctionnement du STEAH, l'entretien, la maintenance et les réparations éventuelles sur les systèmes fonctionnels. Les représentants des comités de gestion au sein de l'Association Loharano Maharitra arrivent à convaincre les usagers d'augmenter la cotisation progressivement. Les usagers du village d'Antamboho ont, par exemple, payé 3.600Ar au début de la mise en gestion (2017), puis 4.000Ar en 2018 lorsque la commune a décidé d'appliquer la première mise en application du système de péréquation, et ont commencé la collecte de 5.000Ar (en 2019, au moment du passage de l'équipe d'évaluation) à la suite d'une nouvelle délibération des conseillers communaux.



Photo 22: Membres de bureau de l'association Loharano Maharitra avec le PDS d'Anjanadoria (en haut), et membres de l'association Loharano Tokana devant le bureau du service communal de l'EAH à Ampanotokana

À Ampanotokana, l'association Loharano Tokana fait face à des problèmes épineux d'un Maire qui change d'avis à la veille d'une élection municipale et de certains de ses "challengers" dans les villages, qui projettent aussi de se porter candidat depuis qu'ils connaissent le montant des ressources financières gérées par l'association²⁴. Les membres du bureau de l'association Loharano Tokana ont cependant su montrer leur

²⁴ 132.000Ar/BF pour 78BF soit au moins 10.296.000Ar pour l'année 2019. Cette somme couvrira le salaire de l'agent de suivi au niveau de la commune d'un montant de 3.600.000Ar, de 1.029.600Ar pour les chefs de borne responsable de la collecte des cotisations, et un certain montant pour les 44 techniciens locaux, sans compter les frais de fonctionnement de l'association. Au rythme actuel de la

capacité d'argumentation et de conviction face au Maire, soutenus par quelques conseillers communaux et sont parvenus à faire valoir leur rôle en tant qu'organisation de la société civile dans le choix et l'application de la politique communale de l'eau.

Au-delà des activités d'entretien et de réparation des systèmes, les associations Loharano Tokana et Loharano Maharitra constitueront à termes un réel espace de concertation et de consultation entre les citoyens et la commune qui permettra le maintien d'un prix acceptable de la fourniture d'eau potable auprès des usagers.

5.2.2.3. Capacité technique et organisationnelle des comités des usagers de l'eau : cas de Sadabe et d'Avaratsena

Pour les 2 CR de Sadabe et Avaratsena, les modalités de gestion respectives demeurent la délégation aux comités d'usagers de l'eau, chacun d'entre eux lié par une convention individuelle avec la commune.

Les comités d'usagers de l'eau (CUE) rencontrés au cours de la mission d'évaluation ont, en général, une aptitude avérée pour la gestion et l'exploitation des points d'eau, à l'exception des CUE au niveau des chefs-lieux respectifs de chaque commune. Ces chefs-lieux ont des contextes particuliers où les enjeux économiques et politiques sont plus complexes. En plus, de nombreux immigrants y vivent. Les avantages d'une communauté homogène (à l'instar des petits villages ruraux) n'y préfigurent pas, résultant en une remise en cause incessante de l'autorité et de la légitimité du bureau de CUE même si ces derniers ont été élus par l'assemblée générale des usagers.

Les CUE des petits villages ruraux arrivent à sensibiliser les usagers pour le paiement des cotisations, néanmoins les travaux communautaires s'effectuent de moins en moins et des abus sur l'usage quotidien de l'eau se multiplient. Selon le trésorier d'Ambatofisaorana, CR Sadabe, la population a réclamé une baisse de la cotisation de 2.500Ar à 2.000Ar et le CUE a dû l'accepter pour faire valoir la voix de la majorité, résultant ainsi en une cotisation annuelle de 302.000Ar dont 75.500Ar de redevance communale. Malgré la baisse du montant de la cotisation, les usagers rechignent encore à payer en se référant à l'année 2012²⁵, où ils ont uniquement payé un montant symbolique de 100Ar. Ils estiment que la capacité à payer existe mais la volonté manque. Le même scénario est constaté au niveau des chefs-lieux respectifs d'Avaratsena et de Sadabe. Le service de fourniture d'eau potable, en le laissant aux CUE, se heurte à un manque de vision holistique de la gestion sur l'ensemble du territoire communal : plus le village a un avantage (proximité physique par rapport au chef-lieu de commune, entretien et maintenance relativement aisé, nombre élevé d'usagers), plus ils s'accrochent à cette modalité de gestion. Le changement est d'autant plus difficile que des élus communaux ou des personnes influentes résident dans ces villages.

Les CUE peuvent être un passage initial pour la gestion d'un système AEP, mais leur faiblesse (technique et organisationnelle) est évidente lorsque leur exercice est lié à un service communal pour lequel les intérêts individuels doivent s'effacer au profit de l'intérêt collectif. L'expérience auprès des CUE interviewés montrent qu'au bout de 3 années d'exercice (village Marome, fokontany Mangatany Avaratra), le bureau du CUE n'est plus dynamique et se sent "fatigué" vis-à-vis des réclamations incessantes pour baisser la cotisation, des refus de payer, et des accusations infondées de mauvaise utilisation de la cotisation. Pourtant, le CUE travaille de façon bénévole et doit rendre des comptes à l'ACEAH lors de ses visites de suivi-contrôle dans le cas où les activités convenues ne sont pas réalisées correctement. Le mécanisme de budgétisation individuelle montre aussi ses limites lorsque des travaux importants de réparation surviennent (cas de Sahalemaka, CR Avaratsena), mais les CUE ne semblent pas convaincus de cette limite car ils ajustent le montant de cotisation selon la demande des usagers (2.300Ar budgétisé mais refusé par l'AG et réduit à 2.000Ar alors que les 2.300Ar ne tiennent déjà pas compte des besoins de réparation nécessaire). En outre, les BF de ce système ont connu une rapide dégradation depuis l'ouverture du marché hebdomadaire le 7.12.2018 : 4 changements de robinet ont dû être faits sur une des BF en moins de 6 mois à cause de l'utilisation abusive de cette BF durant les jours précédent et durant le marché. Le CUE aurait dû prendre des mesures

construction, le salaire de l'AS pourrait augmenter (20 systèmes) - la limite acceptable est de 22 systèmes pour un suivi mensuel de qualité. Si le nombre de systèmes fonctionnels dépassent 30, un adjoint à l'AS serait nécessairement à recruter

²⁵ Montant de la cotisation avant la remise à niveau du système AEPG du village d'Ambatofisaorana. Ce système a été construit par l'association FIKRIFAMA dans le début des années 1980.

dès le 2ème remplacement de robinet mais au lieu de cela, ils ont continué à les remplacer, et le feront certainement indéfiniment. L'autre risque pourrait être qu'ils démissionnent, se sentant dépassés par l'ampleur du problème.

5.2.2.4. *Capacité technique et organisationnelle des communes - y compris l'ACEAH : cas des 5 communes visitées y compris Antsahafilo*

Les 5 communes visitées ont montré une performance variée, propre à leur contexte socio-historique, politique et économique. Les 4 communes, avec lesquelles inter aide demeure active, connaissent bien le niveau d'avancement, les problèmes dans chaque village de même que les succès, et ont une certaine vision de ce service pour les années à venir.

Le bureau exécutif (BE) d'Anjanadoria et de Sadabe propose et met en œuvre des actions qui s'inscrivent dans la progression, malgré le niveau de soutien des conseillers communaux variable d'une commune à l'autre. Ces deux BE ont aussi une bonne capacité technique (particulièrement leur chef de BE) et sont constants dans leur prise de position concernant le service public de l'eau :

- Le BE d'Anjanadoria paie le service de l'eau auprès de l'Association Loharano Maharitra pour les PE du CSB et des EPP.
- Le BE de Sadabe projette de mettre en place des PE sur la place du marché communal, le CSB2 et les EPP, en projetant en même temps de basculer le système du chef-lieu sur un paiement volumétrique, refusé pour l'instant par le conseil communal.

Ces deux BE ont aussi un ACEAH ayant une longue expérience au sein du service communal. Leur vision sur le secteur diffère sensiblement même s'ils ont chacun une bonne capacité technique. Celui de Sadabe semble être convaincu de la délégation de gestion aux CUE malgré les multiples limites constatées sur le terrain : il habite un village proche du chef-lieu de la commune ayant indéniablement un avantage avec cette modalité de gestion.



Photo 23: L'ACEAH de Sadabe dans son bureau - local jouxtant le bureau principal de la Mairie

Les BE d'Avaratsena et d'Ampanotokana ajustent leur discours en fonction des enjeux politiques du moment en l'occurrence la prochaine élection municipale (mais aussi l'élection législative au moment de l'évaluation). Le chef de BE d'Avaratsena a l'avantage du chiffre : une très grande majorité (+70%) de la population a bénéficié d'un accès à l'eau potable depuis son élection et la situation actuelle le satisfait amplement. L'intégrité de la gestion du STEAH est hypothétique, une affirmation par le Maire de la prise en charge d'une partie du

salaires de l'ACEAH ne peut être vérifiée par l'équipe d'évaluation. Une évolution quelconque de cette situation pourrait être envisagée mais il serait préférable d'attendre l'issue des prochaines élections communales. Celui d'Ampanotokana estime qu'il n'a pas atteint la majorité lui permettant de briguer un nouveau mandat - au regard de la population ayant accès à l'eau potable²⁶ - et ajuste son discours selon la volonté des villageois (refus d'intégrer l'association Loharano Tokana et l'alignement aux décisions de gestion à l'échelle communale), mettant ouvertement en péril ses propres décisions.

Des changements successifs sur le choix de modalité de gestion ont été retrouvés à Anjanadoria, Ampanotokana, et une tentative non aboutie à Sadabe. Ces changements font partie d'un processus de recherche-action correspondant à l'évolution progressive du nombre de systèmes mis en gestion sur le territoire communal. Si ces changements semblent mineurs et acceptables pour Anjanadoria, ils apparaissent complexes pour Ampanotokana tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19: Comparaison des changements tarifaires annuels dans 2 villages de 2 Communes

Année	Anjanadoria (cas du village d'Antamboho)	Ampanotokana (cas du village d'Antaninandro)	Observations
2017	Montant de cotisation par ménage : moins de 3.600Ar	Montant de cotisation par personne ayant plus de 18 ans : 4.000Ar (Montant total : 156.000Ar)	Chaque système était géré directement par un CUE et paie une redevance à la Commune
2018	Montant de cotisation par ménage : moins de 4.000Ar	Montant de cotisation par ménage : 5.000Ar (Montant total : 90.000Ar)	Les élus communaux ont décidé d'avoir une cotisation unique par ménage pour tous les systèmes fonctionnels
2019	Montant de cotisation par ménage : moins de 5.000Ar	Montant de cotisation par ménage : 7.340Ar (Montant total: 132.000Ar)	Les décisions respectives des élus communaux sont justifiées mais ont du mal à être acceptées par quelques villages d'Ampanotokana qui ne voient pas de progression logique par rapport à ces changements.

Force est de constater que les usagers de certains fokontany de la CR d'Ampanotokana²⁷ n'ont pas mesuré de changement sur la cotisation à payer alors que d'autres ont vu la leur diminuer, **apportant plus de disparités dans l'acceptation du changement.**

Les tentatives de changement n'ont pas abouti pour la CR de Sadabe. Cependant, la mairesse a projeté de procéder à un paiement au volume pour 4 des systèmes actuellement fonctionnels et le recrutement d'un ACEAH additionnel (cf. encadré 1, page 2).

Les leçons apprises de l'expérience respective d'Anjanadoria et d'Ampanotokana méritent d'être capitalisées pour mieux appréhender les réactions des usagers et minimiser ainsi les risques que les changements opérés rencontrent des blocages insurmontables, en tenant compte des particularités de chaque commune.

Pour Avaratsena et Antsahafilo où la modalité de gestion n'a pas connu d'évolution, le bureau exécutif communal d'Avaratsena s'appuie uniquement, sinon presque exclusivement, sur la capacité technique de l'ACEAH pour assurer le fonctionnement du service et des systèmes actuellement en opération. La CR Antsahafilo, avec qui inter aide a cessé de collaborer depuis la fin de l'année 2016, la raison du statu quo est probablement le manque de capacité technique et organisationnelle du BE de la Commune dans la recherche de solution viable pour l'ensemble de son territoire. La CR Antsahafilo est constituée de 4 fokontany et environ 4.500 personnes. Le nombre de ménages et le nombre de systèmes et de PE potentiellement fonctionnels ne suffiraient pas à assurer le fonctionnement correct d'un STEAH, en tout cas sur le plan financier²⁸, d'une

²⁶ Une des plus importantes réalisations depuis son élection : 19/29 fokontany (65%) mais 35-45% de population réellement desservies

²⁷ Le rationnel sur ce dernier choix de modalité de gestion (132.000Ar/BF) est de pouvoir maintenir la demande de construction d'une BF à un seuil acceptable ou l'équivalent de 26 ménages (130 personnes) payant 5.100Ar chacun. Tous les frais d'extension - si tel est le cas - sont à la charge de ces demandeurs.

²⁸ Soit 500 ménages environ : i) avec les 2.000Ar par ménage actuel, le montant total de la cotisation annuel est de 1.000.000Ar, ii) si la commune décide d'augmenter à 5.000Ar, le montant total de cotisation serait de 2.500.000Ar. Avec le salaire minimum de 200.000Ar,

Commune comme Antsahafilo, si le paiement ne change pas. Une coopération intercommunale avec une Commune voisine ayant un contexte similaire pourrait être une piste de solution, mais cette alternative devrait émaner des élus communaux concernés.

5.3. Impact et viabilité des actions mises en œuvre

5.3.1. Volume d'eau potable consommée et amélioration des conditions de collecte de l'eau

D'une manière générale, l'augmentation du volume d'eau consommée est modérée à l'instar des conclusions de l'évaluation pour les districts de Manakara et de Farafangana. L'augmentation moyenne est de + 6litres par personne et par jour. Par ailleurs, l'eau consommée est de bonne qualité (transparente, inodore et neutre en goût), ce changement est très marqué en comparaison aux précédentes périodes de pluie. En effet, les eaux de surface que les villageois avaient l'habitude de collecter avant la construction des points d'eau potable sont de couleur ocre, due à l'érosion importante dans cette partie de l'île. Enfin, la pénibilité des conditions de collecte d'eau a nettement diminué pour les villages visités par l'équipe d'évaluation. Les infrastructures construites sont des systèmes d'alimentation gravitaires alimentant des bornes fontaines équipées de robinet de puisage, et se trouvant généralement au milieu du village.

Alors que la plupart des cas d'augmentation de consommation ne dépassent pas 5litres, les changements les plus marquants se rencontrent à :

- Madiorano, CR Anjanadoria pour une augmentation moyenne de 15.1l
- Avaratsena Sahalemaka, CR Avaratsena pour une augmentation de 8.4l
- Ampasika, CR Avaratsena pour une augmentation de 8l
- Antamboho, CR Anjanadoria pour une augmentation moyenne de 7.3l

Au niveau de ces 4 villages, le choix de l'emplacement des BF mais également le respect de l'utilisation de l'eau convenue entre les villageois, ont eu un impact positif sur le volume journalier d'eau consommée. La qualité de l'eau est également un facteur déterminant de l'augmentation de la consommation. Selon le témoignage de lycéens de Madiorano, CR Anjanadoria, ils apportent une bonbonne d'eau de 5litres à Mahitsy (là où se trouve leur lycée) provenant de leur village chaque début de semaine car cette eau est selon eux nettement meilleure et sûre que celle qu'ils peuvent trouver à Mahitsy.

Si les usagers affirment généralement qu'ils n'utilisent cette eau que pour la boisson, la vaisselle et la cuisson, d'autres utilisations ont pu être constatées/vues lors de cette évaluation :

- la lessive : cas d'Antaninandro, CR Ampanotokana. Toutefois, cet usage additionnel n'affecte aucunement la distribution des autres foyers au regard de la quantité d'eau disponible. Cette pratique a même amené quelques chefs de ménages de ce village à poser la question sur la possibilité d'un branchement individuel (coût du branchement, coût du service, etc.
- la confection de briques et l'arrosage de composte : cas d'Antamboho (Anjanadoria), Antaninandro (Ampanotokana), Ampanataovana Sud (Ampanotokana). Pour les 2 premiers cas, l'eau utilisée est celle débordant du dispositif de trop-plein du réservoir situé proche du village. Dans le dernier cas, certains villageois ont utilisé la BF pour y puiser l'eau destinée à la confection de briques, pénalisant ainsi le reste des villageois, causant par la suite quelques conflits sociaux. Cette situation a, toutefois, été réglée par l'agent de suivi communal lors de sa descente sur le terrain.
- la pisciculture, l'arrosage de parcelle agricole: à partir du dispositif de trop-plein du réservoir.
- la vente d'eau : à Avaratsena Sahalemaka depuis l'ouverture du marché hebdomadaire.

toute la somme collectée servirait uniquement à payer le salaire d'un ACEAH sans les frais de fonctionnement et les charges d'entretien et de maintenance.



Photo 25: Confection de briques, en contre-bas du réservoir d'Antaninandro, CR Ampanotokana

Il n'est pas aisé de vérifier l'impact sanitaire de l'utilisation et de l'augmentation de la consommation d'eau saine dans les villages, mais toutes les personnes enquêtées s'accordent à dire que les maladies liées à l'eau (diarrhée, dysenterie, etc.) ont nettement diminué. Elles n'apportent que peu d'information sur l'impact économique de l'arrivée de l'infrastructure

d'alimentation en eau sur leurs conditions de vie, à l'exception de ce que l'équipe d'évaluation a pu constater : facilité pour la construction de nouvelles maisons, irrigation des cultures de haricot vert et de petit pois, et possibilité de démarrer une activité de pisciculture. De tels impacts pourront amener à anticiper - pour les prochaines constructions si les conditions techniques le permettent - cette dimension multi-usages de l'eau permettant d'accélérer le développement économique local (encadré 2.).

Photo 24: Collecte d'eau à Antaninandro, Ampanotokana, en fin d'après-midi



En lien à la construction et à l'utilisation des latrines, plus de 90% des villageois ont construit une latrine familiale et autant les utilisent. Dans les villages d'intervention visités, les latrines traditionnelles sont les plus nombreuses, mais de plus en plus de ménages optent pour une latrine améliorée à la suite des sensibilisations menées dans les villages. À la différence des populations ciblées dans les districts de Manakara et de Farafangana, une proportion relativement importante des habitants dispose d'un lieu d'aisance au moment de l'enquête initiale (67.7% en 2016-17). Parmi ces ménages disposant de latrines, 84.4% ont une latrine traditionnelle, le restant étant des latrines améliorées. Aux termes de la construction, l'enquête de suivi a montré que 32.2% des ménages ont construit une nouvelle latrine, et 98.6% de l'ensemble des ménages en utilisent. Environ 20% des nouvelles constructions sont des latrines améliorées c'est-à-dire équipée de dalle sanplat lavable. L'utilisation de latrine n'est pas une pratique nouvelle dans les communautés villageoises d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana, mais faute d'application des réglementations sanitaires par les communes, certains villageois ont choisi la facilité de déféquer à l'air libre. Une sensibilisation, un contrôle et une application des réglementations par la Commune auraient probablement suffi à faire respecter cette règle d'hygiène.

5.3.2. Reconnaissance et assimilation des modalités de gestion par les usagers, les communes, les autres acteurs et les directions régionales en charge de l'eau

Les modalités de gestion des systèmes à l'échelle communale, à Anjanadoria et à Ampanotokana, sont avant-gardistes aux regards de la maîtrise d'ouvrage communale de l'eau. Elles offrent aux élus communaux une

solution permettant d'avoir une perspective globale de l'ensemble du secteur EAH sur leur territoire. Dans une certaine mesure, cette modalité de gestion sert également d'exercice d'application des prérogatives communales, pouvant être également appliquée aux secteurs de l'éducation de base et de la santé communautaire, secteurs tout aussi fondamentaux pour le développement d'une Commune. Les Maires reconnaissent qu'il est tout à fait possible d'avoir un dialogue fructueux avec les communautés villageoises pour installer un service communal utile, à travers un service de paiement direct et fiscal par les administrés eux-mêmes, et sous la forme d'une organisation de la société civile.

Les usagers reconnaissent aussi l'intérêt d'avoir un agent au sein du STEAH - ACEAH ou Agent de Suivi et de contrôle. La mission d'évaluation se pose néanmoins le questionnement suivant en comparant les expériences des 3 régions d'intervention évaluées ainsi que les évaluations antérieures effectuées :

- le CUE se désengage-t-il de ses obligations minimales (travaux de nettoyage et débroussaillage du captage, par exemple) sur la base d'un paiement de la redevance communale incluant le salaire d'un ACEAH ou un AS?
- le CUE et les usagers ne voient-ils pas la valeur ajoutée d'un ACEAH ou d'un AS au sein de la Commune, réclamant insidieusement l'usage des fonds affectés au STEAH sous prétexte que les sommes cumulées à l'échelle communale sont importantes?
- la ou les raisons pour lesquelles le CUE sollicite l'avis d'un ACEAH ou d'un AS pour des questions dont ils sont directement responsables comme l'utilisation d'un PE par les patients du CSB du village (Ampanataovana Sud et Avaratsena Sahalemaka) - cherchant sans arrêt une raison pour ne pas payer les cotisations annuelles sous prétexte que des personnes de passage utilisent aussi leur BF.

Les modalités de gestion choisies par les 4 communes d'intervention ont connu une avancée notable au cours de ces deux dernières années. Elles méritent d'être progressivement affinées - toujours dans la logique de recherche-action qu'inter aide prône - pour dépasser les actuels questionnements sur la base des 3 éléments ci-après :

- Clarification sur le paiement du service par les usagers : du coût de production du service de l'eau, redevance, taxe, provision aux amortissements, imprévus
- Planification opérationnelle et financière à l'échelle communale à partager au niveau des représentants des CUE
- Séparation claire des activités au niveau communal et au niveau local ou par système (ACEAH vs. CUE ou AS vs. CUE, et Commune vs. Association gestionnaire des systèmes à l'échelle communale)

À Antsahafilo, il est apparu que le recrutement d'un ACEAH permanent au niveau de la Commune, à l'instar du niveau de salaire établi dans les 4 autres communes, a montré ses limites lorsque :

- Les élus communaux n'ont pas la volonté d'imposer un montant minimum pour le service de l'eau
- Le nombre d'usagers contribuables est trop bas.

5.4. Recommandations et suggestions

• Suggestion techniques spécifiques

Afin d'éviter le confit d'usage de l'eau et au lieu de voir l'eau débordant du trop-plein, la mise en place d'un système de partage de l'eau au niveau du captage ou à la limite au niveau du réservoir est à systématiser afin de partager les ressources disponibles de façon équitable surtout lorsque l'eau pourrait être utilisée à des fins profitables pour quelques ménages (encadré 2).

Le remplacement des clôtures par des haies vives est une bonne pratique pour la protection des ouvrages surtout au niveau du captage.

Le nettoyage des ouvrages devra être effectué périodiquement pour éviter la prolifération des algues sur les enduits. La canalisation des eaux sortant de l'évacuation doit être faite pour assainir l'entourage des points d'eau (voir formulation des responsabilités plus bas). Les CUE devront être stricts sur l'application des sanctions concernant l'utilisation de l'eau à des fins autres que ceux précisés dans les règlements.

Tous les robinets pourraient être équipés d'une boîte avec serrure pour faciliter le contrôle et la gestion des points d'eau. Une autre option pourrait être de construire sous forme de « kiosque à eau » dont le robinet de puisage ne pourrait être ouvert que depuis l'intérieur. Le choix de ce type de kiosque fontaine devrait être privilégié pour les chefs-lieux de communes (prioritairement pour ceux ayant un marché hebdomadaire), les villages qui sont un lieu de passage fréquent, etc. Avant de prendre cette solution, il est impératif de trouver une solution économique, en termes de construction, pour maintenir le niveau d'efficacité du projet d'inter aide.

- **Délégation de gestion et attribution clairement séparées des acteurs-clés**

Encadré 13: Vers une fonction multi-usages de l'eau dans les petits villages ...

Le système d'alimentation en eau par gravitation offre, à la lumière de ces diverses pratiques spontanées, des perspectives économiques intéressantes pour valoriser l'eau dans les activités économiques et rendre plus efficace l'utilisation de cette eau.

- Présentement, il serait opportun d'amener peu à peu les villageois à introduire dans leur règlement intérieur un cadre d'utilisation de l'eau, autre que celle destinée à la boisson, la cuisson et la vaisselle afin de garder une équité entre les usagers. Ceci sera d'autant plus nécessaire que les élus communaux ont choisi un forfait (par ménage, par BF) pour le paiement du service.
- Pour l'avenir, il serait intéressant d'introduire dans le dimensionnement de la construction, une offre additionnelle pour les activités économiques potentielles au profit des villageois : le trop-plein du réservoir pourrait demeurer le point de collecte de cette eau destinée à d'autres usages avec des règles préalablement définies, particulièrement en ce qui concerne les travaux de canalisation de l'eau vers le site à irriguer ou ayant besoin d'eau. Par exemple, la remise en état de ces canaux après utilisation, le prix à payer pour ce type d'usage, etc.
- Anticiper les règles pour la vente de l'eau en vue d'une activité profitable (le chef-lieu de Commune est usuellement la place où la vente d'eau - par les commerçants - se fait au détriment des consommateurs "normaux"). La vente d'eau s'effectue généralement chaque jour de marché hebdomadaire : au lieu de fermer les BF, le CUE devrait s'organiser pour vendre l'eau et accumuler ainsi l'argent pour les frais de fonctionnement, d'entretien et de maintenance.

Suivre et évaluer ces usages additionnels pour mieux appuyer les élus communaux dans leur processus de prise de décision.

La gestion déléguée aux comités des usagers de l'eau, combinée à la mise en place d'un ACEAH au niveau de la Commune, est un passage initiatique à la maîtrise d'ouvrage communale mais elle nécessite une évolution lorsque le nombre de systèmes opérationnels augmentent. Dans ce cas, un niveau de qualification de l'ACEAH nécessitant une capacité managériale plus élevée est demandé, mais un suppléant ou adjoint à l'ACEAH pourrait également être un choix judicieux lorsque le nombre des systèmes à surveiller dépassent 25. Aux termes de cette évaluation, une description détaillée des tâches du CUE (et du personnel -clé) et de celles de l'ACEAH ou de l'AS est proposée (voir tableau 20 ci-après). Il se pourrait que l'opérateur choisisse de ne présenter sur les outils de communication que les grandes rubriques des tâches mais il conviendra toutefois de prendre en considération les deux points suivants :

- Réduire la présentation des tâches aux seules grandes rubriques pourraient induire les usagers à penser que ce sont des travaux "trop simples" ne méritant pas un tel niveau de rémunération ;
- Trop détaillée, la présentation des tâches risquerait de "lasser" les lecteurs et induirait un désintérêt ou au contraire éveillerait des suspicions sur l'intégrité des informations.

La proposition du tableau 20 ci-dessous est élaborée pour le bureau du CUE, pour l'ACEAH et pour le BE de la commune ainsi que l'opérateur inter aide afin de leur servir :

- de référence sur la séparation claire des fonctions,
- de check-list sur le rapportage de chaque acteur concerné
- d'outils de base servant aux travaux de planification opérationnelle et financière

Dans le cas où le nombre de systèmes opérationnels dépasserait 25 et que la commune décide de recruter un suppléant à l'ACEAH, le profil de ce dernier ne doit pas être nécessairement équivalent à celui de l'ACEAH en exercice dans la mesure où seules les tâches « simples » pourraient lui être confiées. Ces tâches sont colorées en rouge dans le tableau 20 ci-dessous.

La même démarche pourrait être aussi adaptée à l'association gestionnaire de l'ensemble du système en lieu et place des CUE au niveau de chaque village. La différence majeure serait que l'association gestionnaire devrait, au préalable, collecter puis consolider toutes les informations relatives à la préparation de la construction ainsi qu'à la gestion post-construction afin de les transmettre au niveau de l'Agent de suivi pour que ce dernier dispose bien de tous les éléments pour assurer pleinement ses tâches.

Tableau 20: Description des tâches de l'ACEAH et du CUE

Domaine	Comité des usagers de l'eau (selon les enquêtes réalisées auprès des représentants des CUE)	ACEAH (retranscrits depuis l'affichage au bureau de la Commune)
Eau potable	Avant la construction : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les villageois pour formuler une demande de construction (réunion, formulation de demande, planification de la contribution, dépôt de la demande auprès du STEAH) - Rechercher une source exploitable - Négocier avec le/les propriétaires de terrain pour la mise à disposition de terrain (source, réservoir, BF) - Collecter les cotisations pour le fonds de démarrage - Exécuter les travaux relatifs à la contribution des usagers (fouille en rigole, transport des matériaux, fourniture et transport de sable) 	Suivre les infrastructures d'AEP <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les demandes d'AEP provenant des villageois - Suivre la budgétisation et la collecte des cotisations - Monitoring de l'usage et de la gestion des ouvrages au moins une fois par an (visites état des lieux des ouvrages) - Conseiller sur l'usage et suivre la mise en application de ces conseils - Intervenir/participer au règlement des conflits d'usage du point de vue technique et social
	Après la construction : <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le budget annuel de chaque système (le bureau du CUE) - Collecter les cotisations des usagers (chef de borne) - Organiser les travaux communautaires de nettoyage au niveau de l'aire de captage (qui?) - Organiser les travaux de nettoyage de l'aire de puisage de l'eau (chef de borne) - Nettoyer périodiquement la boîte de captage et le réservoir (techniciens locaux) - Effectuer les travaux de réparation (techniciens locaux) 	
Assainissement de base	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ménages à la construction et l'utilisation des latrines familiales - Appliquer les règlements en lien à l'utilisation effective des latrines 	Monitoring de la construction et de l'utilisation des latrines familiales

Tableau 21: Proposition de description de tâches de l'ACEAH et du CUE

Domaine	Comité des usagers de l'eau	ACEAH
Eau potable	Avant la construction	
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les villageois pour formuler une demande de construction (réunion, formulation de demande, planification de la contribution, dépôt de la demande auprès du STEAH) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer la demande des villageois, - Transmettre la demande et expliquer les motifs auprès du BE communal - Informer les villageois de la réponse émanant du BE communal

Domaine	Comité des usagers de l'eau	ACEAH
	- Rechercher une source exploitable	- Accompagner la recherche d'une source exploitable - Proposer la/les zones identifiées auprès de la Commune et son/ses partenaires techniques et financiers
	- Négocier avec le/les propriétaires de terrain pour la mise à disposition de terrain (source, réservoir, BF)	- Informer les propriétaires sur les droits et obligations des propriétaires selon la législation - Assister le CUE et les propriétaires dans la formulation et l'enregistrement de l'acte de donation auprès de la Commune - Mettre en place un dispositif d'archivage de ces informations système par système et année par année
	- Collecter les cotisations pour le fonds de démarrage - Exécuter les travaux relatifs à la contribution des usagers (fouille en rigole, transport des matériaux, fourniture et transport de sable)	- Appuyer le bureau du CUE à la collecte de cotisation et l'exécution des contributions au préalable (rappel des obligations des villageois au cours de la visite des villages, etc.)
	- Vérification de la moralité des techniciens locaux et des chefs de borne	- Préparer les procédures de recrutement des techniciens locaux - Assister le processus de recrutement des techniciens locaux - Informer le CUE de la nomination des techniciens locaux et de leurs attributions, droits et obligations - Assister le Bureau du CUE (ou l'AG des usagers selon le cas) au choix du chef de borne en charge de la collecte des cotisations
Après la construction		
<u>Avec le bureau du CUE :</u>		
	- Évaluer l'exercice précédent (état des ouvrages, travaux effectués et à faire, situation de l'indemnité des techniciens locaux, des chefs de borne et des membres de bureau du CUE) - Identifier les travaux à faire au cours du présent exercice - Déterminer les coûts des travaux et des indemnités/honoraires à payer - Déterminer les redevances et taxes dues à la Commune - Élaborer le plan de travail et le budget annuel - Déterminer le montant de cotisation individuelle (par ménage ou par personne de plus de 18 ans)	
<u>Avec les usagers :</u>		
	- Présenter le résultat d'évaluation, le plan opérationnel, le budget ainsi que le montant de la cotisation à payer et le délai de paiement	- Appuyer le bureau du CUE à la validation de ces plans opérationnels et financiers - Établir le rapport et le soumettre auprès du BE communal
<u>Techniciens locaux :</u>		
	- Effectuer les travaux de nettoyage de l'aire de captage - Effectuer les travaux de nettoyage de la boîte de captage et des réservoirs - Effectuer les travaux de réparation selon la demande du bureau de CUE - Appuyer les demandeurs sur les travaux afférents à des usages de l'eau supplémentaire au niveau du trop-plein du réservoir	- Interpeller les techniciens locaux et le bureau du CUE sur les travaux à réaliser - Vérifier la qualité et l'effectivité des travaux selon le délai convenu - Établir un rapport conjoint des travaux réalisés ou non - Valider les travaux à faire sur l'usage de l'eau du trop-plein (canalisation, etc.) - Transmettre le rapport au niveau du BE de la Commune
<u>Chef de borne :</u>		
	- Effectuer les travaux de nettoyage de l'aire de puisage de l'eau	- Vérifier l'effectivité du recouvrement des cotisations

Domaine	Comité des usagers de l'eau	ACEAH
	- Collecter et remettre les cotisations auprès du trésorier du CUE	
	Bureau du CUE :	
	- Participer à l'autoévaluation annuelle du secteur EAH au niveau de la commune	
	- Transmettre le rapport d'autoévaluation en AG au niveau de chaque système	
	- Payer les redevances ou autres taxes communales	- Contrevérifier le paiement des redevances et autres taxes au niveau du STC communal
Assainissement de base	- Sensibiliser les ménages à la construction et l'utilisation des latrines familiales - Appliquer les règlements en lien à l'utilisation effective des latrines	- Monitoring de la construction et de l'utilisation des latrines familiales

Nota : Les travaux de nettoyage de l'aire de captage devraient être inscrits dans les tâches des techniciens locaux et pour lesquels ils doivent être indemnisés pour éviter que le BE attende que les hommes du village soient tous prêts pour le faire ce qui risquerait à termes d'endommager le captage.

• **Éléments à retravailler au niveau de la budgétisation**

Pour le cas de la CR Antsahafilo et toutes les communes ayant un contexte similaire (4 fokontany et environ 500 ménages ruraux usagers au maximum), les usagers doivent être sensibilisés sur les contraintes auxquelles font face la commune pour faire fonctionner un service communal de l'eau et y contribuer volontairement. Lorsque cette option n'est pas soutenable au niveau de la commune, une coopération intercommunale pourrait être envisagée.

- Pour ce cas spécifique, au moins 360 ménages devraient payer 10.000Ar/an pour assurer le fonctionnement minimal (300.000Ar par mois) d'un STEAH. Laisser les usagers décider du montant à payer pour chaque système pris individuellement n'est pas une option viable dans leur cas ou tout autre cas similaire.
- Le paiement au volume peut aussi être option dès le départ. Dans ce cas, la couverture de l'ensemble des fokontany de la Commune est l'objectif ultime - sur une période relativement courte de 3 à 4 années au maximum. Le prix du service doit être calculé sur la base de cet objectif. Sur la même base de 360 ménages et 1m3/ménage par mois, un coût unitaire d'au moins 1.2Ar/litre est viable au bout de 4ans. Sachant que l'atteinte de cet objectif prendrait du temps, le prix du litre doit donc être défini à au moins le double soit 2.4Ar/litre, et un ACEAH travaillant à temps partiel jusqu'à l'atteinte de l'objectif. Définir le prix à tel niveau d'entrée permettrait aussi de le maintenir à ce niveau sur une période plus longue et ainsi éviter d'avoir à le modifier annuellement.

Pour les 4 autres communes, il est judicieux de séparer clairement le budget des gestionnaires (CUE ou association gestionnaire de l'ensemble des systèmes) de celui du STEAH afin de faciliter le suivi et le contrôle de l'exercice de chaque acteur. Chaque budget doit correspondre à un plan opérationnel spécifique. Afin de juger de l'adéquation des décisions prises par exemple pour Ampanotokana, de faire payer 132.000Ar par point d'eau, l'exercice ci-dessous devrait être conduit vue que l'évaluation ne dispose pas de l'ensemble des informations par CUE pour apporter des éléments d'analyse correctement.

Planification opérationnelle du CUE	Planification financière du CUE
<ul style="list-style-type: none"> - Production/Distribution de l'eau : 1) nettoyage des ouvrages, 2) réparation et maintenance des ouvrages et des PE, 3) travail de bureau (rapportage), 4) organisation d'AG - Autres activités en lien avec le STEAH : Autoévaluation annuelle, 	<ul style="list-style-type: none"> - Production/distribution de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> o Indemnité des techniciens locaux o Indemnité des chefs de borne o Matériels et équipements (entretien, maintenance et/ou réparation) o Indemnité du président, trésorier et secrétaire o Frais de déplacement o Fourniture de bureau

<p>rapportage, paiement des prélèvements, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Montant minimum à payer par usager (frais fixe pour la provision aux amortissements) - Frais accessoires à l'utilisation des infrastructures communales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Redevance ○ Taxe sur les eaux usées ou usage supplémentaire - Report à nouveau (exercice N-1) - Imprévus (5% du montant total)
--	---

<p>Planification opérationnelle du STEAH</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle construction : 1) traitement des demandes, 2) suivi des activités de préparation et de construction, 3) recrutement des techniciens locaux et des chefs de borne, 4) travail de comptabilité et de finance ▪ Systèmes opérationnels : 1) suivi et contrôle de l'usage, 2) traitement des demandes d'extension, 3) appui à la budgétisation des CUE 	<p>Planification financière du STEAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire et frais connexes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Salaire STEAH (y compris protection sociale et santé) ○ Salaire du suppléant (éventuellement, y compris protection sociale et santé) - Coût de bureau: <ul style="list-style-type: none"> ○ Frais de déplacement du STEAH et son suppléant (carburant, lubrifiant, entretien de la moto ou de la bicyclette, etc.) ○ Frais de communication (téléphone et internet éventuellement) ○ Fourniture et matériels de bureau ○ Photocopie et impression ○ Travaux d'entretien du bureau - Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat d'ordinateur et imprimante ○ Achat de moto ○ Achat de téléphone - Activités liées à l'EAH: <ul style="list-style-type: none"> ○ Frais de déplacement et indemnité pour atelier hors zone d'intervention ○ Travaux de communication (avec d'autres PTF et le ministère en charge de l'eau) @ Journée Mondiale de l'Eau, des toilettes, du lavage des mains avec du savon, de l'environnement, etc.
--	--

5.5. Annexes au rapport des districts d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana

Table 22: Réalisation durant la phase 2 par commune, village et type d'ouvrage à Ambohidratrimo et Manjakandriana

Période	Commune	Village/Système	Type d'intervention	Type d'ouvrage	Nb PE concernés
2016-2017	SADABE	Ambatolampy	Construction	AEPG	4
2016-2017	SADABE	Marome/Ambohidraondriana	Construction	AEPG	3
2016-2017	AVARATSENA	Ambohimasina	Construction	AEPG	2
2016-2017	AVARATSENA	Ambondrona	Construction	AEPG	1
2016-2017	AVARATSENA	Mahavoky	Construction	AEPG	1
2016-2017	AVARATSENA	Ampasika	Construction	AS	1
2016-2017	AMPANOTOKANA	Ambohitrinilahy	Construction	AEPG	3
2016-2017	AMPANOTOKANA	Ambohitrinilanitra	Construction	AEPG	3
2016-2017	AMPANOTOKANA	Andakira - Antaninandro	Construction	AEPG	2
2016-2017	AMPANOTOKANA	Androhibe	Construction	AEPG	3
2016-2017	AMPANOTOKANA	Anjanonarivo Est	Construction	AEPG	2
2016-2017	AMPANOTOKANA	Antaninandro	Construction	AEPG	1
2016-2017	AMPANOTOKANA	Mahaimandry	Construction	AEPG	4
2016-2017	AMPANOTOKANA	Marovotry	Construction	AEPG	1
2016-2017	AVARATSENA	Ambararata	Réhabilitation	AEPG	0
2017-2018	SADABE	Ambohidranomanga	Construction	AEPG	3
2017-2018	SADABE	Ambohijanakomby	Construction	AEPG	3
2017-2018	MAHABO	Andraonimanana	Construction	AEPG	3
2017-2018	MAHABO	Andriamasy	Construction	AEPG	4
2017-2018	MAHABO	Andriantsapana	Construction	AEPG	4
2017-2018	MAHABO	Antsiriry	Construction	AEPG	4
2017-2018	ANJANADORIA	Ankorona	Construction	AEPG	2
2017-2018	ANJANADORIA	Antamboho	Construction	AEPG	3
2017-2018	ANJANADORIA	Miadapalavitra	Construction	AEPG	2
2017-2018	ANJANADORIA	Sarokoditra	Construction	AEPG	2
2017-2018	AMPANOTOKANA	Ambohitraivo	Construction	AEPG	2
2017-2018	AMPANOTOKANA	Amparibe/Tsifolahana	Construction	AEPG	3
2017-2018	AMPANOTOKANA	Antamboho/Antaninandro	Construction	AEPG	3
2017-2018	AMPANOTOKANA	Antsaonjomanga	Construction	AEPG	5
2017-2018	AMPANOTOKANA	Belanitra	Construction	AEPG	2
2017-2018	AMPANOTOKANA	Lazaina	Construction	AEPG	3
2017-2018	AMPANOTOKANA	Soamonina	Construction	AEPG	2
2018-2019	MAHABO	Antsahabe	Construction	AEPG	4
2018-2019	MAHABO	Ambohibevavy	Construction	AEPG	2
2018-2019	AVARATSENA	Antanimasaka	Construction	AEPG	1
2018-2019	ANJANADORIA	Ambohimarina	Construction	AEPG	2
2018-2019	AMPANOTOKANA	Ambatomitsangana	Construction	AEPG	5
2018-2019	AMPANOTOKANA	Ampanataovana	Construction	AEPG	7
2018-2019	AMPANOTOKANA	Soavikanjaka	Construction	PPMH	2
2018-2019	ANJANADORIA	Madorano	Réhabilitation	AEPG	8

Tableau 23: Observations sur les systèmes AEP visités pour les districts d'Ambohidratrimo et Manjakandriana, Mai-Juin 2019

Commune/ site	Année de construction	Ouvrages	Nb	Observations
Avaratsena/ Avaratsena Sahalemaka	2015-16	Captage	1	<ul style="list-style-type: none"> - Source située à 5600m de la zone à desservir - Captage par drain muni de 2 boîtes de mise en charge et 1 bassin collecteur - Ouvrages en bon état, encombrés par les broussailles - Clôtures en bois endommagées par les intempéries - Fossé évacuateur des crues ravagé pendant la période des pluies.
		Réservoir	1	Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 9m ³ , ouvrage en bon état, clôturé
		Borne fontaine	6	<ul style="list-style-type: none"> - Points d'eau tous fonctionnels, - État des ouvrages marqué par des dégradations accélérées depuis l'ouverture du marché le 7 Décembre 2018
Avaratsena/ Antanimasaka	2018-19	Captage	1	<ul style="list-style-type: none"> - Captage par drain à 1300m du village ; - Ouvrage en bon état, clôturé
		Réservoir	1	Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 1m ³ , ouvrage en bon état, clôturé
		Borne fontaine	1	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage en bon état, propre ; - Clôture en brique dégradé ; - Quantité d'eau suffisante
Anjanadoria/ Madiorano	2018-19	Captage	1	<ul style="list-style-type: none"> - Captage par drain avec un ouvrage de mise en charge en bonne état - Clôture en bois ravagée - Partage de l'eau pour les usages domestiques et l'irrigation des rizières en aval du captage
		Réservoir	2	<ul style="list-style-type: none"> - Un réservoir parallélépipédique réhabilité avec une capacité de 15m³ environ alimente 4 bornes fontaines dans la localité de Madiorano ; - Un réservoir circulaire semi-enterré à deux compartiments dessert quatre bornes fontaines à Ambohimahatsinjo - Les ouvrages sont en bon état, clôturés - Eau limpide, inexistence de dépôt de particules fines au fond du réservoir
		Bornes fontaines	9	Points d'eau fonctionnels, propres à l'intérieur de la clôture mais des eaux mal gérées sont toujours présentes à l'extérieur.
Anjanadoria/ Antamboho		Captage	1	Non visité
		Réservoir	1	Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 3m ³ ; divisé en 3 compartiments pour chaque BF, ouvrage en bon état, clôturé, l'eau excédentaire (du trop-plein) est canalisée à travers des rigoles pour confectionner des briques en aval.
		Bornes fontaines	3	Points d'eau fonctionnels, propre à l'intérieur de la clôture mais des eaux mal gérées sont toujours présentes à l'extérieur (évacuation obstruée)
Antsahafilo/ Mangarivotra	2014-15	Captage	1	<ul style="list-style-type: none"> - Captage par drain à 1080m du village - Ouvrage en bon état, clôtures endommagées
		Réservoir	1	Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 0,75m ³ ; ouvrage en bon état, clôturé
		Borne fontaine	3	<ul style="list-style-type: none"> - Trois bornes fontaines dont deux initiales et une extension - Ouvrages sale, clôturé, sans entretien

Commune/ site	Année de construction	Ouvrages	Nb	Observations
Antsahafilo/ Antsahafilo	2015-16	Captage	2	L'un des deux captages transporte des particules fines qui entraînent des colmatages dans les conduites
		Réservoir	1	- Réservoir rectangulaire, sans clôture ; - Une vanne d'arrêt en panne
		Bornes fontaines	9	- Points d'eaux fonctionnels - Ouvrages en mauvais état, sales, sans clôture - 2 robinets sur les 4 sont endommagés
Sadabe/ Marome	2016-17	Captage et conduite	1	- Source située à plus de 2Km du village - Captage par drain muni de 1 boîte de mise en charge - Ouvrage en bon état mais encombré par les broussailles - Des canaux déblayés pendant la période de crue, conduites apparentes ; - Existence de fuite au niveau de la purge
		Réservoir	1	Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 6m ³ ; Pas de vanne d'entrée
		Bornes fontaines	3	- 2 bornes fontaines initiales et 1 extension - Ouvrages en bon état, propres, clôturés
Sadabe/ Ambatofisaorana	2014-15	Captage	2	- Système construit par FIKRIFAMA en 1986 et réhabilité par Inter Aide en 2016 - 1 ouvrage de captage nouvellement construit par Inter Aide
		Réservoir	1	Réservoir circulaire construit par FIKRIFAMA, en bon état, clôturé en maçonnerie de brique sans portail
		Bornes fontaines	10	- Points d'eau fonctionnels, en bon état ; - Clôturé réhabilitée récemment par les usagers
Ampantokana/ Mahaimandry	2016-17	Captage	1	- Boîte de captage en bon état - Ouvrage scellé - Action de vandalisme au niveau l'ouvrage en raison d'un conflit d'usage
		Réservoir	1	- Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 5m ³ - Clôture en maçonnerie de brique enduite
		Bornes fontaines	4	- Points d'eau fonctionnels, enduit recouvert d'algue - Ouvrage clôturé, eau de rinçage des seaux non gérée
Ampantokana/ Ampanataovana	2018-19	Captage	1	- Captage par drain - Ouvrage de mise en charge en bon état ; - Clôture formée par des haies vives avec un côté ravagé
		Réservoir	2	- 1 réservoir circulaire semi-enterré. - 1 à 2 compartiments alimentent 3 bornes fontaines à Ampanataovana - 1 à 3 compartiments alimentent 6 Bornes fontaines à Soavimalaza - Ouvrage clôturé mais sans portail donc facile à accéder par les animaux
		Bornes fontaines	9	- Bornes fontaines mal entretenues ; sales - Eau de rinçage répandue sur la route entraînant la dégradation de cette dernière
	2016-17	Captage	1	- Captage par drain - Ouvrage en bon état, clôturé

Commune/ site	Année de construction	Ouvrages	Nb	Observations
Ampanotokana/ Androhibe- Antaninandro		Réservoir	1	- Réservoir circulaire semi-enterré de capacité 1m ³ - Ouvrage en bon état, clôturé
		Borne fontaine	1	Une borne fontaine en bon état avec une clôture en maçonnerie de brique, propre, bien placée au milieu du village

6. ANNEXES GENERAUX

6.1. Chronogramme de la mission

10 Mai 2019

- Réunion de cadrage avec le représentant pays d'InterAide, le responsable programme EAH InterAide Analamanga (au bureau Nanisana), le directeur exécutif Tehyna Manakara, le responsable programme EAH InterAide Sud-Est (via skype pendant la réunion)

11 Mai 2019

- Revue des documents secondaires

12 Mai 2019

- Départ vers le Sud-Est (halte à Antsirabe pour prendre l'ingénieur hydrologue associé à la mission)

13 Mai 2019

- Voyage Antsirabe - Manakara

14 Mai 2019

- Mise au point de la mission avec le directeur exécutif de Tehyna
- Voyage Manakara - Ampasimanjeva
- Entretien avec le Maire et les membres de l'association Ranomadio
- Visite des infrastructures réhabilitées par Tehyna et InterAide, entretien avec les représentants des usagers, et des fontainiers
- Voyage retour Ampasimanjeva - Manakara

15 Mai 2019

- Voyage Manakara - Bekatra
- Entretien avec le Maire et le président de l'association Mirabe
- Entretien avec une femme ayant un branchement privé
- Entretien avec les gargotiers de la place du marché
- Entretien avec le trésorier de l'association Mirabe
- Visite des infrastructures à Bekatra et Nihaonana, entretien avec des usagers et l'agent réparateur
- Voyage retour Bekatra - Manakara

16 Mai 2019

- Voyage Manakara - Vatana
- Entretien avec le TC de l'OPCI Grand d'Ambahive
- Voyage Vatana - Ankaramalaza
- Discussion en groupe avec les membres du comité de gestion des points d'eau collectifs, du chef de fokontany, des techniciens communaux et des représentants des usagers
- Visite de 2 points d'eau réhabilités à Getsemania et Ankaramalaza
- Voyage retour Ankaramalaza - Vatana

- Visite du site CSB Sakoana et discussion avec les représentants du comité de gestion de l'eau, du chef CSB, des usagers présents
- Visite du site Bazary Sakoana (réhabilité) et discussion avec les représentants du comité de gestion de l'eau
- Voyage Sakoana - Manakara

17 Mai 2019

- Voyage Manakara - Ambahive (halte à Sakoana)
- Entretien avec le Maire de Sakoana
- Voyage Sakoana - Ambahive
- Entretien avec l'équipe communale (y compris le président du conseil communal)
- Visite de 2 sites (Tanjokondrokely et Tanjokondrobe)
- Voyage Ambahive - Lokomby
- Entretien avec le Maire de Lokomby - président de l'OPCI
- Visite de deux points d'eau collectifs au chef-lieu de commune Lokomby (non prévu dans le planning initial)
- Voyage Lokomby - Sakoana
- Visite d'un point d'eau près du marché de Lokomby (en attente de réhabilitation) et discussion avec les usagers présents

18 au 19 Mai 2019

- Voyage Manakara - Farafangana
- Rédaction de note de terrain et repos

20 Mai 2019

- Mise au point avec le responsable de programme EAH à Farafangana
- Voyage Farafangana - Anezandava (Ambohigogo)
- Visite du point d'eau à Anezandava (couplé avec la réception définitive de l'infrastructure)
- Entretien avec les représentants du comité des usagers
- Visite du point d'eau à Mahasoa
- Entretien avec les représentants des usagers et du comité de gestion des points d'eau
- Voyage vers le chef-lieu de la commune rurale Ambohigogo
- Entretien avec l'adjoint au Maire et le STC
- Visite de deux infrastructures sur le chef-lieu de la commune (non réhabilités)
- Voyage retour à Farafangana et halte à Lohafary pour visiter un point d'eau réhabilité

21 Mai 2019

- Voyage Farafangana - Maheriraty accompagné par le Maire
- Entretien avec les usagers, et le comité de gestion d'Ambalakazaha, l'ACEAH et l'animateur InterAide
- Voyage Ambalakazaha - Maheriraty
- Entretien avec les représentants des usagers et du comité de gestion des points d'eau
- Voyage retour Maheriraty - Farafangana

22 Mai 2019

- Voyage Farafangana - Anivorano et Emena
- Entretien avec les représentants respectifs des deux points d'eau, l'ACEAH et le 2ème adjoint au Maire
- Voyage Emena - Vohimary - Anambandrika
- Entretien avec les représentants respectifs des deux points d'eau (Vohimary et Anambandrika)
- Voyage retour Vohimary - Farafangana

23 Mai 2019

- Voyage Farafangana - Antazomitaratra (accompagné du RP EAH InterAide Sud-Est)
- Entretien avec les représentants du comité des usagers de l'eau, le 1er adjoint au Maire et le chef de fokontany
- Voyage Antazomitaratra - Anambotaka et Enifatsy
- Entretien avec les représentants respectifs des deux points d'eau
- Voyage retour Evato - Farafangana
- Débriefing avec le RP EAH InterAide Sud-Est

24 Mai au 27 Mai 2019

- Voyage retour à Antsirabe et Antananarivo
- Rédaction de note de terrain et repos

28 Mai 2019

- Voyage Antananarivo - Anjanadoria
- Entretien avec le PDS, l'ACEAH, le président et le secrétaire de l'association Loharano Maharitra au bureau de la commune rurale d'Anjanadoria
- Voyage Anjanadoria - Antamboho
- Entretien avec les représentants des usagers, du comité de gestion, des agents réparateurs et du chef de fokontany
- Voyage Anjanadoria - Antananarivo

29 au 30 Mai 2019

- Repos et rédaction de note de terrain

31 Mai 2019

- Voyage Antananarivo - Avaratsena
- Entretien avec le Maire, l'ACEAH, le technicien local, le chef de borne 3, la trésorière du comité de gestion Avaratsena Sahalemaka, les représentants du comité de gestion d'Antanimasaka et d'Ampasika, les représentants des usagers d'Avaratsena
- Visite des systèmes Avaratsena et Antanimasaka,
- Voyage Avaratsena - Antananarivo

01 Juin 2019

- Voyage Antananarivo - Antsahafilo
- Entretien avec le Maire d'Antsahafilo
- Visite de système Antsahafilo et Mangarivotra
- Entretien avec les conseillers communaux, le chef de fokontany et le représentant des usagers du village d'Antsahafilo
- Voyage Antsahafilo - Antananarivo

03 Juin 2019

- Voyage Antananarivo - Sadabe
- Visite du système Marome (accompagné par l'ACEAH) et entretien avec les représentants des usagers de l'eau
- Visite du système Ambatofisaorana (accompagné par l'ACEAH) et entretien avec les représentants des usagers de l'eau
- Entretien avec la Mairesse et le responsable de développement technique de la commune de Sadabe
- Voyage retour Sadabe - Antananarivo

04 Juin 2019

- Voyage Antananarivo - Ampanotokana
- Visite du système de Mahaimandry

- Entretien avec le Maire, le 2ème adjoint au Maire, le président du conseil communal, le président, le vice-président, la trésorière comptable et la secrétaire trésorière de l'association Loharano Tokana, l'agent de suivi de la commune (accompagné par la chargée d'appui communal d'InterAide à Ampanotokana)
- Visite du système d'Ampanataovana Sud et d'Antanana Ambany
- Entretien avec les représentants des usagers et le comité de gestion
- Voyage retour Ampanataovana Sud - Antananarivo

05 Juin 2019

- Voyage Antananarivo - Sadabe - Madiorano
- Visite du système de Madiorano (accompagné par l'ACEAH)
- Entretien avec les représentants des usagers de Madiorano et le PDS d'Anjanadoria
- Voyage Anjanadoria - Antaninandro (CR Ampanotokana)
- Visite du système d'Antaninandro
- Entretien avec les représentants des usagers
- Voyage retour Antaninandro (Ampanotokana) - Antananarivo

12 Juin 2019

- Restitution des résultats provisoires au bureau d'InterAide Nanisana

14 Juin 2019

- Envoi du rapport provisoire de Manakara à InterAide

15 au 26 Juin 2019

- Rédaction du rapport provisoire de Farafangana, Ambohidratrimo et Manjakandriana
- Envoi des 2 rapports à InterAide

27 au 28 Juin 2019

- Rédaction du résumé exécutif, de la méthodologie et de l'annexe général
- Envoi des documents à InterAide

16 Juillet 2019

- Collecte des commentaires de la part de l'équipe exécutive d'inter aide

17 au 24 Juillet 2019

- Finalisation du rapport d'évaluation
- Impression des documents

25 Juillet 2019

- Soumission du rapport d'évaluation à inter aide

6.2. Liste des personnes rencontrées

N	Nom et prénom	Fonction et titre	Contact
Commune rurale Ampasimanjeva - 14.05.2019			
1	Col. Tsaranjara Justin	Maire de la CR Ampasimanjeva	034 19 824 21
2	Bao Romaine	Vice-président du conseiller communal	034 90 889 46
3	Berlette Esly	Trésorière Ranomadio et Agent de Suivi	034 80 777 96
4	Charmant Narcisse	Adjoint au Maire de la CR Ampasimanjeva	034 60 070 57
5	Miandrisoa Frédéric	Président du conseil communal d'Ampasimanjeva	034 76 941 26
6	Solofo	Fontainier - Soanarenina	Pas de téléphone
7	Raharivelo Marie Josephine	Fontainière - Anivontany Ambany	
8	Rakotonirina Bialahy François	Porteur d'eau Soanarenina	
9	Manjarisoa	Porteuse d'eau Soanarenina	
10	Raopelina	Usager de l'eau à Anivontany	
Commune rurale Bekatra - 15.05.2019			
11	Thomas Jean Pierre	Maire de la Commune rurale de Bekatra	034 92 175 65
12	Lahiaby Martin	Président de l'Association Mirabe	034 15 816 18
13	Ramahavonjy Augustin	Animateur - comité de l'eau (bénévole)	Pas de téléphone
14	Rakotoniaina Edmond	Trésorier de l'association Mirabe	034 86 338 40
15	Ramananjarasoa Julienne Léa	Agent communautaire de santé village Nihaonana	034 08 584 82
16	Velonirina Zafiahitry	Représentant des usagers de l'eau	
17	Rodrigue	Agent de suivi de la CR Bekatra (et AC santé)	
Commune rurale Vatana - 16.05.2019			
18	Andriamanantia	Président du comité Toby, enseignant au collège luthérien	034 43 777 39
19	Zohasy	Chef de quartier (sentinelle)	034 66 302 54
20	Randrianomananarivo Ernest	Trésorier Comptable - Commune rurale Mahasoabe et OPCI	034 10 303 37
21	Rakotondrainy Valison Bruno	Membre du comité de l'eau - BF Betania	034 25 006 19
22	Botozoany	Secrétaire du Toby - Membre du conseil communal de Vatana	034 31 188 32
23	Boto Morile	Président du conseil communal Vatana	034 17 371 94
24	Tsarafenoson Julien	Adjoint au Maire de la Commune rurale Vatana	034 53 805 44
25	Randriapasy Simon	Chef de Fokontany Ankaramalaza	034 29 353 82
26	Rafaly Line	Membre du comité de l'eau - BF Betania	034 72 568 57
27	Rahantaso Deroline	Usager de l'eau à Getsemania (habitant Ambohitrandriamanitra Atsinanana)	
28	Gaston	Usager du point d'eau (porteur d'eau)	
Commune rurale Sakoana - 17.05.2019			
29	Ravelonarivo Augustin	Secrétaire du CUE du CSB Sakoana	034 17 272 77
30	Tsikelezy	Trésorier du CUE du CSB Sakoana	034 67 261 49
31	Randriamamonjy Fidèle	Personnel soignant, Chef CSB Sakoana	034 02 624 04
32	Oldène	Usager du point d'eau	
33	Randrianandraina Augustin	Président du CUE Bazary Sakoana	034 94 094 68
34	Gervais Désiré	Conseiller communal de Sakoana	034 74 016 74
35	Ramarosandratana Ludovic	Trésorier du CUE Bazary Sakoana	034 03 821 92
Commune rurale Ambahive - 18.05.2019			
36	Botonaziton	Adjoint au Maire de la CR Ambahive	Pas de téléphone
37	Rakotomahenina Emile Edmond	Secrétaire de la CR d'Ambahive	034 10 831 61

38	Arison Boto	Secrétaire d'État civil	034 07 113 30
39	Jean Berthin	Président du conseil communal d'Ambahive	034 74 006 56
40	Tsareto	2ème adjoint au Maire	034 79 038 02
41	Raharijaona Emmanuel	Agent Guichet Foncier communal	034 29 480 32
42	Lucie Malala	Usager du point d'eau Fokontany Antanjonkondrokely	
43	Nirinasoa Odette	Usager du point d'eau Antanjonkondrokely	
44	Mouristine	Usager du point d'eau Fokontany Antanjonkondrobe	
45	Ginot Pierrot	Maire de la CR de Lokomby - Président de l'OPCI du Grand d'Ambahive	
Association Tehyna 14.05 au 18.05.2019			
46	Randrianandrasana Andry	Directeur Exécutif	
47	Claudia	Agent de terrain	
Farafangana 20.05 au 23.05.2019			
48	Vincent Faramond	Responsable Programme Eau Assainissement Hygiène - InterAide Sud-Est	034 93 668 66
49	Ranaivo Andrianirina	Coordinateur Technique EAH InterAide Farafangana	034 87 060 93
50	Rakotondraibe Jean Louis	Président de l'Association Tehyna	034 80 009 09
51		Chargé d'Appui communal	
52	Randrianarivelo Luc	Personne-ressource Direction Régionale de l'Eau V7V et Atsimo Atsinanana	034 20 510 07
Commune rurale Ambohigogo			
53	Rafely Joe	Adjoint au Maire de la CR Ambohigogo	034 90 834 01
54	Fenolaza Gilbert	STC Commune rurale Ambohigogo	034 19 282 97
55	Rasoanirina Charline	Agent communal de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (ACEAH)	034 17 281 28
56	Rakotonindrina Laurent Christian	Animateur InterAide à Ambohigogo	034 84 208 13
57	Adelon	Trésorier du comité des usagers de l'eau Anezandava	
58	Alferine Modestine	Responsable Hygiène	
59	Mahasoa	Détentriche de la clé du point d'eau	
60	Egyptienne	Représentant des usagers de l'eau	
Commune rurale Maheriraty			
61	Rafanambinana Hery Tsimiankindoha	Maire de la Commune Rurale Maheriraty	034 43 493 73
62	Ranaza Augustin	Agent communal de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (ACEAH)	
63	Collège	Chef de fokontany Ambalakazaha	
64	Randrianantenaina Nicolas	Responsable Hygiène Ambalakazaha	034 82 862 25
65	Clermont	Trésorier CUE	
66	Mosenary	Président du CUE Ambalakazaha	
67	Viviane	Usagers du point d'eau Ambalakazaha	
68	Cepe		
69	Ravony		
70	Prétant	Vice - président du CUE Maheriraty	
71	Fidison	Secrétaire du CUE Maheriraty	
72	Rufin	Usagers du point d'eau	
73	Beroma		
Commune rurale Evato - 22.05.2019			

74	Ratovonera Alphonse	2ème adjoint au Maire de la CR Evato	034 35 626 94
75	Randimbison Mbiny	Agent communal de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (ACEAH)	
76	Filiasy André	Président du CUE village Anivorano, fokontany Emena	
77	Rasoanaly	Détentrice de la clé du point d'eau Anivorano	
78	Benarison Jean Potex	Détenteur d'une clé de la caisse métallique	
79	Jean Obéliste Olivier	Trésorier du comité des usagers de l'eau Anivorano	
80	Ratomboson Robert	Usagers du point d'eau	
81	Takidy Rolland		
82	Ramiandrisoa Berthine Horthense		
83	Belahy		
84	Novatsara		
85	Astérine		
86	Raharisoa Odette Myriam	Présidente du CUE - Vohimary	034 05 299 06
87	Rasoanirina Emilienne	Responsable Hygiène Vohimary	034 28 442 51
88	Ravaosolo Olivia Lucienne	Trésorière et secrétaire du comité des usagers	
89	Modestine	Détentrice de la clé du point d'eau Anambandriky	
Commune rurale Evato - 23.05.2019			
90	Maharetatsara Marcel	1er adjoint au Maire de la CR Evato	
91	Lefasy Nicolas	Chef de fokontany Samboritra (Antazomitaratra)	034 87 539 81
92	Derisse	Président du CUE Antazomitaratra	
93	Raharisoa	Responsable Hygiène, détentrice de la clé du point d'eau Antazomitaratra	
94	Donary	Usager du point d'eau	
95	Didier	Détenteur de la clé du point d'eau Anambotaka	
96	Rasoarimino	Responsable Hygiène Anambotaka	
97	Ravoahangisoa	Responsable Hygiène Anambotaka	
98	Mick Lebert	Trésorier et secrétaire du CUE Enifatsy	
99	Tata Jean Kometry	Président du CUE Enifatsy	
100	Soa Marie	Responsable Hygiène, détentrice de la clé du point d'eau Enifatsy	
101	Karaotsara	Usager et AC santé du fokontany Anambotaka	
102	Jean Beloson	Usager du point d'eau	
Commune rurale Anjanadoria - 28.05.2019			
103	Naturel Gérard	Président de la Délégation Spéciale de la CR Anjanadoria	032 04 198 12 / 034 09 655 97
104	Ramamitiana Jean Claude	Agent communal de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (ACEAH)	034 23 862 06
105	Rasoloarimanana Rija	Assistant de Programme InterAide	034 11 526 42
106	Rakotomalala Herison Modeste	Président de l'Association Loharano Maharitra	034 50 001 40
107	Andriantsilavo Hery Madson	Secrétaire Trésorier de l'Association Loharano Maharitra	032 54 886 12
108	Andriamialijaona Notahiana Hery Zo	Chargé d'Appui communal InterAide	034 11 526 39
109	Randriamanana Jean Donné	Chef de borne fontaine 1 - fokontany Antamboho	034 33 958 21
110	Randriamanana Morille	Chef de fokontany Antamboho	
111	Randrianarisoa Dominique	Président du comité de l'eau	

112	Rakotondramanga Vincent de Paul	Usager de la borne fontaine 1	
113	Rabearimanana Narisoa	Agent réparateur	034 86 856 61
Commune rurale Avaratsena - 31.05.2019			
114	Razakarivony	Maire de la CR Avaratsena	032 88 138 40
115	Raharizaraso Manitrasina Sahoby	ACEAH	032 48 103 54
116	Randrianarimanana Jean de Dieu	Chef de borne 3 et président de FEFFI EPP Avaratsena	
117	Razanakoto Fred	Chef de village Ampasika	
118	Ramanoela Georges	Chef de fokontany Ampasika	032 86 930 12
119	Ramanolojaona Ruphin	Secrétaire du CUE Ampasika	
120	Rafaraso Hantalalao	Trésorière du CUE Avaratsena Sahalemaka	032 95 532 47
121	Andrianatoandro Sandratra Toavinarivo	Assistant de Programme InterAide	034 11 526 43
122	Rakotondranaivo Patrick Joseph	Chargé d'Appui communal InterAide	034 30 526 45
123	Razafiarimangaso Marie	Représentant des usagers de l'eau Avaratsena	
124		Technicien Local du système Avaratsena	
Commune rurale d'Antsahafilo - 01.06.2019			
125	Randrianasolo Raymond	Maire de la commune rurale d'Antsahafilo	034 29 568 35
126	Randrianjatovo Samuel	Chef de fokontany Antsahafilo	034 12 387 92
127	Rakotohasy Andriamiadana Bonamie	Conseiller communal d'Antsahafilo	
128	Rafidimanana Dieudonné	Responsable de service technique de la commune	034 64 501 51
129	Ra-Louis	Technicien de la Commune	
130		Agent réparateur du système de Mangarivotra	
131		Usager de l'eau à Antsahafilo	
Commune rurale de Sadabe - 02.06.2019			
132	Ramiaramisaina Calvin	Président du CUE de Marome, Fkt Mangatany Avaratra	033 72 944 07
133	Rafrediarimanana	Chef de borne Ambohidrandriana	034 72 998 92
134	Randrianiaina Manampisoa Fidele	Chef de borne Marome	
135	Rasoambolamanana Blandine	Usager de l'eau à Marome	
136	Raharijaona Heriniaina	Trésorier du comité des usagers de l'eau Marome	
137		Agent réparateur du système de Marome	
138	Andriavalomanana Benjamin	Tresorier du CUE du village d'Ambatofisaorana	032 44 049 54
139	Ratojonirina Hajarivony	Président du CUE du village d'Ambatofisaorana	032 76 170 77
140	Andriamasimanana Rabemanotrana	Leader Traditionnel du village d'Ambatofisaorana	032 47 086 06
141		Agent réparateur du système d'Ambatofisaorana	
142	Razafiharisoa Lydia	Mairesse de la Commune rurale de Sadabe	034 18 550 30
143	Andrianarimamonjy Andoniaina	Responsable du développement communal	034 84 218 63
144		Agent communal de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (ACEAH)	
Commune rurale d'Ampanotokana - 04.06.2019			
145	Rakotomandimby Regis	Maire de la CR d'Ampanotokana	034 20 583 18
146	Andrianorovelo Elysée	2ème adjoint au Maire	032 56 266 59
147	Randrianaivo Rahoela Jean	Président de l'Association Loharano Tokana	034 51 291 52
148	Razafinantoanina Ranaivo Henri	Vice - président de l'Association Loharano Tokana	034 94 371 11
149	Rasoarilala Florence	Trésorière de l'association	034 35 298 38

150	Hanitriniaina Onjatiana	Secrétaire Trésorière de l'Association Loharano Tokana	
151	Randrianarivelo Tantely	Agent de suivi de la Commune rurale d'Ampanotokana	034 66 250 86
152	Randriamelomanana Jean Léon	Président du conseil communal d'Ampanotokana	034 18 790 03
153	Rakotomalala Jeannot	Chef de borne 1 - Ampanataovana Sud	
154	Randriandavison Robel	Chef de borne 2 - Ampanataovana Sud	
155	Razafindrabe Fidimanantsoa	Usager de l'eau à Ampanataovana Sud	
156	Razafindrasoa Jacqueline	Usager de l'eau à Ampanataovana Sud	
157	Rakotomalala Fanomezantsoa Heriniaina	Usager de l'eau à Ampanataovana Sud	
158	Rasoloarimanana Tavilahy	Usager de l'eau à Ampanataovana Sud	
159	Rasolonirina Louis	Usager de l'eau à Ampanataovana Sud	
160	Rasolonjatovo Ernest	Usager de l'eau à Soavimalaza et leader traditionnel	
161	Randrianasolo Harijaona Jean Fred	Secrétaire de l'Association Loharano Tokana - résident d'Ampanataovana Sud	
162	Henintsoa Rija	Technicien local à Ampanataovana Sud	
163	Randrianantenaina Andry	Technicien Local à Mahaimandry	
Commune rurale d'Anjanadoria et Ampanotokana - 05.06.2019			
164	Andriantsoa Jean Nivo	Chef de fokontany Madiorano - CR Anjanadoria	034 13 017 41
165	Raharinirina Aimée Liva	Chef de borne 8 - Madiorano	
166	Rafalimanantsoa Jean Romain	Conseiller de l'association Loharano Tokana	
167	Rakotondrabe Louis de Gonzague	Chef de borne 7 - Madiorano	
168	Andriamalala Miandrisoa Sitraka	Technicien local Antaninandro - fkt Androhibe - CR Ampanotokana	
169	Hanitriniaina Fanirisoa	Usager de l'eau à Antaninandro	
170	Ravonintsoa Felicie Adeline	Chef de borne	
171	Ravelojaona Andriamamonjy Fiantrana Roger Luc	Usager de l'eau à Antaninandro	
172	Randrianarisoa Rivoson	Vice - président du CUE Antaninandro	
173	Randriamalala Razafimandimby	Président du comité des usagers de l'eau Antaninandro	
174	Rakotoarisoa Lalaina	Usager de l'eau à Antaninandro	
175	Rakotoarisoa	Leader Traditionnel du village Antaninandro	

6.3. Liste des acronymes et abréviations

CUE	Comité des usagers de l'eau
ACEAH	Agent communal de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
STEAH	Service Technique de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
DREEH	Direction Régionale de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures
CR	Commune Rurale
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
SEDIF	Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
AFD	Agence Française de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
AEPG	Alimentation en Eau Potable par Gravitation
FPMH	Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine
PPMH	Puits équipé de Pompe à Motricité Humaine
AS	Aménagement de Source
AEPPS	Alimentation en Eau Potable par Pompage Solaire
PE	Point d'Eau
BE	Bureau Exécutif
CSB 2	Centre de Santé de Base (de niveau 2)
EPP	École Primaire Publique
FIKRIFAMA	Fikambanana Kristianina ho Fampandrosoana ny Madagasikara (ONG)
HE	Hauteur d'Eau
TMPS	Tehyna Mpanambaotra ny Paompy Simba (Tehyna réparateur de pompes)
Tehyna	Travailler pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement (Association)